

Inventaire des archives du Grand Conseil des Pays-Bas à Malines

Dossiers de procès de Namur 1-500

1577-1755

DIRK LEYDER

1704



Fundamental de prise qui se
Dider Ignace francois de Sambog
seigneur de Poushe' au famille
mors du procès qu'il constitua au
grand conseil du Roy contre jus fin
contre dame Anne Marie de
Barbising veuve de feu messire Pierre
Pollet vicomte d'ualie seigneur de
montaigne la ville appellé de
aux du conseil a namur,

INVENTAIRE DES ARCHIVES DU
GRAND CONSEIL DES PAYS-BAS À MALINES
DOSSIERS DE PROCÈS DE NAMUR
1-500

1577-1755

ARCHIVES GÉNÉRALES DU ROYAUME

INVENTAIRES

560



Naamsvermelding - Niet Commercieel - Geen Afgeleide Werken

CC BY-NC-ND

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/nl/>

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification

CC BY-NC-ND

<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/fr/>

ISBN : 978 90 5746 673 1

Archives générales du Royaume

D/2014/531/020

Numéro de commande: Publ. 5311

Archives générales du Royaume

2 rue de Ruysbroeck

1000 – Bruxelles

La liste complète de nos publications peut être obtenue gratuitement sur simple demande (publicat@arch.be)
et est également consultable sur notre page électronique (<http://arch.arch.be>).

Numéro de l'instrument : I 560

Inventaire des archives du
Grand Conseil des Pays-Bas à Malines
Dossiers de procès de Namur
1-500

1577-1755

par

Dirk LEYDER

Bruxelles
2014

Commande des documents

Les archives décrites dans cet inventaire peuvent être demandées en communication via un terminal d'ordinateur se trouvant dans la salle de lecture, moyennant l'introduction du numéro de l'inventaire mentionné sur la page de titre et dans le coin supérieur droit de chaque page.

I 560

Le document lui-même est commandé avec la cote, c'est-à-dire le numéro que vous trouverez à gauche avant chaque description d'archive.

Restrictions de consultation et de reproduction

Les archives décrites dans cet inventaire sont publiques. La consultation et la reproduction sont libres.

Références aux archives

La première fois on citera le fonds avec son nom complet, ensuite on pourra utiliser une référence abrégée.

Complet : ARCHIVES GENERALES DU ROYAUME, *Archives du Grand Conseil des Pays-Bas à Malines. Dossiers de procès de Namur*, n° [cote de l'article].

Abrégé : AGR, *GCM Dossiers de procès de Namur*, n° [cote de l'article].

TABLE DES MATIÈRES

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA SÉRIE	7
DOSSIERS DE PROCÈS DE NAMUR, 1-500	7
I. IDENTIFICATION	7
II. HISTOIRE DU PRODUCTEUR ET DES ARCHIVES	7
A. Producteur d'archives	7
1. <i>Nom</i>	7
2. <i>Historique</i>	7
3. <i>Compétences et activités</i>	9
a. Organe administratif	9
b. Tribunal	9
c. Ressort territorial comme cour d'appel	11
4. <i>Organisation, composition et personnel</i>	12
5. <i>Procédure civile</i>	14
a. Première Instance, le rôle	14
b. Première Instance, procédures devant commissaires	15
c. Première Instance, la procédure communicatoire (« différents »).....	15
d. Procédure en appel.....	15
e. Révision	19
B. Archives	19
1. <i>Historique</i>	19
III. CONTENU ET STRUCTURE	20
A. Contenu	20
B. Tri et éliminations	21
C. Classement	21
IV. CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION	23
A. Conditions d'accès	23
B. Conditions de reproduction	23
C. Langues et écriture des documents	23
D. Recommandations pour l'utilisation	23
V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES	24
A. Les archives stricto sensu du Grand Conseil	24
B. Autres séries du Grand Conseil.....	24
C. Autres dépôts d'archives	25
D. Bibliographie.....	25
VI. CONTROLE DE LA DESCRIPTION	25
INVENTAIRE	27
TABLE DE CONCORDANCE.....	85

INDEX DES PARTIES.....	93
INDEX DES LIEUX, TERRES ET SEIGNEURIES.....	107

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE LA SÉRIE

DOSSIERS DE PROCÈS DE NAMUR, 1-500

I. IDENTIFICATION

<i>Référence:</i>	BE AGR GCM (510 – 729). Numéro de l'inventaire : I 560
<i>Nom:</i>	Archives du Grand Conseil des Pays-Bas à Malines. Dossiers de procès de Namur.
<i>Dates:</i>	1577-1755
<i>Niveau de description:</i>	Archives du Grand Conseil des Pays-Bas à Malines, Dossiers de procès de Namur.
<i>Importance matérielle:</i>	500 nos (21,13 m.l.)

II. HISTOIRE DU PRODUCTEUR ET DES ARCHIVES

A. PRODUCTEUR D'ARCHIVES

1. NOM

Grand Conseil des Pays-Bas à Malines

2. HISTORIQUE

L'histoire externe du Grand Conseil de Malines¹ prend sa source dans le conseil des Ducs de Bourgogne, composé de membres de la noblesse et de juristes. L'extension territoriale ininterrompue de l'État bourguignon sous Philippe Le Bon (1419-1467) alourdit sensiblement le poids des affaires administratives aussi bien que celui des dossiers judiciaires devant être traités. Il s'ensuivit une lente mais sûre répartition des tâches (ou spécialisation) parmi les conseillers. Peu à peu, la section composée de juristes s'organisa en cour de justice itinérante, qui prit le nom de « Grand Conseil de justice ». Vers 1445, cette nouvelle institution fut effectivement séparée du Conseil ducal originel.

Fin 1473, Charles le Téméraire (1467-1477) érigea ce Grand Conseil ambulatoire en Parlement souverain, disposant de sa propre chancellerie et d'une résidence permanente à Malines (édit de Thionville, 8 décembre 1473). La fondation du Parlement de Malines s'inscrit dans le processus d'unification des complexes étatiques d'Europe de l'Ouest au cours du 15^{ème} siècle (*Rex est Lex*), et traduit encore un autre objectif politique caressé par les Ducs de Bourgogne : se rendre autonome, s'émanciper tout à la fois de la France et du Saint Empire romain de la Nation germanique. Ainsi, la Flandre et l'Artois, relevant du Parlement de Paris en tant que fiefs du roi de France, furent soustraits à cette institution.

¹ Ce qui suit est une synthèse de LEYDER D., *Les archives du Grand Conseil des Pays-Bas à Malines (vers 1445 – 1797)*, Bruxelles, 2010.

La mort de Charles le Téméraire à Nancy (janvier 1477) sonna cependant le glas du Parlement de Malines. Sous la pression des composantes brabançonne et hennuyère des États Généraux, qui le dénonçaient comme émanation flagrante de la politique centralisatrice des ducs de Bourgogne, l'institution fut purement et simplement supprimée par Marie de Bourgogne (1477-1482), fille du Téméraire (Grand Privilège, 11 février 1477). À beaucoup d'égards, on en revint à la situation qui prévalait avant 1473. Le Grand Conseil ambulateur fut restauré et sur les instances de Louis XI, l'autorité du Parlement de Paris fut rétablie.

Par une ordonnance du 22 janvier 1504, Philippe le Beau fixa à nouveau (et cette fois définitivement) le siège du Grand Conseil à Malines. Durant près de trois siècles – soit de 1504 à 1795 – le Grand Conseil des Pays-Bas demeura à Malines de façon presque constante. Du fait de conflits militaires, les conseillers eurent par deux fois, au cours de toute cette période, à s'établir dans des lieux plus sûrs, mais chaque fois ils s'en retournèrent ensuite à Malines. Ainsi, ils déménagèrent à Namur au milieu de l'année 1580, après que les calvinistes se furent emparés de Malines. C'est au lendemain de la chute d'Anvers qu'ils regagnèrent leur résidence malinoise (septembre 1585). Pendant la guerre de Succession d'Autriche, les membres du Grand Conseil furent à nouveau contraints de trouver refuge à Namur (1746-1747), pour fuir les troupes de Louis XV qui s'approchaient dangereusement de Malines. De Namur, ils gagnèrent l'abbaye d'Echternach (Duché de Luxembourg, 1747), où ils restèrent jusqu'à la Paix d'Aix-la-Chapelle (15 février 1749).

À la fin du XVIII^{ème} siècle, l'institution entra dans une zone de fortes turbulences lors de l'accession au trône de l'empereur Joseph II. En effet, l'ambitieuse réforme judiciaire qu'avait initiée l'impitoyable souverain se solda par la suppression pure et simple du Grand Conseil comme de tous les tribunaux « belges »² (1^{er} janvier 1787). En lieu et place était mise sur pied une nouvelle organisation judiciaire, composée de soixante-quatre tribunaux de première instance, de deux cours d'appel (Bruxelles et Luxembourg) et d'une cour suprême établie à Bruxelles (« Conseil Souverain de Justice »), à la fois instance de révision et organe central du pouvoir judiciaire. Face à cette réforme radicale, le Grand Conseil se soumit promptement et sans guère de protestation, peut-être dans l'espoir de pouvoir se fondre dans le nouveau Conseil Souverain de Justice. Les représentants de l'empereur (Marie-Christine et Albert Casimir de Saxe-Teschén) durent toutefois suspendre son édit dès la fin du mois de mai 1787. La vague des protestations formulées à l'encontre des réformes s'avérait – sauf au Luxembourg – trop importante.

Tous ces événements n'avaient interrompu les activités du Grand Conseil que pendant quelques mois tout au plus. Par contre, la Révolution brabançonne (décembre 1789) entraîna une suspension prolongée de ses séances. Ce n'est qu'avec le retour des Autrichiens (novembre-décembre 1790), cette fois sous la conduite de l'empereur Léopold II³, que la vieille institution put reprendre ses travaux. Le nouveau souverain annula toutes les réformes de son prédécesseur et en revint, en matière institutionnelle, à la tradition.

Après que les armées révolutionnaires françaises eurent « libéré » les Pays-Bas du despotisme (bataille de Jemappes, début novembre 1792), le Grand Conseil suivit le gouvernement dans sa retraite vers l'est. L'institution demeura à Ruremonde jusqu'à la bataille de Neerwinden (18 mars 1793), dont l'issue laissa entrevoir la perspective d'une seconde restauration autrichienne. En juillet 1793, elle reprit le chemin de Malines.

Grâce à leur victoire de Fleurus (26 juin 1794), les Français purent à nouveau se frayer un chemin vers la conquête des Pays-Bas méridionaux, tandis que les Autrichiens refluèrent une

² Exception faite des tribunaux militaires.

³ Joseph II était décédé en février 1790.

fois encore en direction de l'est. Plusieurs membres du Grand Conseil (parmi lesquels le président, le procureur-général et son substitut) les accompagnèrent en exil.

Le 1^{er} octobre 1795, nos régions furent annexées à la République française. Les nouvelles autorités décidèrent, le 27 novembre de la même année, de supprimer les anciennes institutions judiciaires. Néanmoins, les conseillers exilés poursuivirent leurs activités quelque temps encore (à Regensburg et à Augsbourg). Un terme définitif y fut mis par le Traité de Campo Formio (17 octobre 1797). L'empereur d'Autriche y renonçait officiellement à toute prétention sur nos régions, et le Grand Conseil était définitivement aboli.

3. COMPÉTENCES ET ACTIVITÉS

Les compétences du Grand Conseil ne furent jamais énumérées et précisées légalement. Des spécialistes se sont essayés à en donner un aperçu sur base de la procédure et de la justice rendue. Il convient toutefois de souligner que leurs travaux ont essentiellement porté sur les 15^{ème} et 16^{ème} siècles.

a. Organe administratif

À l'instar des autres cours de justice des Pays-Bas, le Grand Conseil remplissait un certain nombre de tâches d'ordre administratif. L'institution fournissait ainsi divers avis aux autorités centrales. Elle garantissait également – après approbation et registration – la publication de la législation du pouvoir central dans la seigneurie de Malines.

b. Tribunal

En première instance

Ratione personae, le Grand Conseil était compétent en première et en dernière instance pour tout qui pouvait exciper, du fait de son titre ou de sa fonction, du *privilegium fori*. Ceci englobait toutes les personnes apparentées au souverain ou investies de fonctions importantes dans l'administration du pays : princes de sang, chevaliers de la Toison d'Or, membres de la cour (en ce compris les employés subalternes et les valets), hauts fonctionnaires et bien entendu les membres du Grand Conseil eux-mêmes (ainsi que leurs familles). Les compétences du Grand Conseil s'étendaient aussi aux personnes et institutions placées sous la *sauvegarde* du souverain: diplomates d'autres pays, négociants étrangers, certains artisans, institutions caritatives et même les veuves et les orphelins (qui, en tant que *miserabiles personae*, jouissaient de la protection spéciale du souverain). Les délits commis par les fonctionnaires du souverain (abus de pouvoir, arbitraire, oubli de leurs devoirs) étaient également portés en première instance devant le Grand Conseil.

Ratione materiae, le Grand Conseil était compétent en première et en dernière instance pour un grand nombre d'affaires. Nous pouvons citer par exemple les *cas réservés*. Il s'agissait d'affaires portées directement devant le souverain (ou sa justice), sans passer par les cours scabinales et féodales, parce que c'étaient le souverain, son autorité, son domaine ou l'ordre public qu'elles mettaient en cause (e.a. crimes de lèse-majesté, faux monnayage, atteintes à l'ordre public, délits de censure, etc.). Les litiges relatifs aux décisions du souverain (dans l'acception la plus large du mot) étaient eux aussi portés en première instance devant le Grand Conseil (ordonnances, décrets, privilèges, nominations, mandements, dons, lettres de course, etc.). L'institution se prononçait en outre pour une série de litiges portant sur les droits régaliens (aides et autres impôts, droits de péage, etc.). Les actions en maintenue étaient elles

aussi de son ressort, de même que les contestations de sentences rendues par le Grand Conseil lui-même. Celui-ci jouissait enfin d'une compétence par prévention.

En appel

En principe, l'appel n'était envisageable que pour des affaires civiles.

Originellement, l'appel contre des jugements des tribunaux inférieurs était confié aux conseils provinciaux de justice (p. ex. le Conseil de Namur). C'est par-dessus ces conseils provinciaux que se développa le Grand Conseil, et avec lui, à partir de 1450 environ, une seconde forme d'appel, visant les jugements des conseils provinciaux en question. Ainsi apparut la possibilité d'un double appel (p. ex. contre un jugement d'une cour scabinale devant le Conseil de Namur, puis contre un jugement de ce dernier devant le Grand Conseil de Malines).

Simultanément, la possibilité existait d'introduire directement devant le Grand Conseil un appel contre des jugements rendus par les cours scabinales et les cours féodales. Cette faculté était utilisée lorsque ces juridictions inférieures ne relevaient d'aucun conseil provincial de justice (p. ex. Cambrai, Valenciennes, les *Terres de Débat*⁴, les *Terres Franches*⁵, la seigneurie de Malines)⁶, ou bien « *sans moyen* » (*omisso medio*), c'est-à-dire sans avoir recours à la procédure d'appel intermédiaire devant le conseil provincial de justice dont dépendait la juridiction inférieure en cause.

Réformation

La réformation était une technique juridique selon laquelle les jugements rendus par certaines cours scabinales privilégiées étaient directement transférés devant le Grand Conseil, pour un second traitement sur le fond suivant la procédure de première instance. Contrairement aux affaires traitées en appel, le jugement initial était, avec la réformation, bel et bien exécuté.

Évocation

En vertu de l'évocation, une affaire – lorsqu'elle était pendante – pouvait être soustraite à une juridiction inférieure pour être soumise au Grand Conseil. À partir de 1531, le recours à cette procédure était subordonné, en principe, à l'intervention personnelle du souverain.

Révision

La révision (ou *proposition d'erreur*) est une technique qui pouvait être invoquée, sous certaines conditions, en cas de contestation d'un prononcé du Grand Conseil lui-même. La sentence controversée faisait l'objet d'un examen par un collège de membres du Grand Conseil (qui avaient donc à statuer sur leur propre décision), élargi à des membres de conseils provinciaux de justice et du Conseil privé. Aucune révision d'affaires possessoires⁷ et de

⁴ Correspondant à l'actuel « pays des collines », la « Terre de Débat » est le nom de la région comprise autour de Flobecq et de Lessines, et que la Flandre et le Hainaut se disputèrent jusqu'en 1743.

⁵ Les « Terres Franches » englobaient notamment la principauté de Steenhuize, Revin et Fumay.

⁶ Jusqu'en 1530 – année où fut créé le Conseil d'Artois –, certaines cours scabinales d'Artois étaient autorisées à introduire directement appel auprès du Grand Conseil de Malines.

⁷ VAN RHEE C.H., *Litigation and Legislation. Civil Procedures at First Instance in the Great Council for the Netherlands in Malines (1522-1559)*, Bruxelles, 1997, p. 225 : « Early-modern practice derived the distinction between the two traditional types of real actions, designated as 'petitory' and 'possessory', from Roman Law.

sentences interlocutoires « *réparables en diffinitive* » n'était cependant possible. En révision (et durant le 16^{ème} siècle au moins) la sentence initiale était elle aussi exécutée (et non suspendue).

Condamnation volontaire

Cour suprême de justice, le Grand Conseil était habilité à rendre le droit à l'issue des diverses procédures de contradiction (en d'autres termes, tout ce qui précède). Il traitait aussi les condamnations volontaires. En vertu de la condamnation volontaire, les parties acceptaient, dans le cadre ou non d'un différend, d'être condamnées à l'application d'un accord.

c. Ressort territorial comme cour d'appel

Le ressort du Grand Conseil et de ses prédécesseurs en droit évolua fortement au fil du temps, et cela dans un sens comme dans l'autre. Sous la pression de facteurs internes et externes, l'influence du Grand Conseil se réduisit toutefois graduellement dès la fin du 16^{ème} siècle.

Si le Grand Conseil itinérant tel qu'il existait sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire constituait la cour suprême de justice pour l'ensemble des possessions souveraines des ducs de Bourgogne, le ressort du Parlement de Malines se limitait aux *pays de par deça* (Thionville, 1473). Et tandis que le Parlement de Malines était compétent pour les onze principautés et provinces des « Pays-Bas » qui se trouvaient en 1473 sous la souveraineté de Charles le Téméraire (à savoir le Brabant, le Limbourg, la Flandre, la gouvernance de Lille/Douai/Orchies, l'Artois, le Hainaut, Namur, le Luxembourg, la Hollande, la Zélande et la seigneurie de Malines), le Grand Conseil itinérant perdit, lors de sa résurrection, toute autorité sur la Flandre et l'Artois. Dès 1477, c'est à nouveau auprès du Parlement de Paris qu'étaient introduits les appels en provenance de ces deux comtés⁸.

L'ordonnance de 1504 fixant, à titre définitif, le Grand Conseil à Malines, n'apporta aucune modification à son ressort. Celui-ci s'étendit fortement, par contre, par suite des conquêtes et autres faits d'armes de Charles Quint, au 16^{ème} siècle : Tournai et le Tournaisis en 1521, la Frise en 1523, Utrecht en 1529 et la Gueldre en 1547. In 1522/1526, l'empereur parvint même à rattacher la Flandre et l'Artois au ressort de l'institution (Paix de Madrid).

Pratiquement à la même époque, le Grand Conseil eut à encaisser de sérieuses pertes territoriales. Le Conseil de Hainaut et le Conseil de Brabant revendiquèrent leur souveraineté, qui ne tarda pas à être reconnue (le Hainaut en 1515, le Brabant respectivement en 1515 et en 1530).

La Révolte des Pays-Bas (et la scission qui s'ensuivit) se traduisirent par un nouveau recul du ressort en appel du Grand Conseil. Hormis la Gueldre espagnole, tous les territoires septentrionaux furent perdus au cours des années 1580-1585 (Hollande, Zélande, Utrecht, Frise et la majeure partie de la Gueldre) et définitivement soustraits – tout comme le nord de la Flandre – à l'autorité du Grand Conseil.

Durant le 17^{ème} siècle, les guerres entreprises contre les souverains espagnols par les rois Louis XIII et Louis XIV se soldèrent également par d'importants reflux territoriaux. Dès 1643, l'Artois dut être abandonnée, avant que l'expansion française n'absorbât, pendant le dernier tiers du siècle, des parties entières du comté de Flandre (Lille et Douai, Cassel,

Petitory actions were aimed at the protection of ownership, whereas possessory actions were used to safeguard possession ».

⁸ Toutefois, le Grand Conseil continua, après 1477, à recevoir des appels introduits à l'encontre de jugements du Conseil de Flandre.

Bourgbourg, Bergues, Dunkerque, Bailleul), du Hainaut (Valenciennes, Maubeuge, Avesnes) et du Luxembourg (Thionville) (1668-1700).

À cette époque, d'autres territoires échappèrent temporairement à l'autorité du Grand Conseil de Malines. En 1684, le duché de Luxembourg fut annexé par la France et passa sous la juridiction du Parlement de Metz. La fortune des armes le ramena en 1699 dans la sphère d'influence du Grand Conseil, hormis la région de Thionville, définitivement arrimée à la France. Au cours des années 1711-1714, un système d'appel réciproque entre les Conseils de Namur et de Luxembourg fut introduit.

La zone d'influence du Grand Conseil se réduisit encore à la fin du 18^{ème} siècle, lorsque les Conseils de Luxembourg et celui de Tournai et du Tournais parvinrent à se soustraire à son autorité. Le premier obtint le statut de cour souveraine (ordonnance du 1^{er} août 1782). Le Conseil de Tournai et du Tournais fut quant à lui assujéti au Conseil souverain du Hainaut (ordonnance du 22 novembre 1782).

La suppression du Conseil de Brabant par Joseph II, en juin 1789, restaura la compétence du Grand Conseil sur le duché en question. Rétrospectivement, cette tardive extension apparaît cependant comme un chant du cygne, car le déclenchement de la Révolution brabançonne (décembre 1789) eut pour conséquence le rétablissement du Conseil de Brabant.

À la fin de la période autrichienne, le ressort territorial du Grand Conseil se réduisait à la Flandre, à Namur, à la Gueldre autrichienne et à la seigneurie de Malines⁹.

4. ORGANISATION, COMPOSITION ET PERSONNEL

L'organisation et la composition du Grand Conseil subirent nombre de modifications au cours du 15^{ème} siècle ainsi qu'au début du 16^{ème} siècle. Ce n'est qu'à partir de 1559 qu'une plus grande stabilité prévalut dans ces domaines (ordonnance du 8 août 1559).

Les *présidents* devaient garantir l'ordre et la discipline au Grand Conseil. Cependant, au 18^{ème} siècle, ils eurent également une fonction politique. En effet, leur principale mission était alors le maintien des droits du souverain dans leur ressort.

Les *conseillers* étaient chargés en premier lieu du traitement des procès intentés devant le Grand Conseil. En tant que conseillers-commissaires, ils étaient également chargés – si la nécessité s'imposait – d'effectuer des enquêtes avant de rendre un verdict. Lorsque tous les éléments nécessaires étaient rassemblés, il appartenait à l'un des conseillers d'établir une brève synthèse du procès, pour permettre au Conseil de rendre sa sentence. Celle-ci était rendue à la majorité des voix, en tous cas certainement à partir de 1559.

Initialement, tous les procès étaient traités en session plénière. Cependant, le bicaméralisme se substitua à cette procédure en 1531. Désormais, deux chambres, comptant chacune au moins 5 conseillers, fonctionnèrent simultanément. Des matières importantes, délicates ou compliquées, furent encore traitées par les deux chambres réunies. En 1627, Philippe IV créa même une troisième chambre. Pour composer celle-ci, 5 conseillers supplémentaires furent désignés. La création de cette troisième chambre était motivée par le grand nombre d'affaires à traiter et par l'absentéisme de nombreux conseillers. Cependant, cette chambre fut abolie à peine cinq ans plus tard (1632).

Le nombre de conseillers évolua à travers le temps. En 1473, furent nommés 20 conseillers et 6 maîtres de requêtes. Lors de l'abolition du Parlement de Malines (1477), ce nombre fut réduit à 13 conseillers-maîtres de requêtes. En 1504, en 1509 et en 1531, le nombre des conseillers correspondit respectivement à 14, à 15 et à 12. En 1627 (année de la création de la

⁹ Il est utile de rappeler ici que la principauté de Liège, le comté de Looz, le duché de Bouillon et le domaine abbatial de Stavelot-Malmédy demeurèrent toujours hors du ressort du Grand Conseil de Malines.

troisième chambre), ce nombre fut porté à 19, pour retomber à 14 en 1632 (abolition de cette troisième chambre). Malgré la diminution incessante du ressort territorial du Conseil, le nombre de 14 conseillers demeura inchangé tout au long des 17^{ème} et 18^{ème} siècles. Parmi les conseillers du Grand Conseil, il y eut toujours quelques ecclésiastiques. Et malgré quelques contestations qui émaillèrent au cours du 16^{ème} siècle, le procureur-général fut toujours comptabilisé parmi les conseillers.

Les *greffiers* – trois en 1473 et deux à partir de 1522 – prenaient soin du rôle, étaient présents lors des plaidoyers, dressaient le procès-verbal des sessions des chambres de conseil et tenaient à jour divers registres. Une partie importante de leurs tâches consistait en la rédaction des sentences, plus particulièrement les sentences « étendues », pour lesquelles le concept (le « *dictum* ») était rédigé par le conseiller-rapporteur. Souvent, ils lisaient les sentences étendues en plein conseil. Ils exerçaient également le rôle d'adjoint auprès des conseillers-commissaires.

En 1504, les greffiers furent chargés explicitement de la perception des « épices ». Ces sommes, fixées par la Cour lors de la conclusion du procès, devaient être acquittées par les parties auprès du conseiller-rapporteur (dont le nom restait cependant secret). Les greffiers étaient également responsables des sommes d'argent ou des biens déposés au greffe pendant le procès. C'est le plus souvent à eux aussi qu'il appartenait d'évaluer les frais de procès.

Il importe de souligner par ailleurs que les greffiers assumaient également la responsabilité d'une partie des archives du Grand Conseil. En effet, ils gardaient les documents déposés par les procureurs au greffe et ils contrôlaient ces dossiers lors de leur réception. Afin d'assurer la gestion des nombreux sacs de procès, les greffiers étaient assistés, depuis 1559, par un clerc : le « garde-sac ». Un autre clerc s'occupait habituellement du travail d'écriture et des copies.

La tâche des secrétaires – une dizaine à partir de 1504 – englobait tout ce qui se rapportait au traitement des requêtes. En outre, ils s'occupaient de la correspondance du Grand Conseil. Souvent, les secrétaires faisaient fonction d'adjoint d'un conseiller-commissaire. Dans ce cas, ils étaient chargés des procès-verbaux des enquêtes et des verbaux.

Le *receveur des exploits* percevait les amendes imposées par le Grand Conseil (par exemple, pour « fol appel » ou lors de refus d'une « proposition d'erreur »). De plus, il encaissait les revenus de ventes publiques de biens confisqués, le produit de compositions avec le gouvernement, etc. Il effectuait également certains paiements : livraisons de bois et de chandelles, réparations, frais pour la concélébration de la messe, frais de voyages etc.

Deux *huissiers* au moins assistaient personnellement aux séances du Grand Conseil. Ils y veillaient à l'ordre et la bienséance, et avaient pour mission de repousser toute personne étrangère aux séances. Ils accompagnaient le président au moment de son arrivée et lors de son départ. La tâche la plus importante des huissiers était cependant la citation des parties ou des témoins, et l'exécution des décisions judiciaires et autres mandements de la Cour. Ils remplissaient aussi d'autres tâches, telles que l'arrestation de suspects, la confiscation de biens, la perception d'amendes, et le transport ou la surveillance de prisonniers. Enfin, la Cour faisait aussi appel aux huissiers lorsqu'elle entendait des témoins.

Le nombre des huissiers « ordinaires » fluctua quelque peu pendant le 15^{ème} siècle. Lors de l'établissement définitif du Grand Conseil à Malines (1504), ce nombre fut fixé à douze¹⁰. À côté de ces *ordinarii*, il y avait cependant – surtout en dehors de la ville – beaucoup de huissiers « extraordinaires » (des huissiers nommés sans vacance).

Les *procureurs* représentaient les parties en droit. Ils répondaient du (bon) déroulement du procès et passaient tous actes nécessaires à cette fin. À l'issue de la phase d'instruction du

¹⁰ À l'époque du Parlement de Malines, l'institution comptait également douze huissiers « ordinaires ».

procès, le procureur remettait le dossier de sa partie au greffe. Pour ce faire, il dressait un inventaire de toutes les pièces du dossier, puis il le signait.

Les *avocats* aidèrent leur partie avec des avis juridiques. Ils rédigeaient également les notes de plaidoirie (mémoires, avertissements, reproches, etc.). Il appartenait aussi aux avocats de plaider. De plus, les avocats servaient régulièrement d'adjoints aux conseillers-commissaires. Initialement, un procureur *ad hoc* était désigné lorsque les droits ou les intérêts du souverain (dans leur acception la plus large) étaient en cause lors d'un procès. En 1477 au plus tard, la fonction permanente de *procureur-général* fut instaurée. Dans les procès en question, il représentait le souverain.

Le grand nombre de procès dans lequel le procureur-général se trouvait impliqué et la diversité de ses tâches et activités, rendirent nécessaire la création de la fonction de *substitut procureur-général*. Ce dernier assistait le procureur-général et le remplaçait en cas d'absence. À partir de 1465, la fonction de substitut procureur-général devint quasi permanente.

Le procureur-général était le représentant du souverain, mais non son avocat. Lors de la période du Parlement de Malines (1473-1477) et de nouveau à partir de 1531, cette dernière fonction fut remplie par *l'avocat-fiscal*¹¹. « L'avocat du roi » devait d'une part prêter son assistance au procureur-général et lui procurer des avis ; d'autre part, il était chargé de rédiger les notes de plaidoirie et de plaider.

5. PROCÉDURE CIVILE

Dans l'administration de la justice, les différentes techniques pour intenter un procès devant le Grand Conseil – première et dernière instance, évocation, réformation, et appel – ont donné lieu à deux sortes de procédure¹². D'une part, il y avait la procédure pour les affaires en première et dernière instance, utilisée également pour les affaires en évocation et celles en réformation. D'autre part, il y avait la procédure en appel, réservée strictement aux vraies affaires d'appel.

a. Première Instance, le rôle

La procédure en première instance débutait par une requête unilatérale (« requête de venue en cour »), dans laquelle le requérant demandait d'ordonner à la partie adverse de faire (ou de laisser) ce que le requérant estimait être son droit. Cette requête était introduite auprès d'un secrétaire, qui la transmettait au président. À son tour, celui-ci communiquait la requête à un conseiller-maître des requêtes pour examen. Ce dernier examinait dans quelle mesure la demande formulée dans la requête était susceptible d'être traitée par le Grand Conseil. Il apostillait la requête et la remettait ensuite au secrétaire.

Ensuite, un mandement était délivré à un huissier, contenant l'ordre de notifier la demande à la partie adverse, et de la citer devant le Grand Conseil si elle ne voulait pas accéder à la demande (« lettres de commission »). Un rapport de la citation était dressé.

L'affaire était inscrite au rôle par la comparution des parties (ou de leurs procureurs). Ensuite, le demandeur devait formuler sa demande, et le défendeur recevait la faculté d'y répondre. Le cas échéant, ce dernier présentait une demande reconventionnelle.

Après les plaidoyers oraux, la Cour ordonnait éventuellement aux parties de confirmer leurs demandes et arguments par écrit, de soumettre leurs pièces justificatives et de déposer leurs

¹¹ Entre 1473 et 1477, il y eut même un premier et un second avocat.

¹² Dans cet inventaire, aucun procès criminel n'est décrit. Pour la procédure criminelle, voir : LEYDER, *Les archives du Grand Conseil des Pays-Bas à Malines*.

pièces de plaidoirie (« mémoires », « écritures » suivis, le cas échéant, « d'additions » ou « d'avertissements », etc.) (« appointement dispositif »).

La procédure d'examen des preuves s'effectuait devant des conseillers-commissaires, préposés à cet effet par la Cour. Afin de déterminer les éléments contestés, chaque fait ou argument, avancé par une des parties adverses, était présenté à l'autre partie en demandant si elle l'admettait ou non (procédure *per verbum credit vel non credit*). C'était aux parties de fournir leurs moyens de preuve. L'introduction de certains documents justificatifs et la citation de certains témoins pouvaient être contestées par la partie adverse, ce qui entraînait la production de nouvelles pièces de plaidoirie (« reproches » ou « *contreditz* » etc.) auxquels l'autre partie avait la faculté de répliquer par des « salvations ». Parfois, les commissaires devaient entreprendre un voyage pour effectuer une enquête sur place.

Lorsque l'enquête était close, toutes les pièces du procès étaient inventoriées en présence des deux parties (ou de leurs représentants). Cette « évangelisation » des sacs de procès se faisait soit devant les conseillers-commissaires, soit au greffe. Pour ce faire, chaque partie plaçait ses pièces dans un sac de jute ou de lin, sur lequel une étiquette en parchemin était cousue contenant le nom des parties. Puis, chaque partie remettait son sac / ses sacs au greffier (« furnissement »).

Par la conclusion en droit, les parties demandaient ensuite au Grand Conseil de « dire le droit ».

Dans ce but, le président désignait un conseiller-rapporteur (i.e. « la distribution »), qui devait étudier l'affaire et dresser un rapport sur base du dossier. Lorsque le rapport le permettait, une délibération plénière avait lieu. Ensuite, l'arrêt était prononcé en audience publique.

b. Première Instance, procédures devant commissaires

Jusqu'à présent, la procédure devant commissaires est très mal connue. Dans ces affaires « commissariales », les parties (ou leurs représentants) comparaissaient devant un conseiller-commissaire. Elles (Ils) formulaient leur position de manière orale, produisaient des documents (marqués comme « exhibés au verbal », *gethoond ten verbaele*) et attendaient ensuite une décision. Ajoutons qu'une affaire pouvait commencer sur le rôle, pour être renvoyée aux commissaires, et retourner ensuite, éventuellement, au rôle.

c. Première Instance, la procédure communicatoire (« différents »)

Les « différents » commençaient également par une requête. À la différence des procès sur le rôle, l'apostille sur ces requêtes-ci ne comportait pas de citation mais un ordre de montrer la requête à la partie adverse (« *soit [icelle requête] montrée à partie* ») et d'attendre la réponse écrite. Ensuite, les parties procédaient pour ainsi dire par voie postale. En effet, les pièces (réponse, réplique, duplique, etc.) étaient envoyées de part et d'autre (via les maîtres des requêtes). Les parties ne comparaissaient donc jamais devant la Cour, et n'étaient pas confrontées l'une avec l'autre.

Lorsqu'une telle affaire était suffisamment introduite, le dossier était envoyé au président qui désignait un conseiller-rapporteur. Ce dernier faisait rapport à la chambre du conseil.

Dans les documents, la procédure *communicatoire* est aisément identifiable. En effet, les parties s'appellent toujours « suppliant » et « rescribent », tandis que les affaires mêmes sont donc qualifiées de « différents ».

d. Procédure en appel

Dans le domaine des appels, le Grand Conseil de Malines établissait une distinction entre les appels de jugements rendus dans ce qu'il appelait des « procès par écrit » et les appels de

sentences rendues dans des procès qu'il ne cataloguait pas comme « procès par écrit ». Dans le premier cas, la procédure en appel était utilisée. Dans le second cas, les appels étaient traités comme des affaires de première instance et donc selon la procédure correspondante.

Quand s'agissait-il d'un « procès par écrit » ? Si l'affaire intentée devant l'instance précédente (ou les instances précédentes) n'était pas instruite de manière écrite, il n'existait évidemment pas de dossier écrit. Par conséquent, l'affaire devait être reprise dès le début, selon la procédure en première instance. Si au contraire l'affaire intentée devant l'instance précédente (ou les instances précédentes) était bel et bien instruite de manière écrite (y compris un « appointement dispositif » (ordonnant aux parties de déposer leurs plaidoiries) et un « acte de conclusion » (dans lequel les parties déclaraient le litige tranché)), alors le Grand Conseil devait décider s'il allait recevoir le procès en tant que « procès par écrit » ou non. Cette décision était prise après les plaidoyers.

Si le Grand Conseil ne recevait pas le procès en question comme un « procès par écrit », l'affaire était reprise dès le début, selon la procédure en première instance. Si, inversement, le Grand Conseil recevait l'appel d'un jugement comme un « procès par écrit », le dossier original devait être envoyé à Malines. Dans ce cas, la Cour jugeait l'affaire sur base de ce dossier (*ex eisdem actis*), sans que de nouvelles pièces puissent encore être ajoutées à celui-ci¹³. La question était alors de savoir si la décision du juge appelé était fondée ou non (*an bene vel male iudicatum*). En effet, l'origine de l'appel était un litige entre l'appelant et les juges en première instance – les appelés ou « *adjournés* » –, cités pour défendre leur jugement devant le Grand Conseil.

Dans ce qui suit, nous décrivons les actes les plus importants de la procédure en appel (lorsqu'il s'agissait donc d'un « procès par écrit »). Comme pour la procédure en première instance, nous signalons systématiquement les « suites archivistiques » de ces actes, pour que les chercheurs puissent reconnaître d'autant plus facilement les documents en question dans les dossiers, et pour qu'ils puissent établir plus aisément le rapport avec les registres des archives de la Cour *stricto sensu*. Par précaution, nous attirons l'attention du chercheur sur le fait que nombre de questions relatives à la procédure en appel restent actuellement en suspens.

Intenter une action

Celui ou celle qui se sentait lésé(e) par la sentence d'une cour, avait le droit de faire appel de cette sentence. Cela se faisait soit immédiatement après le jugement, soit endéans les dix jours. Interjeter appel au Grand Conseil de Malines s'effectuait toujours par l'envoi d'une requête, adressée au souverain. Cette requête contenait une plainte contre le jugement de la cour inférieure et la demande d'une sentence adéquate. Elle était transmise au président, qui la renvoyait à un conseiller-maître des requêtes pour examen. Sa décision était apostillée en bas de la requête et copiée en haut de la marge gauche.

Il ne suffisait pas d'interjeter appel. En effet, l'appel devait aussi être formellement relevé et signifié à la partie adverse ainsi qu'au(x) juge(s) de la cour inférieure. Ceci devait se faire endéans les trois mois suivant l'appel. En outre, le premier jour du procès en appel devait impérativement se dérouler au cours de ce délai. D'abord des « lettres patentes (de relief) d'appel » devaient être rédigées. Au nom du souverain, ces lettres – couchées sur le parchemin – étaient adressées « au premier huissier ou sergent d'armes sur ce requis ». Celui-ci notifiait l'ordre contenu dans les lettres en question (mandement de citation en appel). Les juges *a quo* étaient donc assignés en tant qu' « appelés » pour venir défendre leur sentence. La

¹³ Cependant, de nouveaux faits pouvaient être apportés en raison d'un « relief ».

partie adverse – ayant gagné la cause en première instance – était intimée. Le jour convenu, elle *pouvait* donc comparaître devant le Grand Conseil, si ceci lui semblait opportun. Bien qu'il n'était nullement obligé de comparaître, l'adversaire était pourtant présent la plupart du temps lors d'un procès en appel.

Si l'appelant ne relevait pas son appel, la partie adverse pouvait prendre l'initiative et demander, au moyen d'une requête, de déclarer l'appel « désert » (*acte de congé de court*) ou de citer l'appelant négligent (*lettres patentes en matière d'anticipation*). Lorsque de telles lettres d'anticipation étaient données, les parties intervertissaient leur place : l'intimé – *impétrant en matière d'anticipation* – devenait demandeur, et l'appelant – *anticipé* – devenait défendeur.

Citation

Les huissiers dressaient de brefs rapports sur leur intervention, à l'intention de la Cour. Les lettres patentes d'appel (les originales) se trouvent dans le dossier de l'appelant ainsi que les exploits des huissiers, rédigés habituellement sur papier et attachés à ces premières. Dans le dossier de l'intimé, il se trouve souvent une copie (abrégée) des deux.

Présentation / Défaut

Si l'appelant ne se présentait pas le jour convenu, l'appel était déclaré « désert ». L'appelé recevait alors un « acte de congé de court ». L'appelant faisant défaut se voyait condamné à une amende de « fol appel » et aux frais du procès. En outre, la sentence *a quo* était confirmée.

Si l'appelé ou l'intimé ne se présentait pas le jour convenu, une nouvelle assignation était lancée et la procédure suivait son cours.

Instruction / Plaidoyers

Lorsque les parties se présentaient le jour convenu, les plaidoyers pouvaient commencer. En principe, les parties étaient représentées par leur procureur respectif. Ceux-ci déposaient à cet effet leur procuration au greffe. Les plaidoyers ou audiences étaient présidés par un ou deux conseiller(s)-maître(s) de requêtes.

Avant de débiter son audience, la Cour demandait à l'appelant une caution pour le cas où son appel serait déclaré irrecevable ou indu (et où l'appelant serait donc condamné à une amende pour « fol » ou « frivole » appel).

Ensuite, l'appelant devait présenter les lettres patentes (de relief) d'appel, la citation et l'exploit du huissier ainsi que la sentence *a quo* (ou une copie de celle-ci). Pour ce qui est de cette dernière, une copie du *dictum* (la version courte de la sentence) était souvent suffisante.

Puis, (l'avocat de) l'appelant exposait ses griefs, en concluant que la sentence *a quo* était fautive et abusive, et qu'il faisait donc appel à bon droit. Cet exposé était appelé le « *ramenée à fait* » (*acte de griefs, acte de ramené à fait*). Naturellement, la partie adverse soutenait le contraire, en concluant que l'appel était indu (*acte de réponse*). Les expéditions des actes de procédure (déposées dans le dossier) sont faciles à reconnaître. Généralement, elles étaient écrites sur un petit bout de parchemin. Elles contiennent non seulement le rapport de ces actes, mais aussi la décision relative à la suite de la procédure.

Parfois, les plaidoyers étaient réduits à ces deux éléments nécessaires : demande et réponse. Il arrivait néanmoins qu'ils se prolongent par une réplique de l'appelant, puis une réponse à cette réplique (appelée « duplique ») formulée par l'autre partie, une « triplique » (de l'appelant), une « quadruplique » (de la partie adverse), etc.

Après les plaidoyers et l'échange éventuel de pièces, le Grand Conseil statuait sur la réception du procès en tant que « procès par écrit » (*appointment dispositif* dans un *acte dispositif*). Lors de ce jugement interlocutoire, les parties pouvaient encore ajouter un bref mémoire au dossier¹⁴.

Par l'*acte de conclusion en cause*, les parties déclaraient ensuite que le litige était tranché.

Si le procès était reçu comme « procès par écrit », les dossiers de la cour inférieure devaient être transférés à Malines. Pour ce faire, l'appelant avait deux semaines, un mois ou six semaines, en fonction de la distance qu'il fallait parcourir. Cette période commençait le premier jour du procès.

« Furnissement »

La procédure sur le rôle terminée, les pièces devaient être remises au greffier. Pour ce faire, elles étaient placées dans des sacs de jute ou des sacs en lin. Le procureur faisait un inventaire de toutes les pièces présentes et le signait. Lorsque les pièces versées dans le sac ne correspondaient pas intégralement à l'inventaire du dossier, le greffier ne pouvait pas l'accepter. Si, par contre, tout était en règle, il cousait une étiquette en parchemin sur le sac, sur laquelle il notait les noms des parties et de leurs procureurs.

Jugement¹⁵

La procédure en appel (lors d'un « procès par écrit ») ne prévoyait pas d'enquête ou d'investigation. En effet, de tels actes avaient eu lieu, en principe, pendant le procès en première instance. Ainsi la « visite » du procès pouvait commencer immédiatement après les plaidoyers. Le président du Grand Conseil désignait à cet effet un conseiller-rapporteur qui se voyait chargé de la préparation de la délibération. Il étudiait l'affaire (et le dossier) à fond, faisait un résumé des pièces remises en relevant les principaux arguments des deux parties, et rédigeait une proposition de sentence.

La chambre du conseil délibérait en assemblée plénière sur la sentence.

Après la conclusion du procès, le conseiller-rapporteur établissait le « *dictum* » – une version abrégée de la sentence. Ensuite, ce *dictum* était remis au greffier. Sur la base de ce document et des pièces du dossier, ce dernier rédigeait alors – seulement si les parties le souhaitaient¹⁶ – une sentence étendue (sur parchemin)¹⁷. Les sentences étendues contenaient la dénomination

¹⁴ Lors d'appels « *omisso medio* », le renvoi était également possible après les plaidoyers.

¹⁵ Les pièces relatives à la sentence ne font pas partie des dossiers de procès. En outre, dans bon nombre d'affaires, il ne fut jamais prononcé de sentence.

¹⁶ L'extension de la sentence n'était pas demandée systématiquement.

¹⁷ Pour les directives que recevaient les greffiers pour la rédaction de ces sentences étendues, voir : WIJFFELS A., *Grand Conseil de Malines: La rédaction des sentences étendues et le recueil de jurisprudence de Guillaume de Gryspere*, dans WIJFFELS A. (red.), *Case Law in the Making. The Techniques and Methods of Judicial Records and Law Reports*, t. 1 : *Essays*, Berlin, 1997, p. 299-316 ; KOSTER-VAN DIJK J.M.I., *Instruction pour*

précise des parties, la reconstitution de toute la procédure (les instances inférieures comprises), l'énonciation des principaux arguments (de part et d'autre) et la sentence. Par contre, elles ne contenaient jamais de motivation. En effet, le Grand Conseil de Malines conservait à sa discrétion les réflexions ayant conduit à son jugement.

La sentence réglait également la question des frais du procès. Si l'appel était déclaré indu ou s'il était rejeté, l'appelant se voyait condamné au paiement non seulement des frais du procès mais aussi d'une amende pour « fol appel ».

Il va de soi que toutes les sentences étaient prononcées au nom du souverain.

e. Révision

Révision ou « proposition d'erreur » était une technique à laquelle les parties pouvaient avoir recours, sous certaines conditions, pour contester un jugement du Grand Conseil lui-même.

La requête visant à entamer la procédure de révision devait être introduite par la partie perdante, endéans les deux ans suivant la sentence. Cette requête était toujours adressée au souverain, et pouvait être introduite aussi bien auprès du Grand Conseil qu'auprès du Conseil privé. Elle devait toujours mentionner les « erreurs proposées ».

Ensuite, l'impétrant recevait des lettres patentes avec lesquelles il pouvait citer la partie adverse. Cette citation devait se faire également endéans les deux ans suivant la sentence.

Le jour convenu, l'impétrant devait payer une caution, au cas où la révision serait jugée indu. Ensuite commençaient les débats contradictoires.

Les plaidoyers finis et les débats clos, les deux parties étaient invitées à remettre un bref mémoire (comme cela se faisait dans la procédure en appel).

Puis, le collège devant rendre un jugement était élargi. Des juristes d'autres cours ou institutions étaient en effet ajoutés aux conseillers du Grand Conseil. Le choix de ces juristes était laissé à la discrétion du souverain, aussi bien que leur nombre (12 à 14). Lorsque ce collège élargi estimait nécessaire de faire des enquêtes complémentaires (avant de rendre son jugement), il pouvait les demander.

Ensuite, au moins une des deux parties demandait « que droit soit prononcé ». Ce faisant, le collège élargi pouvait confirmer la sentence initiale, la corriger ou la renverser.

B. ARCHIVES

1. HISTORIQUE

Au cours de leur phase dynamique, les archives du Grand Conseil étaient conservées en majeure partie au greffe. Le grenier du palais était également utilisé pour la sauvegarde des archives. En outre, des pièces faisant partie d'affaires pendantes ou même d'affaires conclues se trouvaient régulièrement au domicile de conseillers, greffiers, procureurs et avocats.

Les vicissitudes de l'institution ont toujours eu des conséquences pour ses archives. Ainsi les archives ont du être mises en sécurité lors du pillage de la ville par les troupes du duc d'Albe, en 1572. Et en 1746, lorsque Malines fut prise par les Français, Louis XV décida de transférer une partie considérable des archives du Conseil au Parlement de Flandre. La plupart de ces papiers retournèrent toutefois à Malines dès la fin de la Guerre de Succession d'Autriche (1749). En 1769-70, à l'occasion du *Traité des Limites*, une autre partie des archives fut restituée.

le greffier du Grand Conseil concernant la rédaction des sentences (introduction et édition du texte), dans WIJFFELS A. (ed.), *Miscellanea Consilii Magni III*, Amsterdam, 1988, p. 17-41.

Lorsque les Pays-Bas autrichiens furent annexés à la France (1794), le président et quelques conseillers décidèrent de s'exiler en Allemagne et d'y continuer leurs activités. Le Traité de Campoformio ayant supprimé définitivement le Grand Conseil (17 octobre 1797), ils décidèrent d'envoyer à Vienne les archives qu'ils avaient sous la main. En 1803 et 1809, ces documents furent transférés à Paris. Quelques années plus tard, ils purent toutefois regagner Bruxelles (Traité de Paris, 1814 et 1815). Ils furent d'abord placées à l'Hôtel de la Chambre des Comptes (1815-1820). Ensuite, ils furent hébergées au Palais de Justice, devenu siège des archives de l'Etat (1822-1823).

En 1794, une partie substantielle des archives du Grand Conseil était restée à Malines. En 1827, cette partie-là fut transportée, par bateau, à Bruxelles et placée au greffe de la Cour supérieure de justice. Cinq ans plus tard, le gouvernement décréta que « toute la partie des archives des anciennes cours supérieures de justice qui ne concernait pas des procédures en matière d'intérêt privé, serait réunie aux archives de l'Etat ». Néanmoins, cette décision resta lettre morte. Ce ne fut qu'en 1858, lorsque le gouvernement statua que les archives de toutes les cours de justice de l'Ancien Régime devaient être déposées aux Archives de l'Etat, que cette partie des archives du Grand Conseil arriva aux Archives de l'Etat. Le 20 mai 1859, les deux parties du fonds furent enfin réunies.

Lorsqu'en 1859, les « innombrables » dossiers de procès arrivèrent sens dessus dessous aux Archives de l'Etat, les archivistes ne disposaient ni d'un inventaire ni même d'une liste. Henri-Felix D'Hoop fut chargé du classement des sacs et portefeuilles en question. En un temps record, il parvint à constituer une série de « procès en première instance », et à classer les dossiers d'appel selon la province dont ils provenaient (1863).

III. CONTENU ET STRUCTURE

A. CONTENU

Les 500 articles de cette série ont trait à la période 1577-1755.

Au niveau des parties représentées dans les dossiers de cette série, il s'agit essentiellement de particuliers et de seigneurs locaux (ou de dames locales). Quelques présidents, conseillers et avocats du Conseil de Namur, ainsi que des officiers locaux ou régionaux s'y retrouvent également. Des villes et des villages y font aussi leur apparition, ainsi que les États de Namur. Signalons parmi la noblesse présente dans les dossiers de cette série (écuyers, chevaliers, barons, comtes, comtesses, ...) quelques chevaliers de la Toison d'Or (Charles d'Egmont, Claude Philippe Eugène de Merode, le prince de Robecq et Claude Lamoral de Ligne). Il est par contre étonnant de ne rencontrer que quelques ecclésiastiques parmi les parties.

Le procureur-général de Namur n'est que rarement impliqué dans les procès repris dans cette série.

La grande majorité des parties est originaire du comté de Namur. Quelques unes sont toutefois liégeoises ou luxembourgeoises. Pour ces dernières il est à remarquer qu'il s'agit soit d'évocations de procès commencés devant le Conseil de Luxembourg, soit de procès menés en première instance devant le Conseil de Luxembourg mais jugés en appel devant le Conseil de Namur suite à une déclaration de Maximilien Emmanuel de Bavière (à l'époque de la Guerre de Succession d'Espagne).

L'immense majorité des dossiers touchent à l'argent et au pouvoir. En ce qui concerne l'argent, nous distinguons d'abord des procès relatifs aux revenus qu'une partie revendiquait. Les rentes constituent l'objet qui revient le plus souvent dans cette catégorie (et même en général). Des procès concernant des héritages et des donations sont aussi très nombreux. La possession ou la jouissance de biens et, inversement, les dépenses qu'une partie refusait de faire (ou qu'au

moins quelqu'un réclamait à celle-ci), donnent également lieu à de nombreux procès. Le paiement de salaires, honoraires, livraisons, loyers, réparations et autres dettes pose en effet souvent problème. Pour ce qui est du pouvoir, il s'agit essentiellement de conflits de compétence ou de juridiction et d'abus de pouvoir (droit de chasse, droit de pâturage, servitude, coupe de bois ...).

B. TRI ET ELIMINATIONS

Pour l'époque contemporaine, aucune sélection ou destruction n'est connue.

Par contre, les sacs de procès ont systématiquement été enlevés (après 1859). Beaucoup d'étiquettes (« évangiles ») ont disparu pendant cette opération. D'autres ont été détachées des sacs et mises dans les portefeuilles contenant les pièces du procès correspondant.

C. CLASSEMENT

Les dossiers de cette série sont classés de manière chronologique.

Les dossiers n'ont pas été répartis selon la procédure utilisée¹⁸. Les procès en première instance alternent donc de manière purement chronologique avec les différents ainsi qu'avec les procès en appel. La mention de la qualité juridique des parties (demandeur/défendeur, suppliant/rescribent, appelant/intimé) indique toujours de quelle procédure il s'agit.

Les descriptions suivent toutes le même schéma (utilisé également par d'autres collègues en charge de l'ouverture à la recherche de séries comparables)¹⁹ :

[Cote d'inventaire]	[Partie 1] contre [Partie 2]	
	[Objet du litige]	
	[dates]	[Forme matérielle]
	[Instance(s) précédente(s)]	
	[remarques]	

L'identification des parties se base en principe sur l'inventaire des pièces déposées au greffe du Grand Conseil lors du « furnissement » du dossier, et sur l'étiquette que le greffier cousait ensuite sur le sac de procès. En deuxième lieu – et certainement quand les deux documents mentionnés sont absents – l'identification se fait sur base des « actes de la Cour », qui documentent le déroulement du procès. Nous avons donné la préférence aux actes du Grand Conseil (plutôt qu'aux documents produits par les parties et leurs avocats) pour faciliter au maximum l'identification des parties dans les archives *stricto sensu* de cette cour. Lorsque les documents de procédure d'un procès en appel devant le Grand Conseil manquent, l'appellation des parties est empruntée aux actes de l'instance précédente.

L'identification des individus est souvent restreinte à leur nom et prénom. Lorsque l'orthographe des noms était trop éloignée entre différentes versions, nous avons ajouté (entre parenthèses) d'autres formes de noms dans nos descriptions. Si d'application, le titre

¹⁸ Contrairement à ce que nous avons fait pour la série "Procès de Flandre - Clergé": LEYDER D., *Inventaire des archives du Grand Conseil des Pays-Bas à Malines. Dossiers de procès de Flandre - Clergé (1545-1792)*, Bruxelles, 2012.

¹⁹ DECEULAER H., *Inventaris van het archief van de Raad van Brabant. Processen van de steden (behalve Brussel) 1596-1794*, Bruxelles, 2008, p. 29-30 ; OOSTERBOSCH, *Grote Raad voor de Nederlanden te Mechelen. Procesbundels Beroepen uit Vlaanderen. Ordinaris processen*, p. 22-23.

nobiliaire suit le nom des personnes. Dans la mesure du possible, la fonction ou le métier des individus est également repris, ainsi que le lien qu'ils ont avec d'autres personnes impliquées dans le procès (p. ex. père de, veuve de).

Pour des parties consistant en plusieurs individus, l'identification de la (des) personne(s) principale(s) est suivie de l'abréviation « c.s. » (*cum suis*).

Bien entendu, l'identification des parties se complète toujours par la mention de leur qualité juridique (demandeur/défendeur, suppliant/rescribent, appelant/intimé). Lorsqu'un dossier en appel ne contient pas de documents « malinois », les parties sont mentionnées avec la qualité juridique qu'elles avaient devant l'instance précédente (« demandeur/défendeur devant le Conseil de Namur » ; « suppliant/rescribent devant le Conseil de Namur »).

Les noms de lieux ont été actualisés.

L'objet du litige est indiqué de manière sommaire. Souvent il ne s'agit que d'une indication. Dans l'absence d'une sentence (étendue) et sur la base de dossiers souvent lacunaires, il n'est en effet pas évident de définir ou de préciser systématiquement l'objet d'un litige. La définition de celui-ci est basée, la plupart du temps, sur l'avertissement, la requête de « venue en cour » ou les lettres patentes de « relief d'appel ». Lorsqu'il n'était pas possible de déterminer l'objet du litige, la mention « inconnu » est reprise dans la description.

Les dates mentionnées dans la description n'ont trait qu'aux pièces présentes dans le dossier. Elles sont obligatoirement indicatives pour la datation des procès proprement dits. Lorsqu'un dossier ne contient ni de requête de « venue en cour », ni de lettres patentes de « relief d'appel » (dans le cas d'un appel), ni « d'évangile », il est en effet impossible de déterminer de manière précise et certaine le début du procès (en appel). Puisque la sentence ne faisait jamais partie des dossiers, il est tout aussi impossible de déterminer avec précision la fin d'un procès.

Ajoutons que pour les dossiers en appel ne contenant aucun document « malinois » (relatif donc au déroulement du procès devant le Grand Conseil), la date de l'arrêt (ou celle du dernier acte) de l'instance précédente est retenue, précédée de la mention « après », ce qui signifie que le procès en appel s'est forcément déroulé après cette date.

Le classement chronologique est basé sur l'année de l'introduction des procédures devant le Grand Conseil ou – dans le cas des dossiers sans documents « malinois » – sur le dernier acte de l'instance précédente.

La forme matérielle du dossier est décrite selon la terminologie archivistique en usage aux Archives de l'Etat en Belgique. Concrètement, trois formes sont possibles : 1° de une à trois pièces, 2° une chemise (ayant une épaisseur maximale de 2 cm) et 3° un (ou plusieurs) paquet(s) (ayant une épaisseur entre 2 et 11 cm).

La présence de documents spéciaux (dessins, correspondance, sentence étendue du Conseil de Namur) est systématiquement signalée.

Parlons encore des "instances précédentes" dans le cas des procès en appel. Pour l'immense majorité, cette instance était le Conseil de Namur. Cette information n'est donc pas répétée dans les descriptions concernées. Lorsque d'autres instances précèdent le Conseil de Namur – et lorsqu'on parle donc d'un « double » ou d'un « triple » appel – toutes ces instances sont mentionnées. Elles le sont dans l'ordre chronologique inverse pour maintenir la continuité logique de la description, et pour refléter le plus fidèlement possible le classement des pièces dans le dossier (Grand Conseil ← Conseil de Namur ← Instance(s) précédente(s)).

Il arrive que des explications supplémentaires soient nécessaires pour la bonne compréhension d'un dossier ou d'une partie de la description. Dans ce cas, ces explications sont apportées en remarque.

IV. CONDITIONS D'ACCES ET D'UTILISATION

A. CONDITIONS D'ACCES

Les archives du Grand Conseil des Pays-Bas à Malines sont publiques. La consultation et la reproduction sont libres.

B. CONDITIONS DE REPRODUCTION

Pour la reproduction des documents, les conditions et tarifs en usage aux Archives de l'Etat en Belgique sont d'application.

C. LANGUES ET ECRITURE DES DOCUMENTS

La langue véhiculaire du Grand Conseil de Malines était le français. Les documents produits par le Conseil – les documents « internes » faisant partie des archives de la Cour *stricto sensu* – furent donc systématiquement rédigés en français. Cette observation vaut également pour toutes les apostilles posées sur les différentes pièces des dossiers de procès.

Depuis 1477 (le Grand Privilège), la langue utilisée lors d'un procès était celle des parties : français, néerlandais ou allemand. Lorsque celles-ci ne parlaient pas la même langue, c'est celle du défendeur (rescribent ou intimé) qui était choisie.

Les dossiers de cette série-ci contiennent quasi exclusivement des documents rédigés en français.

D. RECOMMANDATIONS POUR L'UTILISATION

Les dossiers de procès de cette série constituent des entités à part entière. Ils sont donc indépendants les uns des autres, même si le chercheur a toute liberté pour étudier des dossiers thématiquement reliés.

D'emblée, nous devons signaler que nombre de dossiers sont incomplets. D'une part, des pièces ou des parties entières de dossiers ont pu se perdre au fil du temps. D'autre part, des parties ont pu lever (certaines de) leurs pièces après la conclusion de l'affaire. Il s'ensuit en tout cas que la valeur documentaire des dossiers en question n'est pas égale.

Répetons aussi que la sentence ne fait jamais partie du dossier de procès. Elle est à chercher dans les archives *stricto sensu* de la Cour, à condition évidemment que le procès ait été conclu.

Dans le présent inventaire tous les dossiers ont été classés de la même façon. Lorsque les documents des deux parties sont présents, le dossier du requérant (respectivement « demandeur », « suppliant » et « appelant ») précède toujours celui de son adversaire (respectivement « défendeur », « rescribent » et « intimé »). Pour les procès en appel, ceci se fait par instance. Les instances mêmes sont classées dans l'ordre chronologique inverse (Grand Conseil de Malines ← Conseil de Namur ← Instance(s) précédente(s)).

Dans la mesure du possible, l'ordre des documents à l'intérieur des dossiers a été reconstitué. Quand l'*étiquette* (que le greffier cousait sur le sac de chaque partie lors du « furnissement ») est conservée, le chercheur la trouvera en premier lieu. Elle contient toujours le nom des parties et très souvent celui de leurs procureurs. Idéalement, le chercheur trouvera ensuite l'*inventaire du dossier*. Celui-ci mentionne également les deux parties avec leur qualité juridique. En outre, il contient une description sommaire de toutes les pièces « furnies » (ou présentes dans le sac lors du « furnissement »). Ces descriptions sont suivies de lettres (A, B,

C², D⁶...), reprises également au dos des pièces concernées. Des dossiers volumineux contiennent souvent plusieurs inventaires. L'intérêt de ces inventaires est multiple. Dans des cas simples, ils donnent la certitude qu'un dossier est complet. De manière analogue, ils permettent d'attester l'absence de certains documents. Cependant, ils révèlent surtout les liens entre les différentes pièces et leur importance relative dans le déroulement d'une affaire. Après l'inventaire, le chercheur trouvera les pièces (conservées) du dossier. En principe, elles se suivent dans l'ordre alphabétique. Les pièces ayant été mises en liasse par le greffier (lors du « fournissement ») forment la seule exception à cette règle. Celles-ci sont en effet classées dans l'ordre alphabétique inverse. Dans ce cas, il faut évidemment lire le dossier de la « dernière » pièce à la « première ». Habituellement, les dossiers sont constitués de documents produits par les parties et de pièces produites par la Cour. Les parties remettaient par exemple leur procuration, la requête de « venue en cour », d'autres requêtes, la copie de la sentence *a quo* (dans le cas d'un procès en appel), les notes de plaidoirie (réplique, duplique, triplique, mémoires, avertissements, reproches, salvations) et des pièces à conviction. Tandis que le Grand Conseil produisait les lettres patentes « de relief d'appel » (dans le cas d'un procès en appel), les exploits des huissiers, les « verbaux » (reflétant, dans l'ordre chronologique, les actions juridiques des procureurs), les différents « actes de la cour » (documentant le déroulement du procès) et éventuellement des enquêtes. Tout ce qui concerne l'évolution d'un procès après le « fournissement » est à chercher dans les archives *stricto sensu* de la Cour.

V. SOURCES COMPLÉMENTAIRES

A. LES ARCHIVES STRICTO SENSU DU GRAND CONSEIL

Plusieurs séries de la « partie générale » du fonds du Grand Conseil de Malines sont susceptibles de compléter les informations relatives aux procès de la présente série. D'un point de vue juridico-technique, les séries suivantes – comportant toutefois souvent des lacunes – peuvent être énumérées : le rôle (rapports des sessions, dans l'ordre chronologique), les livres de distribution (par province, par conseiller), les livres « aux fournissements » et les « registres aux causes jugées ». La valeur documentaire des séries de sentences – registres aux sentences étendues et « *dicta* » – est nettement plus grande que celle des précédentes. Cependant, ces registres sont dépourvus de tables²⁰. Par précaution, il faut aussi préciser que nombre de procès n'ont jamais conduit à une sentence. Beaucoup d'affaires ont en effet été réglées à l'amiable ou ont été abandonnées. Signalons encore la série factice des 129 registres de « correspondance » du Grand Conseil (contenant également différents avis et règlements)²¹.

B. AUTRES SÉRIES DU GRAND CONSEIL

Signalons la présence de quelques dossiers dans les séries A et B des *Procès des grandes familles* qui font partie d'un dossier de cette série-ci ou qui sont clairement liés à un des dossiers décrits ici (p. ex. les numéros 969, 986, 1061, 1094 et 1381 de la série A, et les

²⁰ Les sentences étendues du 18^{ème} siècle ont récemment été ouvertes à la recherche par An Verscuren: VERSCUREN A., *Nadere toegang op de geëxtendeerde sententies van de Grote Raad van Mechelen (1693-1772)*, Bruxelles, 2013.

²¹ VAN DEN BUSSCHE E., *Inventaire des registres du Grand conseil de Malines, avec un supplément pour les nos 1186 à 1553 (requêtes et varia en portefeuilles)* [1885], Bruxelles, 1992.

numéros 17, 74 et 132 de la série B)²². Il est recommandé de parcourir aussi l'index alphabétique de la série des « Procès de première instance »²³ lorsqu'on veut étudier un procès dont le dossier est décrit dans cet inventaire-ci.

C. AUTRES DÉPÔTS D'ARCHIVES

Trente-six dossiers de *procès en appel* du Conseil de Namur au Grand Conseil de Malines se trouvent dans le fonds d'archives du Conseil provincial de Namur et sont donc conservés aux Archives de l'Etat à Namur²⁴. Trois d'entre eux sont clairement liés à un des dossiers de la présente série (les numéros 8260, 8273-8275 et 8276). Les liens en question sont signalés dans une remarque après la description.

Parmi les 2045 dossiers de *procès en première instance* du Conseil provincial de Namur, conservés aux Archives de l'Etat à Namur, se trouvent également des dossiers qui font partie de dossiers de la présente série ou qui sont liés à l'un d'entre eux. Nous n'avons pas parcouru toute la série, mais quelques exemples (les numéros 6315, 6520, 6597, 6814, 6847, 6915 et 7108) montrent qu'il est utile de consulter l'inventaire de Ferdinand Courtoy et Cécile Douxchamps-Lefèvre lorsqu'on veut étudier un procès en appel dont le dossier est décrit ici²⁵. Suite à la conclusion d'un litige, les parties étaient autorisées à lever leur dossier. Ainsi nombre de dossiers peuvent éventuellement se trouver aujourd'hui dans les archives des personnes ou institutions concernées. De toute évidence, il nous est impossible de donner des informations détaillées à leur égard.

D. BIBLIOGRAPHIE

Une bibliographie à jour relative au Grand Conseil est reprise dans : LEYDER D., *Les archives du Grand Conseil des Pays-Bas à Malines (vers 1445-1797). Guide*, Bruxelles, 2010.

VI. CONTROLE DE LA DESCRIPTION

Dans les années '20 du siècle passé, les frères Joseph et Fernand (Placide) Lefèvre se sont occupés intensivement d'une partie des "Appels de Namur". Ils ont notamment trié et classé 63 mètres linéaires de dossiers (sur un total d'environ 100 m.l.), et pourvu ces dossiers de fiches de travail sommaires, contenant les noms des parties ainsi qu'une date²⁶. Ces fiches ont été revues, corrigées et surtout complétées de nombreuses données par nos soins.

Signalons encore que nous avons pu bénéficier de l'aide bénévole de monsieur Xavier Duquenne pour explorer le contenu des 40 mètres linéaires restants des "Appels de Namur". Ce travail ardu nous a permis, et nous permettra encore, de rassembler des parties et des pièces de dossiers égarées, et de présenter donc des dossiers plus complets aux chercheurs.

²² D'HOOP H.F., VAN HOLLEBEKE M. & LEJOUR E. (édité par E. PUT), *Grote Raad voor de Nederlanden te Mechelen: Processen van aanzienlijke families (Reeks A): Werkbeschrijvingen. Grand Conseil de Malines. Procès des grandes familles (Série A): Fiches de travail*, Bruxelles, 1995 et D'HOOP H.F., VAN HOLLEBEKE M. & LEJOUR E. (édité par E. PUT), *Grote Raad voor de Nederlanden te Mechelen: Processen van aanzienlijke families (Reeks B): Werkbeschrijvingen. Grand Conseil de Malines. Procès des grandes familles (Série B): Fiches de travail*, Bruxelles, 1995.

²³ LEFEVRE J., *Grand Conseil de Malines. Procès en première instance* (s.d., s.l.) (fiches de travail).

²⁴ COURTOY F. et DOUXCHAMPS-LEFÈVRE C., *Inventaire des archives du Conseil provincial de Namur*, tome 3 : *Les archives du greffe*, Bruxelles, 2003, p. 271-276.

²⁵ COURTOY F. et DOUXCHAMPS-LEFÈVRE C., *Inventaire des archives du Conseil provincial de Namur*, tome 3 : *Les archives du greffe*, Bruxelles, 2003, p. 23-253 (avec table onomastique).

²⁶ LEYDER D., *Les archives du Grand Conseil des Pays-Bas à Malines*, p. 86-87.

Les descriptions de cet inventaire ont été réalisées par Dirk Leyder (janvier-juin 2013).
L'introduction a été rédigée en septembre-octobre 2013.

INVENTAIRE

- 1-2. Jehan de Succre et Anthone de Succre, héritiers de François de Succre, seigneur de Bellaing (appelants / ajournés) c. Adrien de Ghelin, écuyer (intimé et impétrant sur reprise).
Rente.
1577-1602. 1 chemise et 1 paquet
1. Première partie.
2. Seconde partie.
3. Elisabeth de Hodister, veuve de Jean Rahier, seigneur de Poulseur, reprenant la cause de son époux décédé (demanderesse en reconvention devant le Grand Conseil) c. Charles Ernest de Linden, chevalier, gouverneur de Franchimont et Charlemont, fils et héritier de Robert de Linden, reprenant la cause de son père (défendeur).
Jouissance de biens.
1595-1614. 1 paquet
4. Thiery de Groesbeeck, seigneur d'Emptines, mari et bail de dame Cecile de Rougrave (impétrant de lettres d'anticipation) c. Dame Jehenne de Crehen, veuve de Philippe de Namur, seigneur d'Huy (appelante, anticipée, impétrante de lettres de requête civile).
Héritage.
1596-1601. 1 paquet
Ce dossier contient deux enquêtes.
- 5-6. Lambert Lamberti, curateur des biens de Pierre Spinola et Jerome Curiel, et Isabelle Schets de Grobbendonck, veuve de Jehan Vlaminck (aussi : Flamingo) (impétrants et demandeurs) c. Charles comte d'Egmont, prince de Gavre, chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, gouverneur du pays et comté de Namur, fils et héritier du comte Lamoral d'Egmont (ajourné, défendeur et impétrant de requête civile et aussi de requête par écrit validée pour civile).
Paiement d'une obligation financière contractée par le comte Lamoral d'Egmont.
1597-1603. 2 paquets
5. Première partie.
6. Seconde partie.
7. Guillaume Bryart (appelant, ajourné et défendeur) c. Jehenne de Wyne, dame de Walhone (aussi : Walonne), veuve de Henry de Buylle, écuyer (intimée, impétrante en matière de liquidation).
Possession de biens (?).
1600-1602. 1 chemise
8. Henri de Villenfaigne, Conseiller et Procureur général au Conseil provincial de Namur, mari et bail de Marguerite Lettin (impétrant de décret) c. Paul van den Berge, habitant de Bruxelles, et les créanciers de la mortuaire de Jean Lettin, frère

- de Marguerite Lettin (opposant et ajournés).
Héritage.
1600-1608. 1 chemise
9. Jehan Sturm [Sturin ?], chevalier, lieutenant capitaine des hallebardiers de Leurs Altesses [les Archiducs], mari et bail de Philippote de Carondelet (demandeur (impétrant) en convention, et défendeur en reconvention) c. Anthoine de Berchem, chevalier, mari et bail de Anne de Halmale, et Léonart Micault, seigneur de Huizingen, "commissaire-général des monstres [des gens de guerre] de Leurs Altesses [les Archiducs]" ("*commissaris generael vande monsteringhe van hunne hoocheden*"), mari et bail de Catherine de Halmale (ajournés en convention et demandeurs en reconvention).
Douaire.
1601-1603. 1 paquet
10. Gérard d'Eve, seigneur de Loyers (intervenant et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Nicolas de Salmier, chevalier, seigneur de Melroy (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1602. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
11. Jan de Nollet, maieur / bailli / officier de Saint-Sauveur à Revin et Fépin, pour l'archevêque de Trèves comme administrateur perpétuel de l'église et monastère de Prüm *dit* Saint-Sauveur (demandeur originel / appelant de la Cour de Fépin / anticipé devant le Conseil de Namur) c. Louis de Co(u)riouille, écuyer, seigneur de Lisogne (ajourné et défendeur originel / intimé / impétrant de lettres d'anticipation d'appel devant le Conseil de Namur).
Vente illégale de bois issus de Fépin / Juridiction.
après 1602. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Il s'agit d'un double appel : Le Conseil de Namur ← La Cour de Fépin.
12. Pierre de Salmier, seigneur de Brumagne (impétrant de lettres de complainte et maintenue) c. Gérard d'Eve, seigneur de Loyers (opposant).
Juridiction.
après 1603. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Il s'agit d'une enquête.
13. Nicolas Marotte, seigneur foncier d'Arbe (suppliant devant le Conseil de Namur) c. Jean Marotte, seigneur de Yernée, son frère (rescribent devant le Conseil de Namur).
Transport de la seigneurie d'Arbe.
après 1603. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
14. Isabeau Marotte (appelante) c. Ferry de Bloys, seigneur de Beauregard (intimé).
Héritage.
1604. 2 pièces
15. Marie Chrestienne d'Egmont, princesse de Mansfelt, comtesse douairière de Hoogstraten et de Hénin-Liétard (impétrante sur garand) c. Charles de

- Cardevacque, avocat au Conseil d'Artois, et Jean Gaillart (ajournés).
 Contrat de vente (Achat de terres et seigneuries).
 1604-1605. 1 chemise
16. Jehan Léonart (appelant) c. Jherosme d'Oyenbrugge, écuyer, seigneur de Duras (intimé).
 Paiement d'une rente.
 1604-1610. 1 chemise
17. Mich(i)el Barra(t), censier à Temploux (suppliant par requête et demandeur de rabat devant le Conseil de Namur) c. Jehan de Jamblines, seigneur de Doyon, écuyer (rescribent et défendeur, demandeur originel devant le Conseil de Namur).
 Bail à ferme (?).
 après 1604. 1 chemise
 Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
- 18-19. Jehan de Wasserwas, chevalier, seigneur de Marche et Chovelette, représentant par cession sa mère Dorothée de Pourcquin (impétrant et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Jehan de Godon, capitaine, mari et bail de Marguerite Favelly, et Hugues de Ponty (ajournés et défendeurs devant le Conseil de Namur).
 Héritage (possession de la cense de Suarlée).
 après 1605. 2 paquets
 Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
 18. Première partie.
 19. Seconde partie.
- 20-21. Nicolas Marotte, seigneur foncier d'Arbe (impétrant et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Arnould Marotte, son frère (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
 Rente / Testament du père des parties.
 après 1605. 2 paquets
 Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
 20. Première partie.
 21. Seconde partie.
22. La veuve de Jean van de Perre, ayant action d'Antoine le Pippre *fils*, avocat (demanderesse et opposante) c. Pierre de Salmier, chevalier, seigneur de Brumagne (condamné et défendeur).
 Somme d'argent / Salaire.
 1606. 1 chemise
23. Jehan de Haulsart (appelant) c. Nicolas Marotte, seigneur foncier d'Arb(r)e (intimé).
 Paiement d'une rente sur un pré à Bioul.
 1606-1613. 1 chemise
 Cf. Archives de l'Etat à Namur, Archives du Conseil provincial de Namur - Archives du Greffe, n° 8260.
24. Anne de Bonnières, dame douairière de Wakken (*Wacquene*) (demanderesse, suppliante par requête civile), rejointe par Jacques de Maillo, écuyer, seigneur de Willisart (suppliant par requête civile et demandeur / défendeur en matière de garand) c. Jean de Bonnières, baron d'Auchy et gouverneur de la ville de Lens [en Artois], puis Charles de Bonnières, chevalier, baron d'Auchy, héritier de Jean de

- Bonnieres, et son épouse Ursula de Mancidor (défendeur / demandeur en matière de garand).
Rentes.
1606-1630. 1 paquet
25. Le procureur fiscal des bois et forêts de Leurs Altesses [les Archiducs] au pays et comté de Namur, pour les manants et habitants d'Arbre (demandeur devant le Lieutenant bailli et les Conseillers commis au fait et règlement des bois et forêts de Leurs Altesses au pays et comté de Namur) c. Nicolas Marotte, seigneur foncier d'Arbre (ajourné et défendeur devant le Lieutenant bailli et les Conseillers commis au fait et règlement des bois et forêts de Leurs Altesses au pays et comté de Namur).
Abus de pouvoir par le défendeur / Possession de terrains.
après 1606. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
26. Nicolas du Zablon, marchand à Namur (demandeur devant le Conseil de Namur) c. Jehan de Wasserwas, seigneur de Marche et Chovelette (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
Dommages (Destruction d'une grange, maison et étables).
après 1606. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
27. Le duc de Croy et d'Arschot (aucune qualité juridique mentionnée) c. Le comte de Berlaymont (aucune qualité juridique mentionnée).
Héritage.
1607. 1 pièce
Il s'agit d'un document établi dans le cadre d'une condamnation volontaire devant le Grand Conseil (1606).
28. Guillaume de Patton, mari et bail de Eve de Honsbrouck, dame de Linsmeau (appelant) c. Bonne d'Oignies et Everard de Barbanson, héritiers du vicomte de Dave (intimés).
Rente.
(1598-)1607. 1 chemise
Instances précédentes : Le Conseil de Namur ← La Haute Cour de Dave.
Ce dossier contient une sentence étendue du Grand Conseil (1604).
Il existe un lien avec l'article 70.
29. Thierry de Baduelle, écuyer (demandeur devant le Conseil de Namur) c. Everard de Sévery, seigneur de Rohignee [= Rognée ?] et du Monceau à Brigode (défendeur devant le Conseil de Namur) et Charles de Caron, écuyer, seigneur de Damerie (aussi : Demri) (emprenant ou intervenant).
Rente.
après 1607. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
30. Michel de Croy, écuyer, mari et bail de Marie de Fresnes (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Adolf du Bois, avocat au Conseil de Namur (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1607. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.

31. Adolphe du Bois, avocat au Conseil de Namur (demandeur devant le Conseil de Namur) c. Philippe de Huy, écuyer, seigneur d'Aische (défendeur devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1607. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
- 32-34. Henri d'Yves, seigneur d'Yves, puis sa veuve Catherine de Lonchin (appelante) c. Jean Marotte, seigneur de Yernée (intimé).
Rentes.
1608. 3 chemises
Il s'agit d'un double appel : Le Conseil de Namur ← Le maieur et les échevins de la haute cour de Namur.
32. Première partie.
33. Deuxième partie.
34. Troisième partie.
35. Herman de Bourgogne, baron de Fallais, Jehan de Bourgogne, seigneur de Sevenhuysen, et Charles de Bourgogne, seigneur de Bredam, héritiers de Jean de Bourgogne, seigneur de Froidmont (appelants) c. Marguerite Garitte, veuve de Guillaume Malotteau (intimée).
Dettes.
1608. 1 paquet
36. Hubert Pochet (appelant) c. Helaine de Viron, dame de Haversin (intimée).
Rente.
1608. 1 chemise
37. Jean Bardoul, écuyer (appelant) c. Jean Baulduin, maieur de Waulsort (*Walsoir*, *Wasort*, *Walsors*, *Waulsoire*) (intimé).
Rente.
1608-1612. 1 chemise
- 38-40. Jean de Lonchin, seigneur de Flémal et d'Emptinnes, mari et bail de Gerardine de Groesbeek (appelant) c. Emanuel de Rougrave *c.s.* (intimés).
Possession de la terre et seigneurie de Emptinnes / Coupe de bois à Emptinnes.
1608-1610. 1 chemise et 2 paquets
Il s'agit d'un double appel : Le Conseil de Namur ← La Cour d'Emptinnes.
Ce procès a commencé entre Jean de Lonchin d'une part et Vincent Moniot, commissaire des vivres des Archiducs, et Anthoine Le Veau, marchand à Namur, de l'autre. Lors du premier appel, Melchior a la Francq s'est joint à Vincent Moniot et Anthoine Le Veau, comme intervenant pour Emanuel et Jean de Rougrave, enfants du premier lit de sa femme, Barbe de Trixhe (aussi : Trich), avec Englebert de Rougrave, seigneur de Hermal et d'Emptinnes.
38. Première partie.
39. Deuxième partie.
40. Troisième partie.
41. Charles de Crively, écuyer, mari et bail de Emerentiane de Strenchamps (impétrant de lettres de complainte et maintenue, intimé devant le Conseil de Namur) c. Jean de Wasserwas, chevalier, seigneur de Marche et Chovelette (ajourné, appelant devant le Conseil de Namur).
Rente.

- après 1608. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
42. Agnès de Marbais, dame douairière de Melroy (demanderesse devant le Conseil de Namur), puis son fils (intimé) c. Pierre de Mathis, écuyer, échevin de la ville de Namur, et Arianne Everardt (défendeur devant le Conseil de Namur / appelants).
Propriété de biens.
1609. 1 chemise
43. Adrien de Mailly, écuyer, chevalier franc, seigneur de Momalle (appelant) c. Marguerite de Strenchamps, veuve de Jean de Henrion, puis Jean Henrion, son fils et héritier (intimés).
Vol de chevaux.
1609-1611. 1 paquet
44. Nicolas Tamison, avocat au Conseil de Namur (impétrant et demandeur devant le Conseil de Namur) et les héritiers de Philippe Chavée c. Cathérine Marotte, veuve de Adrien de Ghelin, écuyer (ajournée et défenderesse devant le Conseil de Namur).
Inconnu.
1609-1610. 1 chemise
45. Jean del Vigne (aussi : Jehan del Vienne) (impétrant de lettres d'ajournement pour faire déclarer la sentence de cette cour exécutoire) c. Agnès de Merode, baronne de Viernes, veuve de Henry de Hamal, baron de Viernes, ensemble avec le baron de Hamal moderne (ajournés).
Transport d'un fief.
1609-1628. 1 paquet
À l'origine, Henry de Hamal, ayant repris la cause de Jean et Marie de Cortil (Celle-ci étant également la veuve de Je(h)an Dacos (aussi: d'Acos)), était l'appelant dans ce procès et Je(h)an del Vigne l'intimé/l'anticipant.
46. François d'Oultremont, baron de Han, fils de Anne de Baillet (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Jeanne Dongelbert, douairière de Gesves (défenderesse devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1609. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
47. Nicolas de Coquelet, seigneur de Louette-Saint-Pierre (impétrant et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Jean de Pi(e)rre, marchand à Dinant (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1609. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
48. Jean de Pas (appelant) c. Anne de Daure, douairière de Solre (anticipante).
Rentes.
1610. 1 chemise
- 49-52. Wa(u)lthier de Wespin, bourgeois de Dinant (appelant) c. Nicolas de Combremont, écuyer, seigneur de Goffre, représentant Jacques de Crehen, son beau-père défunt (intimé).

- Rente.
1610-1612. 1 paquet et 3 chemises
Ce dossier contient la sentence étendue du Conseil de Namur.
49. Première partie.
50. Deuxième partie.
51. Troisième partie.
52. Quatrième partie.
53. Antoine van der Gracht, seigneur de Schardau (impétrant sur décret et opposant) c. Arnould de Marbais, seigneur de Loverval (condamné et ajourné) et autres opposants.
Rente.
1610-1615. 1 chemise
54. Jean Ouin et Jacques Ouin, père et fils (appelants de la Cour de Viesville) c. Everard de Sévery, chevalier, seigneur du Monceau (intimé devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1610. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Il s'agit d'un double appel: Le Conseil de Namur ← La Cour de Viesville.
55. Charles de Bourgogne, seigneur de Bredam, lieutenant de la Cour féodale de Brabant, et Antoine de Bourgogne, seigneur de Soetelande (qualité juridique inconnue) c. Herman de Bourgogne, baron de Fallais et de Sevenhuysen (qualité juridique inconnue).
Héritage.
après 1611. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
56. Evelette Derney (aussi : d'Erney, Demmeryes), veuve de Jean Parent *dit* Brigand, et son fils Nicolas Parent (demandeurs devant le Conseil de Namur) c. Jacques de Glymes, chevalier, baron de Florines, seigneur de Spontin (défendeur), puis dame Jehenne de Berlaymont, veuve de Jacques de Glymes (défenderesse et impétrante de lettres de requête civile devant le Conseil de Namur).
Possession d'une maison à Dinant.
après 1611-1612. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Instances précédentes : Le Conseil de Namur ← Le souverain baillage de Namur.
57. Gilles le Mire, marchand de draps à Bruxelles (impétrant de lettres patentes d'ajournement et demandeur) c. Gaston de Spinola, comte de Bruay (ajourné et défendeur).
Paiement de livraisons.
1612-1613. 1 chemise
58. Ferdinand de Ville, chevalier, seigneur de Hardesten, gendre de Jehenne de Berlaymont (suppliant devant le Conseil de Namur) c. Jehenne de Berlaymont (rescribente devant le Conseil de Namur).
Possession d'une terre à ferme (cense).
après 1612. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.

- 59-61. Guillaume de Paton, écuyer, seigneur de Linsmeau (appelant) c. Henry Regnault, avocat, pour Jehan de Warisoul, écuyer, seigneur de Landines (intimé).
Rente / Vente d'une maison.
1613-1614. 3 chemises
Il s'agit d'un double appel : Le Conseil de Namur ← La Haute Cour de Namur.
59. Première partie.
60. Deuxième partie.
61. Troisième partie.
62. Jean de Godon, capitaine (impétrant de lettres patentes des Archiducs, et demandeur devant le Conseil de Namur / suppliant devant le Conseil de Namur) c. Adolphe du Bois, avocat au Conseil de Namur (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur / rescribent devant le Conseil de Namur).
Rentes / Contrat de vente.
après 1613. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
63. Jehenne de Berlaymont, douairière de Florines (demanderesse devant le Conseil de Namur) c. Gabriel de Glimes, chevalier, baron de Florines, seigneur de Spontin, fils de Jehenne de Berlaymont (défendeur devant le Conseil de Namur).
Possession de la terre et baronnie de Florines, ainsi que les dettes de Jacques de Glimes, baron de Florines décédé.
après 1613. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
64. Le comte de Beljoyeuse (Jan Jacques Barbiane de Belgioiso) [impétrant de lettres d'ajournement devant le Conseil de Namur] c. Jehan Wéry, ancien receveur de la terre de Donstienne (ajourné devant le Conseil de Namur).
Administration des biens de la seigneurie de Donstienne.
après 1613. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
65. Jean Marotte, seigneur d'Acos (appelant) c. Simon de Gosée, conseiller et receveur général de Namur (anticipant).
Droit de banalité du moulin de Biesme.
après 1613. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
66. Jean de Hu(y)et, écuyer, seigneur de Tavier(s) (appelant et ajourné sur désertion d'appel) c. Nicolas le Petit, capitaine (impétrant sur désertion).
Rente.
1614-1615. 1 chemise
67. Nicolas delle Lonzée et Nicolas Robaulx, censiers à Bossières (aussi : *Bossiers*) (impétrants de lettres de requête civile/de lettres de cassation et annulation de contrat devant le Conseil de Namur) c. Beatrix de Montaigle, veuve de Adrien de Faullon (ajournée devant le Conseil de Namur).
Possession d'un maison.
après 1614. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
68. Jacques de Tserclaes, chevalier, seigneur de Tilly (suppliant devant le Conseil de Namur) c. Godefroid d'Eve, écuyer, seigneur de Loyers (rescribent devant le

- Conseil de Namur).
Somme d'argent (?).
après 1614. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Cf. AGR, Grand Conseil des Pays-Bas à Malines, Procès des grandes familles, série A, n° 986.
69. Jehan Gobau (appelant) c. Evrard de Waha, seigneur de Vecquemont (intimé).
Héritage.
1615. 2 pièces
70. Guillaume Paton, écuyer (appelant), avec Jehan d'Argenteau, seigneur d'Esneux (*Escheneux*), Donglebert etc. (intervenant) c. Les tuteurs des demoiselles de Barbanson, vicomtesses de Dave (intimés).
Inconnu.
1615. 2 pièces
Il existe un lien avec l'article 28.
71. Anthoinette de Gulpen, douairière de Longchamps, puis Erasme de Corswarem, écuyer, seigneur de Longchamps (impétrant et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Charles de la Hameyde, chevalier, seigneur de Cherens (défendeur devant le Conseil de Namur).
Rentes.
après 1615. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
- 72-73. Thomas Gilman, beau-frère de Anne Marotte (appelant) c. Anne Marotte (intimée).
Rente.
1616. 1 chemise et 1 paquet
72. Première partie.
73. Seconde partie.
74. Winand de Gozée, écuyer (appelant et anticipé) c. Pierre le Gouge, bailli de Sombrefe (*Mons-lez-Sombrefe*), à titre d'office (anticipant).
Injures et scandale provoqué par l'appelant.
1616-1618. 1 paquet
Instances précédentes : Le Conseil de Namur ← La Cour de Sombrefe.
75. Arnould Arnoldi, demeurant à Anvers (impétrant et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Guillaume de Carondelet, chevalier, seigneur de Solre (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
Affaire financière.
après 1616. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
76. Cathérine de Masnuy, veuve de don Juan (Jean) d'Ive, dame d'Ive et de Neufville, et Jacques Gobert, marchand, maître de forge, demeurant à Walcourt (appelants) c. Jean Laurent (de Barbanson), maître de forge (intimé).
Dommages causés par l'inondation des prairies des appelants par l'intimé.
1617-1621. 1 paquet
77. Margarite Dodrimont, veuve de Pierre Tamison, conseiller au Conseil de Namur, ayant repris, ensemble avec son frère Jan André Dodrimont, receveur-général du Hainaut, le procès de son père Adam Dodrimont (qualité juridique inconnue) c.

- Everard d'Auxbrebis (qualité juridique inconnue).
Revenus (Fruits/Possession d'une cense).
1617-1619. 1 chemise
78. Jean du Sault(h)oir (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur/intimé) c. Anne de Melairij (aussi : Milary), veuve de Philippe Tamison, *c.s.*, héritiers de Philippe Tamison (ajournée et défenderesse/appelante).
Possession d'un fief.
1618-1620. 1 paquet
Instances précédentes : Le Conseil de Namur ← Le souverain baillage de Namur.
Ce dossier contient une sentence étendue du Grand Conseil.
En 1590 ce procès a débuté devant le souverain baillage de Namur entre Philippe Tamison, marchand à Dinant, d'un côté et Pierre de Berle, mari et bail de Cathérine van Nesse, veuve de Gerard du Sault(h)oir, ensemble avec son fils Jean du Sault(h)oir, de l'autre. Philippe Tamison a fait appel de la sentence prononcée par le souverain baillage de Namur au Conseil de Namur, et ensuite de celle-ci au Grand Conseil (1595). Après son décès sa cause a été reprise par sa veuve.
79. Barbe Mory, veuve de Gilles d'Ombrey (appelante devant le Conseil de Namur) c. Jean de la Tappe, écuyer (intimé devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1618. 1 paquet
Instances précédentes : Le Conseil de Namur ← La haute cour des Alloux à Bossières (Bossiers).
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
80. Le procureur du souverain baillage de Namur (demandeur devant le Conseil de Namur) c. Henri de Hamal, baron de Viernes (défendeur devant le Conseil de Namur).
Transport et aliénation de fiefs.
après 1618. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Instances précédentes : Le Conseil de Namur (évocation) ← Le souverain baillage des villes, pays et comté de Namur.
- 81-82. Jacques Lambert, avocat au Conseil de Namur (appelant) c. François de Lonchin, chevalier, seigneur de Soye (intimé/anticipant).
Rente.
1619-1625. 2 paquets
81. Première partie.
82. Seconde partie.
- 83-85. Anne Severin et Gertrude Severin, filles de feu Servais Severin, *c.s.* (appelantes) c. Nicolas de Villenfagne, doyen de l'église collégiale de Sainte-Walburge à Furnes, ayant repris le procès de Cesar de Mantua, capitaine d'une compagnie d'infanterie et époux de Catherine de Villenfagne (sœur de Nicolas de Villenfagne), lors du décès de celui-ci (impétrant de désertion d'appel).
Rente.
1621-1623. 1 paquet et 2 chemises
83. Première partie.
84. Deuxième partie.
85. Troisième partie.
86. Henri Briart (demandeur, impétrant de lettres de complainte et maintenue devant le Conseil de Namur) c. Jehenne de Wine (aussi : de Wyne), dame de Walho(u) (défenderesse, ajournée, opposante et impétrante de lettres d'attentat devant le

- Conseil de Namur).
Rente.
après 1621. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Cf. Archives de l'Etat à Namur, Archives du Conseil provincial de Namur - Archives du Greffe, n° 6313.
87. Charles Gerard, comte de Boffioul (appelant) c. René de Renesse, comte de Warfusée (intimé).
Héritage.
1622. 1 chemise
88. Godefroid d'Eve, seigneur de Loyers, *c.s.* (impétrants de lettres d'ajournement devant le Conseil de Namur) c. Warnier et Guillaume de Heynhoven, écuyers, frères, seigneurs de Redu (ajournés et défendeurs devant le Conseil de Namur).
Héritage de Jean de Heynhoven et Anne de Warisoul, parents des parties (fideicommissis).
après 1622. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
89. Eraerd de Brion, chevalier, seigneur de Résimont (impétrant de décret) c. Charles de Hille, seigneur de Loverval (opposant et condamné).
Possession de la cense de Marbais.
1623. 1 paquet
- 90-91. Charles de Crivelly, écuyer (impétrant et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Erard de Brion, chevalier (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
Héritage / Rente.
après 1623. 2 chemises
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
90. Première partie.
91. Seconde partie.
- 92-93. Maximilien de Jamblines dit Doyon, écuyer, seigneur de Saint-Germain (impétrant de lettres patentes de cassation avec clause de requête civile devant le Conseil de Namur) c. Jacques de Forvie (aussi : de Fornie, de Fornye), écuyer, mari et bail de Anthonette de Jamblines, ensemble avec Anne de Jamblines (ajournés et défendeurs devant le Conseil de Namur).
Héritage de Jenne de Henry (mère et belle-mère des parties).
après 1623. 2 paquets
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
92. Première partie.
93. Seconde partie.
94. Jean Périlleux (appelant) c. Marie de Wo(o)rde, veuve de Nicolas Marotte, seigneur de Fosteau (anticipante).
Paiement du loyer d'une maison.
1624-1626. 1 chemise
- 95-96. Pierre De Racourt (aussi : Daracourt), bourgeois de Namur (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Lucrèce (aussi : Lucesse) Porquin, veuve de Thierry de Rifflart, mère et héritière de Jacques de Rifflart (ajournée et défenderesse devant le Conseil de Namur).

- Héritage.
après 1624. 2 chemises
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
95. Première partie.
96. Seconde partie.
- 97-98. Jean Monin, avocat au Conseil de Namur, à la place de son épouse, Margaritte Lardinois (appellant) c. Henry de Villenfaigne, capitaine, époux de Marie Henrion (veuve de Philippe Lardinois le jeune), tuteur des enfants issus du premier lit de sa femme (intimé/anticipant).
Partage des biens de Philippe Lardinois et Marguerite de Berle (grands-parents des enfants des parties).
1626-1629. 2 paquets
97. Première partie.
98. Seconde partie.
99. Anthoine de Marbais, écuyer, seigneur de La Haye à Brigode, maieur de Namur, reprennant (*résumant*) le procès de son père décédé, Philibert de Marbais (appellant / anticipé / intimé) c. Jean de Tserclaes, comte de Tilly, baron de Marbais (anticipant / appellant).
Inconnu.
1626-1633. 1 paquet
Il s'agit d'une évocation. Les deux parties sont mentionnées avec les deux qualités juridiques.
Instances précédentes : Le Conseil de Namur ← Le souverain baillage du pays et comté de Namur.
100. Le seigneur de Fernelmont (suppliant et demandeur de lettres de cassation devant le Conseil de Namur) c. Gerard de Groesbeeck, vicomte d'Aublain (rescribent et défendeur devant le Conseil de Namur).
Achat de la terre de Moineglise.
après 1626. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
101. Jean Mathy (appellant) c. François de Lonchin, seigneur de Soye (intimé).
Héritage d'Anthoine Minet.
1627. 1 chemise
Ce dossier consiste en documents provenant du différent entre Jean Mathy (suppliant et demandeur sur garand) et Valentine de Boulogne, veuve d'Anthoine Minet, et les enfants de celui-ci (rescribents). Ce différent fut « colloqué » au sac du dossier en appel.
102. Philippe d'Oultremont, écuyer, seigneur de Vaulx (appellant) c. Jacques Heurotton (intimé et suppliant par requête validée pour civile).
Rente / Contrat.
1627. 1 paquet
103. François de Lonchin, seigneur de Soye (appellant), puis Anne de Lonchin, dame de Taviens, fille de François de Lonchin (résumante) c. Marie de Warisoul, veuve du seigneur de Crehen (intimée), puis Andrian de Quarré, écuyer, seigneur de la Haye et de Crehen, son héritier.
Rente.
1627-1628. 1 chemise
104. Constance de Linden, veuve de Jan de Merode, écuyer, seigneur de Jehay (aussi : Jehet, Jehey) (impétrante et demanderessse en matière de « rétraite lignagère »

- devant le Conseil de Namur) c. Leonard de Beaumont, marchand à Maastricht (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
Possession d'une cense (« le Mont Saint André »).
après 1627. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
105. Joachim Lanson, maître de la Table des prêtres de la ville de Namur (appelant) c. Erard de Brion (intimé).
Cense à Marbais / Rente.
1629. 1 paquet
Ce dossier contient des documents de deux différents qui ont trait à l'objet de cet appel. 1° Jean-Baptiste Daneels, conseiller au Grand Conseil de Malines (suppliant) c. Joachim Lanson, maître de la Table des prêtres de la ville de Namur (rescribent) ; 2° Jean-Baptiste Daneels, conseiller au Grand Conseil de Malines (suppliant) c. Thomas Dammonet, censier de Charles de Hille, seigneur de Loverval.
106. Arnould Marotte, seigneur de Parfonteville, représentant du chapitre de Huy (suppliant) c. Le fiscal des bois et forêts de Sa Majesté au quartier de Namur (rescribent).
Juridiction / Abatage de bois.
1629-1633. 1 chemise
107. Jean de Souhay, écuyer, seigneur de Lesve (impétrant de lettres de complainte et de maintenue devant le Conseil de Namur) c. Marguerite de Severy, veuve de Thomas de Franchescy (ajournée et opposante devant le Conseil de Namur).
Héritage.
après 1629. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
108. Messire François d'Oignies, chevalier, seigneur de Courrière, gouverneur de Philippeville, mari et bail de Hélène de la Pierre (veuve de Guillaume de Carondelet, chevalier, seigneur de Solre-sur-Sambre), pour les trois filles du premier mariage de sa femme (demandeur et impétrant de lettres d'ajournement devant le Conseil de Namur) c. Anne de Davre, veuve de messire Jean de Carondelet, chevalier, seigneur de Solre-sur-Sambre, grand-mère des filles du premier mariage de Hélène de la Pierre, et le seigneur de Brandembourg, son gendre, *c.s.* (ajournés et défendeurs devant le Conseil de Namur).
Héritage (fideicommiss).
après 1631. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Cf. AGR, Grand Conseil des Pays-Bas à Malines, Procès des grandes familles, série A, n° 1094.
109. Jean Moniot [appelant] c. Le duc d'Arschot, prince d'Aremberg [intimé].
Inconnu.
1632. 1 pièce
110. Jan Hebert, seigneur de la Mairie, lieutenant des gardes du corps de monseigneur le Duc d'Orléans (suppliant et demandeur de provision devant le Conseil de Namur) c. Jenne Moniot, veuve de Henry de Harscamp, marchand à Namur, Marie Pels, veuve de Vincent Moniot, marchand à Namur, et Vincent de Harscamp, marchand à Namur, *c.s.* (ajournés devant le Conseil de Namur).
Vente d'armes.

- après 1632. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
111. Pasquier de Massoigne, lieutenant bailli de Ciney (appelant) c. Pierre Barthe (aussi : Baert), capitaine, lieutenant gouverneur de Charlemont (intimé/anticipant), puis ses héritiers.
Rente.
1633. 1 paquet
112. Catherine d'Offignies de Callenel, dame d'Acos, douairière de Jean de Marotte, seigneur d'Acos, premier échevin de la ville de Namur (appelante, impétrante de requête civile) c. Jean Sacré et Martin van Gindertaele, marchands de fer (intimés).
Contrat de location d'une forge et d'un fourneau.
1633-1636. 1 paquet
113. Jean Moniot, ancien échevin de la ville de Namur (appelant devant le Conseil de Namur) c. Philippe de Ponty, chevalier, seigneur de Hingeon (intimé devant le Conseil de Namur).
Transport d'une cense.
après 1633. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Instances précédentes : Le Conseil de Namur ← Le souverain baillage du pays et comté de Namur.
Il existe un lien avec l'article 121. Il s'agit de la même cense.
114. Le seigneur de Brias et quelques soldats de son gouvernement de Mariembourg (demandeur) c. Gerard Tempier et Mathis Graven, ensemble avec Jean Botty et Daniel Botty, marchands de chevaux (défendeurs).
Fraude lors de la vente de chevaux (droits d'entrée et de sortie).
1634. 1 paquet
Ce procès a été instruit devant la justice de Mariembourg et renvoyé au Grand Conseil.
115. Nicolas Marotte, seigneur d'Arb(r)e (appelant) c. Catherine d'Offignies de Callenel, dame d'Acos, mère et tutrice de Marie Philippe de Marotte, sa fille mineure, et Jean Thomas, avocat au Conseil de Namur, curateur *ad lites* de Marie Philippe de Marotte (intimés).
Matière de retraite lignagère (une maison).
1634-1638. 1 paquet
Il existe un lien avec les articles 117 et 118.
116. Jenne de Co(u)pley, veuve de Pierre de Martigny, seigneur de Stevels et gouverneur de Philippeville, et Philibert de Martigny, écuyer, seigneur de Lesmes, représentant des héritiers de Paul Leroy (impétrants de lettres de requête civile et demandeurs devant le Conseil de Namur, [appelants]) c. Catherine d'Offignies de Calenelle, veuve de Jean Marotte, seigneur d'Acos (ajournée et défenderesse devant le Conseil de Namur, [intimée]).
Rentés.
après 1634. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Il existe un lien avec les articles 122 et 193-195.
117. Thomas Gilman, avocat au Conseil de Namur (demandeur de préférence en retraite lignagère devant le Conseil de Namur) c. Nicolas Marotte, seigneur

- d'Arb(r)e (défendeur devant le Conseil de Namur).
Matière de retraite lignagère (une maison).
après 1634. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Il existe un lien avec les articles 115 et 118.
118. Thomas Gilman, avocat au Conseil de Namur (appellant) c. Catherine d'Offignies de Callenel, dame d'Acos, mère et tutrice de Marie Philippe de Marotte, sa fille mineure, et Jean Thomas, avocat au Conseil de Namur, curateur *ad lites* de Marie Philippe de Marotte (intimés).
Matière de retraite lignagère (une maison).
1635. 3 pièces
Il existe un lien avec les articles 115 et 117.
119. Godefroid d'Eve, chevalier, seigneur de Loyers, colonel d'un régiment de cuirassiers au service de Sa Majesté Impériale, pour Ernestine de Witzleben (sa compagne), et Ernest baron de Groesbeck, mari et bail de dame Anne Witzleben, héritiers du seigneur de Witzleben (appelants) c. Jacques Wanesson, procureur au Conseil de Namur (intimé).
Vente / Possession d'une cense.
1635. 1 chemise
Il existe un lien avec l'article 127.
120. Charles de Spontin, seigneur de Lonchin (appellant) c. Guillaume le Groz, seigneur de Haurech, commis de la dame de Grandchamps (intimé).
Rentes.
1635-1636. 1 paquet
121. Gilles de Glimes, écuyer, seigneur de la Fallize (demandeur en matière de roffre et retraite lignagère devant le Conseil de Namur) c. Jean Moniot, ancien échevin de la ville de Namur (ajourné devant le Conseil de Namur).
Possession d'une cense.
après 1635. 1 chemise
Il existe un lien avec l'article 113. Il s'agit de la même cense.
122. Catherine d'Offignies de Calenelle, veuve de Jean Marotte, seigneur d'Acos (appelante) c. Philibert de Martigny, écuyer, seigneur de Lesmes (aussi : d'Elesme) (intimé).
Possession des « prés des Bouillons » à Villers la Potterie / Rentes.
1636-1637. 1 paquet
Il existe un lien avec les articles 116 et 193-195.
123. Jean de Mullenaire (aussi : Middelaire, Mudlaire, Muller), seigneur de Corrier (appellant) c. André Lardinois, maître de forge (intimé).
Partie d'un bois.
1637-1638. 1 paquet
124. Charles Gérard, seigneur de Waignies (appellant, ajourné sur anticipation) c. Jean de Neverlé, seigneur de Baulet (intimé, impétrant de lettres d'anticipation).
Rente.
1637-1639. 1 chemise
125. Jacqueline Pacquet, veuve de Jean Moniot (ajournée sur reprise d'erremments), ayant repris le procès commencé par son époux (appellant) c. Marguerite de

- Brumaigne et Nicolas Wespín, avocat (intimés).
Possession d'un bien immobilier (?).
1638-1641. 1 chemise
126. Louis de Prouvin, écuyer, seigneur de Court, mari et bail de Louise vander Gracht (impétrant de lettres d'ajournement) c. Le comte et la comtesse de Wil(l)erval / la comtesse de Sainte Aldegonde (ajournés/ajournée).
Rente.
1638-1644. 1 chemise
Il existe un lien avec l'article 152.
127. Godefroid d'Eve, chevalier, seigneur de Loyers (demandeur de liquidation) c. Simon de Gosée, conseiller et receveur général de Sa Majesté à Namur, seigneur de Balastre (défendeur).
Cense de Berlacomines.
1639-1643 (1665). 1 paquet
Il existe un lien avec l'article 119 ; Jacques Waneson étant lié à Simon de Gosée (Ensemble ils ont eu un différent devant le Grand Conseil contre Godefroid d'Eve et Ernest de Groesbeck, au même sujet). Il s'agit ici de la liquidation des sentences du Grand Conseil, rendues dans l'appel sous n° 119 et dans le différent cité.
En 1665, une grande partie des documents de ce dossier a été consignée au greffe du Conseil de Namur, par la dame de Balastre, à la réquisition de Catherine Waneson.
128. Anne de Warisoul, veuve de Charles D'Outremont (appelante) c. Jean de Warisoul, écuyer, seigneur de Landenne (intimé).
Dettes et curatèle de Jean de Warisoul.
1640. 1 paquet
129. La prieuse et le couvent de Notre Dame de la Consolation à Vilvorde (suppliante?) c. Jean de Berghes, vicomte d'Arleux (rescribent ?).
Rentes.
1641. 3 pièces
Cf. AGR, Grand Conseil des Pays-Bas à Malines, Procès des grandes familles, série B, n° 17.
130. Jean Baptiste (de) Mijnen (aussi : de Minet), écuyer, et Françoise (de) Mijnen (aussi : de Minet), sa fille (appelants) c. Thomas Gilman, avocat au Conseil de Namur (intimé/anticipant).
Héritage.
1641. 1 paquet
131. Helaine de la Court(e), veuve de Florent de la Fosse, colonel au service de Sa Majesté (suppliante/impétrante de lettres d'ajournement *ex lege diffamarii* devant le Conseil de Namur) c. Nicolas de Bleret, avocat au Conseil de Namur, tuteur et administrateur des biens de Pierre de la Fosse, et Charles de la Fosse, carme déchaussé, tous les deux fils du premier lit de Florent de la Fosse (rescribents devant le Conseil de Namur).
Maison mortuaire de Florent de la Fosse.
après 1641. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Instances précédentes : Le Conseil de Namur ← Le souverain baillage du pays et comté de Namur.
132. Nicolas d'Argenteau, écuyer, seigneur de Velaines (appelant) c. Conrard d'Argenteau, écuyer, seigneur de Grandleez (intimé).

- Rente.
1642-1644. 1 chemise
133. Anne Marie d'Argenteau, veuve d'Everard de Severy, seigneur de Saint-Amand (appelante) c. Jean comte Tserclaes de Tilly et du Saint-Empire, baron de Marbais (intimé).
Dîmes.
1642-1651. 1 paquet
Instances précédentes : Le Conseil de Namur ← La Cour féodale de Marbais.
Initialement Jean comte Tserclaes de Tilly et du Saint-Empire fut opposé à Everard de Severy.
134. Léonard Tayenne, Marguerite Tayenne et Marie Tayenne (appelants) c. Nicolas Marotte, seigneur d'Arb(r)e (impétrant de lettres d'anticipation).
Rente.
1642-1660. 1 paquet
Ce dossier contient de la correspondance.
135. René de Mozet, écuyer, seigneur de Gesves (aussi : seigneur de Scheure (aussi : *Schoeuwre*)) (appelant) c. Jean Donneux (intimé).
Rente sur la seigneurie de Gesves.
1643-1644. 1 chemise
Il existe un lien avec l'article 136. Il s'agit de la même rente.
136. Louis François Verreycken, baron de Boulez, seigneur de Gesves (suppliant) c. Jean Donneux (rescribent).
Rente sur la seigneurie de Gesves.
1643-1644. 1 chemise
Il existe un lien avec l'article 135. Il s'agit de la même rente.
137. Antoine de Marbais, écuyer, seigneur de la Haye à Brigode, maieur de la ville de Namur (impétrant de lettres de commandement et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Jan de Marotte de Montigny, écuyer, seigneur de Baronville, pour Nicolas de la Haut (défendeur devant le Conseil de Namur), ainsi que Claude Waha, seigneur de Grandchamps (garant).
Possession d'un moulin.
après 1643. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Il existe un lien avec l'article 138.
138. Antoine de Marbais, écuyer, seigneur de la Haye à Brigode, maieur de la ville de Namur, héritier - à titre de sa compagne - de feu Jenne d'Oultremont, chanoinesse de l'église collégiale de Sainte-Aldegonde à Maubeuge (impétrant et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Claude de Waha, écuyer, seigneur de Grandchamps, héritier de Catherine de Furnaux, veuve d'Antoine Brant (défendeur devant le Conseil de Namur).
Possession de biens (cense) à Ville-en-Hesbaye.
après 1643. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Ce dossier est la continuation du procès qu'ont eu, d'abord devant le Conseil de Namur et ensuite devant le Grand Conseil, Jenne d'Oultremont et Catherine de Furnaux. Le dossier de ce premier procès, y compris la sentence étendue du Grand Conseil, se trouve dans ce paquet.
Il existe un lien avec l'article 137.

139. Antoine de Marbais, écuyer, seigneur de la Haye à Brigode, maieur de la ville de Namur (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Marguerite Isabeau de Merode, comtesse d'Isenghien et de Middelbourg (ajournée et défenderesse devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1643. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
140. Jean d'Argenteau, vicomte de Loos (appelant) c. Antoine de Vos (intimé).
Ferme / Revenus de la cense de Jupplet.
1644-1649. 1 paquet
141. Jean Muller (aussi : Mullaire, Meulhair, Meulnair, Mulner, Midlai), seigneur de Corrier (appelant), puis Jacques Zualart, écuyer, seigneur de Bonneville, et Pierre La Morteau, avocat, tuteurs des enfants de Jean Muller c. Bauduin de Fleuron, maieur de Jambes, mari et bail d'Anne Le Veau, et Jean Le Veau, avocat au Conseil de Namur, beau-frère de Bauduin de Fleuron (intimés).
Héritage.
1644-1652. 1 paquet
Il existe un lien avec les articles 168 et 169.
- 142-143. Catherine de Gorcey, baronne de Merode et Jehay, « relicte en première nocés » du seigneur de Brion (appelante) c. Jean Jacques de Vallengin, chevalier, seigneur de Heppignies, lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie sous le seigneur comte de Bucquoy (intimé).
Testament du seigneur de Brion / Caution / Vigne dite Charlet.
1644-1663. 2 paquets
142. Première partie.
143. Seconde partie.
Cf. AGR, Grand Conseil des Pays-Bas à Malines, Procès des grandes familles, série A, n° 1061.
144. Marguerite d'Eynaten, veuve du comte de Groesbeeck (impétrante de lettres d'ajournement et demanderesse de garand devant le Conseil de Namur) c. Jacqueline de Montjoie, veuve de Robert de Namur (ajournée et défenderesse devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1644. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
145. La baronne de Jehay (impétrante de lettres de commandement et défenderesse en reconvention [devant le Conseil de Namur ?]) c. Le seigneur de Heppignies (ajourné et reconvenant [devant le Conseil de Namur ?]).
Héritage.
[après 1644 ?]. 1 pièce
Il s'agit probablement d'un document de procédure devant le Conseil de Namur.
146. François Lamoral de Meldeman dit de Bouret, écuyer, seigneur de Froyennes, et Barbe Florence de Meldeman, sa sœur (impétrants de lettres d'ajournement et demandeurs) c. Antoinette de Haene, veuve en secondes nocés de Charles de Meldeman, seigneur de Hermoye, ancien gouverneur de la ville d'Aire, père des demandeurs (ajournée et défenderesse).
Rente.

- 1646-1650. 1 paquet
Il s'agit d'une évocation (du Conseil de Namur au Grand Conseil).
147. Charles de Resteau, chevalier, seigneur de Roelt (impétrant de lettres d'ajournement devant le Conseil de Namur) et Roberte de Lannoy, son épouse c. Maximilien baron de Merode, bailli du quartier du Pays de Liège entre Sambre et Meuse (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur) et autres créanciers de la mortuaire de Jean Carondelet, seigneur de Solre.
Rente.
après 1646. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
148. Agnès de Wifflette, veuve d'Henri d'Origon (demanderesse / actrice devant la Cour féodale d'Aische[-en-Refail]) c. Catherine de Veve, veuve de Charles de la Bauwette (aussi : de la Bannette) (défenderesse / opposante devant la Cour féodale d'Aische[-en-Refail]).
Possession de biens immeubles à Perwez.
après 1646. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Instance précédente : La Cour féodale d'Aische[-en-Refail].
Le dossier de ce procès a probablement été utilisé dans un autre procès, tenu plus tard devant le Grand Conseil. Les noms des parties de ce deuxième procès ne nous sont pas connus.
149. Catherine (de) Mercier, veuve de Winand de Gozée (appelante devant le Conseil de Namur) c. Catherine d'Offignies de Calenelle, dame d'Acos (intimée devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1646. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Instances précédentes : Le Conseil de Namur ← La haute Cour de Sombreffe (*Mons-lez-Sombreffe*).
Cf. Archives de l'Etat à Namur, Archives du Conseil provincial de Namur - Archives du Greffe, n° 6315 (?).
150. Helaine Pierard, fille de Jean Pierard, et Jenne Goblet, veuve de Jean Pierard (appelantes) c. Anne Marie d'Argenteau, veuve d'Everard de Severy, chevalier, seigneur de Saint-Amand, et le procureur-général de Namur (anticipants).
Injures.
1647-1649. 1 chemise
151. Paul baron de Berlo, seigneur de Brus, grand maieur de Liège (appelant) c. Jean de Groesbeeck, seigneur de Franc-Waret, chancelier du Conseil Privé de Liège (intimé).
Rente.
1647-1650. 1 chemise
152. Hypolithe Segon, écuyer, seigneur de Wyonval (impétrant de lettres d'ajournement) c. Albert André de Sainte Aldegonde, baron de Mingoval (ajourné).
Rentes.
1647-1664. 1 paquet
Il existe un lien avec l'article 126.

153. Les héritiers de Jacques Zualart (aussi : Zwallart) (appelants) c. Agnès Ac(h)arin, veuve en secondes noces de Simon Burnet (intimée).
Rentes.
1648-1652. 1 chemise
154. Ernestine d'Ans, douairière de Hollogne, *c.s.* (appelants) c. Catherine de Kerkhoff, veuve de Wauthier de Beurieu, sieur de Villereau (aussi : Willereau, Vilreaux) (intimée).
Spoliations commises par les appelants.
1648-1652. 1 chemise
155. Wauthier de Liverlo, bourgeois de Liège (suppliant devant le Conseil de Namur) c. Arnould de Kerkenne, écuyer, seigneur de Wyer (rescribent devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1648. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
156. Florent baron de Brandembourg (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Godefroid de Mourbeeck, écuyer (ajourné devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1648. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
157. Henri de Brias, seigneur de Grange (impétrant de lettres d'ajournement) c. La dame baronne de Florinnes [douairière de Glimes] et son fils [Gabriel de Glimes] (ajournés).
Rente.
1649. 1 pièce
S'agit-il d'un document de procédure du Grand Conseil ?
- 158-159. Eustache Charles de Salmier, baron de Hosden, seigneur de Melroy (impétrant de lettres d'ajournement sur reprise d'errements et de lettres de requête civile) c. Don Augustin de Patieco (aussi : de Pacieco, Pajjeco, Pacheco), sergent-général de bataille, gouverneur et grand bailli de Termonde, mari de Isabelle Desmares (aussi: de Mares), comtesse de Saint-Remy (ajourné).
Cense.
1649-1683-1704. 2 paquets
Ce procès a débuté entre Charles de Salmier, chevalier, seigneur de Melroy, baron de Hosden, père d'Eustache Charles de Salmier, d'une part (impétrant de lettres d'ajournement) et Jean Desmares, chevalier, lieutenant de la Cour féodale de Malines, père d'Isabelle Desmares, et Jean Anthoine Desmares, écuyer, fils de Jean Desmares, de l'autre (ajournés). Après le décès d'Augustin de Patieco, Isabelle Desmares poursuit le procès contre E.C. de Salmier.
158. Première partie.
159. Seconde partie.
160. Gilles de Mozet, écuyer, seigneur de Grunne (impétrant de commandement et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Marie de Herzelles, veuve de François de Bervoets, écuyer, seigneur de Namêche (ajournée et défenderesse devant le Conseil de Namur).
Héritage.

- après 1649. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
161. Gabriel de Glimes, baron de Florinnes (impétrant de lettres d'ajournement devant le Conseil de Namur) c. Marie de Billehe, douairière de Glimes, mère de Gabriel de Glimes (ajournée devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1650. 2 pièces
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
162. Godefroid d'Eve, seigneur de Loyers (appelant) c. Robert Tabolet, bourgmestre de Dinant, *c.s.*, héritiers de Lambert Tabolet (intimés).
Rente.
1651-1658. 1 paquet
- 163-165. Gerard d'Oyenbrugge de Duras, baron de Roost, seigneur de Hontoir (appelant) c. Catherine de Durin dit Rosey, veuve du baron de Linden, et son fils Robert baron de Linden (intimés).
Succession (possession de biens immeubles).
1651-1657. 3 paquets
163. Première partie.
164. Deuxième partie.
165. Troisième partie.
166. Charles Gérard, seigneur de Waignies (appelant et ajourné) c. Claire de Seust, veuve de don Anthonio de Quevedo, membre du Conseil de Guerre de Sa Majesté (impétrante de lettres d'anticipation).
Rentes.
1652. 1 chemise
167. Thiry vander Smissen, mari et bail de Marie Herkenrode (appelant) c. Jacques Zualart (aussi : Zwallaert), écuyer, seigneur de Bonneville (intimé).
Rente.
1652. 1 paquet
Devant le Conseil de Namur, Jean de Herkenrode, licencié en droit, fut impétrant de lettres d'ajournement contre Jacques Zualart (ajourné) pour le maieur et les échevins de la ville de Namur.
168. Leonard Tayenne (aussi : Taienne) *c.s.* (impétrants de lettres d'évocation, demandeurs « en matière de purge et liquidation » devant le Conseil de Namur) c. Jacques Zualart (aussi : Zwallart, Swallaert), écuyer, seigneur de Bonneville, et Pierre La Morteau, avocat au Conseil de Namur, tuteurs des enfants de feu Jean Muller (aussi : Mulner, Mullaire, Meulhair, Meulnair, Mulner, Midlair), seigneur de Corrier (ajournés, défenseurs devant le Conseil de Namur).
Héritage / Rente.
1652-1658. 1 paquet
Il existe un lien avec les articles 141 et 169.
169. Marie Tayenne *c.s.* (demanderesse « en matière d'arrière purge » et impétrante de lettres d'évocation) c. Jacques Zualart (aussi : Zwallart, Swallaert), écuyer, seigneur de Bonneville, et Pierre La Morteau, avocat au Conseil de Namur, tuteurs des enfants de feu Jean Muller (aussi : Mulner, Mullaire, Meulhair, Meulnair, Mulner, Midlair), seigneur de Corrier (ajournés et défenseurs ayant

- consenti à l'évocation).
Héritage / Rente.
1652-1656. 1 chemise
Il existe un lien avec les articles 141 et 168.
170. Nicolas Prévost, échevin juré de la ville d'Aire, receveur des terres et seigneuries ayant appartenu au comte et à la comtesse du Roeulx (impétrant de lettres d'ajournement sur garand) ainsi que les créiteurs du comte et de la comtesse du Roeulx et du Saint-Empire (le comte de Meghem, le seigneur et la dame de Recourt, la princesse de Robecque, et Gilles Bauduin) c. Claude de Croy, chevalier, baron de Clarcques, curateur des biens et maisons mortuaires du comte et de la comtesse du Roeulx et du Saint-Empire (Claude de Croy et Anne Destourmel, ses parents) (ajourné), ainsi que dame Françoise de Mancidor, compagne et cautionnaire de l'ajourné.
Administration des biens de la maison mortuaire du comte et de la comtesse du Roeulx.
1653-1674 1 paquet
Ce dossier contient également deux débats.
Lors du décès de Nicolas Prévost, ses héritiers reprennent sa cause (1673).
171. Catherine d'Ostrel, veuve d'Adrien de Melun, seigneur de Cottenes, tutrice de son fils mineur Adrien François de Cottenes (impétrante et poursuivante d'exécution) c. Guillaume Floor, lieutenant bailli du vicomte de (la) Thieuloye (ajourné).
Rente.
1653-1656. 1 paquet
172. Jean Conrard de Marbais, écuyer, seigneur de Leuze (appellant) c. Jean Noiron, sergent mayor au service de Sa Majesté (intimé).
Rente.
1654-1659. 1 chemise
173. Claire (aussi : Catherine) de Seust, veuve de don Anthonio de Quevedo, membre du Conseil de Guerre de Sa Majesté (appelante) c. Noel Lardenois (aussi : L'Ardenois), conseiller au Conseil de Namur, *c.s.* (intimés).
Rente.
1655. 1 chemise
174. Claude Philippe de Namur, chevalier, vicomte d'Elsee, seigneur d'Huy (appellant) c. Jean Mottard (aussi : Moutard) (intimé).
Bail à ferme (cense de Laitre).
1655. 1 chemise
175. Albert de Tamison, chevalier, seigneur de Maizerouille (appellant et suppliant par requête civile) c. Les oncles et tuteurs des enfants de Jean Muler, seigneur de Corrier, ayant repris le procès de ce dernier devant le Conseil de Namur (intimés).
Rente.
1655. 1 chemise
176. Anne du Cerf, veuve de Guillaume baron de Hosden, *c.s.* (appelante) c. Charles d'Argenteau, écuyer, seigneur de Ligny (intimé).
Héritage / Rente.
1655-1656. 1 paquet
Cf. AGR, Grand Conseil des Pays-Bas à Malines, Procès des grandes familles, série A, n° 969.

177. Robert de Bersacques, écuyer (impétrant de lettres d'ajournement) c. Bauduin le Brun, marchand, mari et bail de la veuve de Louys de Roupis (ajourné).
Rente.
1655-1657. 1 chemise
178. Jenne Bodart (aussi : Godart), veuve de Leon de Zwenne (aussi : de Zuenne, de Suen) (impétrante de lettres d'ajournement « sur reprise d'erremens », demanderesse) c. Anthoine de Liedekercke, baron d'Accre, *emprenant* pour N. de Gosée, seigneur de Balastre (ajourné, défendeur).
Possession d'une cense.
1655-1659. 1 paquet
179. Philippe de Berlaymont, vicomte de la Hayde (appelant) c. Theodore de Botseler (aussi : de Boetzelaer), seigneur de Tassigny, prévôt d'Ivoy (intimé).
Obligation (somme d'argent).
1655-1658. 1 chemise
180. Gabriel Philibert de Glimes, baron de Florinnes (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Jean de Corswarem, comte de Niel (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
Fideicommiss.
après 1655. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
181. Charles de la Baume, marquis de Saint-Martin (appelant) c. Marie Wazoul (aussi : Wasouille), veuve du conseiller et procureur-général du Conseil de Namur, Philippe Hauriet (intimée).
Somme d'argent.
1656-1657. 1 paquet
182. Philippe Marotte de Montigny, écuyer (appelant et ajourné sur anticipation) c. Nicolas Burlen, pensionnaire des États de Namur, et Charles Zwallart, receveur des États de Namur, ayant repris la cause de Nicolas Marotte, seigneur d'Arb(r)e (impétrants de lettres d'anticipation).
Contrat (Transport de la seigneurie d'Arb(r)e).
1656-1667. 1 paquet
183. Michel Ghuillet, seigneur de Fépin (*Feppin*), prévôt de Haybes (appelant) c. Magdaleine Livine de Micault, baronne de Dramelay d'Indenelt, poursuivante du procès de son mari Gabriel De Battefort, baron de Dramelay (intimée).
Droit de « tirer ardoises et escailleries » dans la seigneurie de Haybes.
1657-1658. 1 paquet
184. Guillaume d'Oyenbrugge de Duras, baron de Roost, seigneur de Seilles (appelant) c. Nicolas Alexis Henriet, fiscal des bois et forêts de Sa Majesté au comté de Namur (intimé).
Droit de chasse.
1658. 1 chemise
185. Claude Philippe de Namur, écuyer, seigneur d'Huy (appelant) c. Philibert de Martigny, écuyer, seigneur d'Estèves (impétrant de lettres d'anticipation).
Inconnu.
1658. 1 pièce

186. Anne Marie d'Argenteau, veuve d'Everard de Severy, chevalier, seigneur de Saint-Amand (impétrante de lettres d'ajournement avec clause d'arrêt devant le Conseil de Namur) c. Guillaume François d'Argenteau, écuyer, seigneur d'Ochain, frère de l'impétrante (ajourné devant le Conseil de Namur).
Somme d'argent.
après 1658. 4 pièces
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
187. Servais Vaulx (aussi : Vausses), lieutenant bailli du bois de Villers (appellant) c. Eustache Philippe Lescuier, écuyer, seigneur de la Bataille (intimé).
Dommages et intérêts (un cheval).
1659-1661. 1 chemise
- 188-190. Antoinette de Hosden, veuve de Antoine de Longueval, écuyer, seigneur de Zetrud (appelante et demanderesse), puis Antoine de Longueval (son fils), puis dame Claude de Rivière (veuve d'Antoine de Longueval *filis*), puis N. de Bronkhorst comte de Groensfelt (second mari de Claude de Rivière) c. Charles de Salmier, baron de Hosden, seigneur de Melroy, mari et bail de Hermeline de Hosden, beau-frère de l'appelante (intimé et défendeur), puis Eustache Charles de Salmier, baron de Hosden, seigneur de Melroy, fils de Charles de Salmier (intimé, reprenant la cause de son père).
Héritage.
1659-1688. 3 paquets
188. Première partie.
189. Deuxième partie.
190. Troisième partie.
Cf. AGR, Grand Conseil des Pays-Bas à Malines, Procès des grandes familles, série A, n° 1381 et série B, n° 136.
191. Gilles Antoine de Marotte, écuyer, seigneur de Callenelle (appellant) c. Catharine Sauvage, veuve de Nicolas Wanson, marchand de vin (intimée).
Dettes du premier mariage de l'épouse de l'appellant.
1660-1662. 1 paquet
192. Jean Tayenne (impétrant de lettres d'ajournement [devant le Conseil de Namur]) c. Le marquis d'Aiseau, puis ses héritiers (ajourné(s) [devant le Conseil de Namur]).
Inconnu.
après 1660. 4 pièces
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
- 193-195. Philibert de Martigny, écuyer, seigneur de Lesmes (aussi : d'Elesme) (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Catherine d'Offignies de Calenelle, dame d'Acos (ajournée et défenderesse devant le Conseil de Namur).
Héritage de Philibert de Martigny, seigneur de Rinsart (oncle de l'impétrant).
après 1660. 3 paquets
Ce procès a commencé devant le Conseil de Namur en 1648, à la suite du Traité de Paix de Westphalie.
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Il existe un lien avec les articles 116 et 122.
193. Première partie.

194. Deuxième partie.
195. Troisième partie.
196. Henri de Vignacourt, écuyer, seigneur de Malèves (*Malaive*) (appelant et ajourné) c. Jacques Spontin, écuyer, seigneur de Freyr (impétrant de lettres d'anticipation). Rente.
1661. 1 chemise
197. Anne de Tamison (appelante et anticipée) c. La veuve et les héritiers d'Adrien Preal(le), procureur à Liège (impétrants de lettres d'anticipation). Cense.
1662. 1 paquet
- 198-200. Les enfants et héritiers de Jean Muller, seigneur de Corrier (impétrants de lettres d'ajournement pour être reçus appelants, appelants) c. Nicolas Burlen, seigneur d'Arbre, pensionnaire de l'État ecclésiastique de la province de Namur, Charles Zwallart (aussi : Zualart), seigneur de Chapeauville et receveur des États de Namur, et Pierre Alexandre de La Marteau, héritiers de Jacques Zwallart (aussi : Zualart), receveur de l'État noble du comté de Namur (ajournés, intimés). Contrat de mariage.
1662. 3 paquets
198. Première partie.
199. Deuxième partie.
200. Troisième partie.
201. Maximilien de Merode, marquis de Deinze (appelant, anticipé) c. Jenne Baré, veuve en secondes noces de Jean de Harscamps (impétrante de lettres d'anticipation). Caution (?) (Somme d'argent).
1662-1663. 1 chemise
202. Pierre Ignace Verreycken, chevalier, baron de Bonlez (appelant) c. Marie Joseph de Maillart, veuve de Jean de Gosée, écuyer, seigneur de Balastre (intimée). Rente.
1662-1665. 1 chemise
203. La veuve et les héritiers de Jean de Namur, marchand à Huy (appelants et ajournés sur anticipation) c. François de Bardouille, écuyer, seigneur de Perwez, colonel de cavalerie réformé (impétrant de lettres d'anticipation). Possession et jouissance d'un fief.
1662-1672. 1 paquet
204. Louis Mainsent, écuyer, seigneur de Montigny, mari et bail de Claire Marie de Rombaux, auparavant veuve de l'avocat Henri Vander Goes (rendant) c. Albert de Rombaux, écuyer, seigneur de Beurieu, tuteur (*mambour*) des enfants mineurs de Henri Vander Goes, avocat au Grand Conseil de Malines, seigneur de Boutersem (contredisant en matière de liquidation). Héritage de Henri Vander Goes.
1662-1663. 1 chemise
205. Lambert Jacob Vanderadt, marchand de bois à Dordrecht (Hollande) (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Florent baron de Brandenburg, vicomte d'Esclaye (ajourné et défendeur devant le

- Conseil de Namur).
 Vente de bois.
 après 1662. 1 paquet
 Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
 Il existe un lien avec l'article 208-209 (Florent de Brandenburg vent – par l'entremise de Jean de Frahant (son receveur) – du bois de ses forêts à Hutbise (Mesnil-Saint-Blaise) à Lambert Jacob Vanderadt).
206. Anne Tamison (appelante) c. Nicolas Musquin (aussi : Muskim), époux de Françoise de Maiseroulle *dite* Polet, *c.s.*, héritiers de Jean Maiseroulle (intimés). Possession de biens immobiliers.
 1663-1666. 1 paquet
207. Philippe Christine de Rodoan, veuve de Jean François Marotte, chevalier, seigneur d'Acos (impétrante de lettres de commandement devant le Conseil de Namur) c. Le seigneur de Calenelle et les demoiselles Marotte, ses sœurs (ajournés et défendeurs devant le Conseil de Namur). Héritage (Biens des enfants mineurs de Jean François Marotte).
 après 1663. 1 chemise
 Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
- 208-209. Florent baron de Brandenburg, vicomte d'Esclaye (appelant) c. Jean de Frahan(t), bourgeois de Dinant, receveur de Florent de Brandenburg à Dinant (intimé). Entremise et administration des marchandises venues des bois de Hutbise (Mesnil-Saint-Blaise) (Malversation, négligence).
 1664. 2 paquets
 Il existe un lien avec l'article 205.
 208. Première partie.
 209. Seconde partie.
210. Jean de Henin de Lietart, baron de Fosseuse (impétrant de lettres d'ajournement avec clause d'arrêt devant le Conseil de Namur) c. Charles Jean baron de Hamal et de Viernes (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur). Rente.
 après 1664. 1 paquet
 Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
211. Jean Uuten, marchand à Liège (impétrant de lettres d'anticipation / impétrant de lettres de décret) c. Maximilien de Mérode, marquis de Deinze (anticipé-appelant / condamné). Somme d'argent due à Jean Uuten / Saisie des terres et seigneuries d'Assesse et Wavremont.
 1665-1675. 1 chemise
212. Hubert Grumsel(le), conseiller du Conseil ordinaire de Son Altesse Sérénissime le prince de Liège (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Maximilien libre baron comte de Mérode, marquis d'Ains [de Deinze] (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur). Rente.
 après 1665. 1 chemise
 Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.

- 213-214. Charles Douchiel (aussi : Donchel), mari et bail de Heleine de Gaiffier, veuve de Charles de Tollet (aussi : de Tollo), seigneur d'Otrange (appelant) c. Arnould de Gilteau, ancien capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté Impériale (intimé et impétrant de lettres d'anticipation).
Cense.
1666. 2 paquets
A l'origine, Arnould de Gilteau était opposé à Gerard de Grimont. Charles de Tollet a « emprisé » le procès pour ce dernier. A la mort de Charles de Tollet, le procès a été continué par le mari de sa veuve.
213. Première partie.
214. Seconde partie.
215. François Cognoul, procureur au Conseil de Namur (impétrant de lettres d'ajournement général avec clauses d'arrêt devant le Conseil de Namur) c. Jean de Fumal, chevalier (ajourné devant le Conseil de Namur).
Salaires.
après 1666. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
216. Charles Philippe de Wasserwas, écuyer, seigneur de Marche et Chovelette (impétrant de lettres d'ajournement de reprise devant le Conseil de Namur) c. Paul Jean baron de Groesbeeck, grand prévôt de la cathédrale de Saint-Lambert à Liège, seigneur de Franc-Waret, héritier de Hélène de Groesbeeck (sa sœur) (ajourné devant le Conseil de Namur).
Quatre bonniers de terre.
après 1666. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Initialement, Charles Philippe de Wasserwas fut opposé à Jean Valentin. Ensuite il le fut à Hélène de Groesbeeck, prévôte du chapitre noble de Nivelles, « emprenante » pour Jean Valentin. Suite au décès de cette dernière, C.P. de Wasservas se voyait opposé à Paul Jean de Groesbeeck.
217. Henri de Grady, échevin de la haute justice de Liège, député et spécialement commis de la part de Son Altesse Électorale de Liège (appelant) c. Gilles Desmines, seigneur d'Annevoie, *c.s.* (intimés).
Rente / Somme d'argent.
1667-1668. 1 paquet
218. Henri de Wignacourt, baron de Malèves (qualité juridique inconnue) c. Barbe Pasquier (qualité juridique inconnue).
Rente.
1667-1696. 1 chemise
- 219-220. Robert Henrart, écuyer, conseiller au Conseil de Namur, héritier de Jean Henrart, avocat au Conseil de Namur (son frère) (demandeur en matière de liquidation) c. Jacques de Tamison, écuyer, prévôt de Poilvache, *c.s.*, héritiers de Anne de Milairy (leur mère) (rescribents et contredisants).
Rentes.
1668-1682. 2 paquets
Ce dossier ne contient que deux documents de procédure devant le Grand Conseil. Il contient plutôt des pièces du différent qu'a eu, devant le Conseil de Namur, Jean Henrart (impétrant et demandeur en matière de liquidation) contre Albert de Tamison, chevalier, seigneur de Maizeroulle, et Jacques de Tamison, écuyer, seigneur de Stru [sic] (son frère), *c.s.* (défendeurs).
On y trouvera également des pièces d'un débat entre ces deux parties, ayant toutefois la qualité

- juridique inverse. Robert Henrart a déjà repris la cause de son frère devant le Conseil de Namur, et y a fourni ses documents en 1668.
219. Première partie.
220. Seconde partie.
221. Les héritiers de David Bouille (appelant) c. Henry Chaboteau, avocat au Conseil de Namur, héritier universel de Helaine Cymon (sa mère) (intimé).
Héritage / Rente.
1668-1669. 1 paquet
Ce procès a commencé entre les héritiers de David Bouille et Helaine Cymon.
222. Marie de Maillart, veuve de Jean de Gosée, seigneur de Balastre (suppliante) c. Catherine Wanesson, veuve de Jean de Brabant (rescribente).
Cense de Berlacomines.
1668-1669. 1 chemise
223. Florent baron de Brandenbourg, chevalier, vicomte d'Esclaye (demandeur en matière de modération et détérioration/suppliant) c. Jean (François) vicomte de Berghes, vicomte d'Arleux (défendeur).
Détérioration du château de Thiry.
1669-1671. 1 paquet
- 224-226. Maximilien comte de Merode, marquis de Deinze, seigneur d'Assesse (appelant) c. Jean François de Muller, écuyer, seigneur de Corrier (intimé).
Juridiction.
1669-1670. 3 paquets
224. Première partie.
225. Deuxième partie.
226. Troisième partie.
227. Lambert Charles de Petit (aussi : Petij), seigneur de Lisogne, et Anne Petit, veuve de Jacques Pletinc (suppliants devant le Conseil de Namur) c. Le bourgmestre et la communauté de Fépin (*Feppin*) (rescribents devant le Conseil de Namur).
Tailles et impositions.
après 1669. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
228. Jean de Brumaigne (impétrant de lettres de commandement devant le Conseil de Namur) c. Jean Charles de Blehen, écuyer, seigneur de Ramezée (opposant devant le Conseil de Namur).
Cense.
après 1669. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
229. Catharine Françoise Ernestine de Palant (suppliante) c. François Blondeau, bourgeois de Namur et huissier extraordinaire du Grand Conseil de Malines (rescribent).
Testament d'Agnes Marguerite de Berlo, chanoinesse du chapitre noble d'Andenne (tante de la suppliante).
1670-1671. 1 chemise
230. François de Wyt (aussi : De Wit(te)), capitaine de cavalerie au service de Sa Majesté, au nom de son épouse Catherine Françoise de Lerneu(x), veuve de Lambert de Cortil (impétrant de lettres d'ajournement, demandeur) c. Les héritiers

- de Pierre de Cortil, chevalier, président du Conseil de Namur (ajournés, défendeurs).
Rente.
1671-1679. 1 paquet
231. Charles Zualart (aussi : Swallart) (appelant) c. Hubert Ranson (intimé).
Rente (succession de Charles de Riguet, official de Liège).
1671-1672 1 pièce
- 232-233. Charles Robert de Namur, écuyer, seigneur de Berzée (impétrant de lettres d'attermination / impétrant de lettres d'ajournement en matière de révision et proposition d'erreur / rescibent) c. Nicolas Cortil, ancien échevin de la ville de Namur, c.s., héritiers d'Antoinette de Cortil (ajournés / ajournés / suppliants).
Héritage / Rentes.
1672-1678. 2 paquets
Par un *différent*, les héritiers d'Antoinette de Cortil essayent de faire déclarer déserte la révision intentée par Charles Robert de Namur.
232. Première partie.
233. Seconde partie.
234. Paul Jean de Wasservas, écuyer (appelant) c. Jean Claude de Namur, seigneur de Marche (intimé).
Jouissance de deux seigneuries.
1673. 1 paquet
235. Simon Florent d'Aix, écuyer, seigneur de Denée (appelant) c. Dame Anne Cécille Moniot, veuve de François de Broyart (intimée).
Rente.
1673. 1 chemise
236. Adrien de Jamblinnes, écuyer, seigneur de Saint-Germain (appelant) c. Dame Anne Marie d'Argenteau, veuve d'Everard Florent de Sévéry, seigneur de Saint-Amand (intimée).
Héritages / Rentes.
1673. 1 paquet
Il existe un lien familial entre les parties.
Ce dossier ne contient qu'une pièce de procédure du Grand Conseil.
237. Isabelle de Bourgogne, duchesse de Pondevaux, marquise de Marnay (appelante) c. Pierre Ferdinand Roose, conseiller du Conseil souverain de Brabant, neveu et héritier de Pierre Roose, chevalier, Conseiller du Conseil d'Etat, Chef-président du Conseil Privé, seigneur de Han, Froidmont, Jemeppe etc. (intimé).
Rentes.
1673-1680. 1 paquet
Le procès a débuté entre Isabelle de Bourgogne et le Chef-président du Conseil Privé.
238. Marie Françoise de Glimes, veuve de Claude Alexandre de Sévéry, seigneur de Saint-Amand (impétrante de lettres d'ajournement sur évocation) c. Gilles van den Berghe (ajourné).
Inconnu.
1673-1675. 1 pièce

239. Henri de Wignacourt, baron de Malèves (appellant) c. Ferdinand baron de Lijnden, gouverneur de Franchimont et souverain maieur de Liège, et Jean de Seraing, seigneur d'Ohet [Warnant ?] (intimés).
Inconnu.
1673-1683. 3 pièces
240. Nicolas Ignace de Fariaux, chevalier, gouverneur du château de Samson, bailli d'Entre-Meuse et Arche (appellant) c. Jean Muller, écuyer, seigneur gager des villages de Trieux et Corrier (intimé).
Jurisdiction.
1674-1675. 1 paquet
- 241-242. Jean Florent d'Auxbrebis (aussi : aux Brebis) (appellant, anticipé) c. Anne d'Auxbrebis (aussi : aux Brebis), veuve de Conrard Piron dit Cadet, lieutenant-colonel d'un régiment de cavalerie au service de Sa Majesté, soeur de l'appellant, et Jean Piron, son fils (impétrants de lettres d'anticipation).
Rente / comptes.
1674-1676. 2 paquets
241. Première partie.
242. Seconde partie.
Cf. Archives de l'Etat à Namur, Archives du Conseil provincial de Namur - Archives du Greffe, n° 6520.
243. Egidius (Aloysius) du Bois, chevalier, seigneur d'Aische en Refail, *c.s.* (appellant devant le Conseil de Namur) c. Jean Conrard de Marbais *dit* de Loverval, seigneur de Mauroy etc., premier échevin de la ville de Namur (intimé devant le Conseil de Namur).
Somme d'argent.
après 1674. 1 paquet
Instances précédentes : Le Conseil de Namur ← Le souverain baillage de Namur.
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
244. Marie Françoise de Glimes, veuve de Claude Alexandre de Sévery, ses enfants ainsi que leur curateur Nicolas Sancey (impétrants de lettres de restitution en entier, et suppliants) c. Anne Marie d'Argenteau, veuve d'Everard Florent de Sévery (ajournée).
Dettes de la maison mortuaire de Claude Alexandre de Sévery.
1675. 1 pièce
Il s'agit d'une évocation, à l'initiative du Conseil Privé, du Conseil de Namur vers le Grand Conseil.
- 245-246. Henri Philippe de Beurieu(x), écuyer, seigneur de Maffe (appellant) c. Jacques de Woelmont (aussi : Welmond), écuyer, seigneur de Frocourt (intimé).
Biens à Frocourt.
1675-1678. 2 paquets
245. Première partie.
246. Seconde partie.
- 247-252. Les héritiers de Anne de Ruplemont (appelants) c. La veuve (Marie Voisin) et les héritiers de Jean Wauthier, ancien receveur des domaines de Sa Majesté au quartier de Bouvignes (intimés).
Rentés.
1676-1678. 6 paquets

- Devant le Conseil de Namur le procès a débuté entre les héritiers de Anne de Ruplemont (« impétrants de lettres d'attentat et demandeurs ») d'une part, et Jean Wauthier et Baulduin Collart, son censier (« opposants et défendeurs ») de l'autre.
247. Première partie.
 248. Deuxième partie.
 249. Troisième partie.
 250. Quatrième partie.
 251. Cinquième partie.
 252. Sixième partie.
253. Henri de Waha, écuyer, seigneur de Onthaine (appelant) c. Maximilien Philippe de Ghisteltes (aussi : de Gestel), écuyer, seigneur de Thy (intimé).
 Somme d'argent (transaction).
 1676-1680. 1 chemise
254. Le magistrat de la ville de Namur (suppliant) c. Dame Anne Alexandrine de Croy, baronne de Noirthour, veuve de don Antonio de la Cueva, lieutenant général de cavalerie (rescribente, ajournée).
 Héritage / Maison mortuaire d'Albert François de Croy, comte de Meghem, frère de la rescribente, gouverneur et capitaine général de la province et du comté de Namur.
 1676-1677. 1 paquet
- 255-256. Henri de Waha, écuyer, seigneur de Onthaine (appelant devant le Conseil de Namur) c. Gilles (Egide) du Bois, seigneur d'Aische-en-Refail (intimé devant le Conseil de Namur).
 Compromis / transaction (condamnation volontaire).
 après 1676. 2 paquets
 Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
 Instances précédentes : Le Conseil de Namur ← La Cour féodale de Walhain jugeant à Aische-en-Refail.
 Ce dossier contient des pièces d'un procès devant le Conseil de Namur entre Gilles du Bois et le receveur de la terre d'Aische-en-Refail d'une part et Philippe (de) Hock, (ancien) bourgmestre de Huy, de l'autre.
 Il existe un lien avec l'article 277.
255. Première partie.
 256. Seconde partie.
257. Jean Baptiste de Villenfaigne et Jean Vivier, marchands à Namur (impétrants de lettres de relief d'appel) c. Les députés des États de Namur (intimés).
 Transport de grains sur la Meuse / ferme du soixantième.
 1677. 2 pièces
- 258-261. Charles Robert de Namur, écuyer, seigneur de Berzée (appelant) c. Claude Gillis Anthoine de Namur, seigneur de Villers la Potterie et de Joncret (intimé).
 Adjudication de la terre féodale et seigneurie de Joncret.
 1677-1678. 4 paquets
258. Première partie.
 259. Deuxième partie.
 260. Troisième partie.
 261. Quatrième partie.

262. Robert Alexis de Goblet, écuyer, seigneur de Roetulx (appelant) c. Gilles d'Emines (aussi : Desmines), écuyer, seigneur d'Annevoie (intimé).
Possession de biens.
1678-1680. 1 paquet
263. Jean Baptiste de Villenfaigne, écuyer (appelant) c. Pierre Gilbert (intimé).
Inconnu.
1678-1680. 2 pièces
264. Don Diego Philippe de Beringuer, c.s. (suppliants/rescribents) c. Jean d'Auly, écuyer, seigneur de Mesnil (recrībent/suppliant).
Rente.
1679-1680. 1 chemise
Dans les documents de ce dossier les deux parties sont décrites avec les deux qualités juridiques mentionnées.
265. Martin d'Ostre(e)l, écuyer, seigneur de Beauquesne (impétrant de lettres d'ajournement *ex lege diffamarii* devant le Conseil de Namur) c. Agnès Zuallart, veuve de Nicolas de Burlen, seigneur d'Arbre, et les enfants qu'elle a eus avec ce dernier (ajournée devant le Conseil de Namur).
Contrat de mariage / Possession de biens (?).
après 1679. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Il existe un lien avec l'article 271.
266. Françoise de Minet, veuve de Hubert Ranson (impétrante de lettres d'ajournement) c. Therese de Gosée, veuve de Jean Philippe de Ponty, chevalier, seigneur de Hingeon, Pontillas etc. (ajournée).
Rente / Cense.
1680-1688. 3 pièces
Il existe un lien avec l'article 295.
Cf. Archives de l'Etat à Namur, Archives du Conseil provincial de Namur - Archives du Greffe, n° 6597.
267. Les héritiers de Jacques Zuallart, receveur du plat pays de Namur (appelants) c. Jean Baptiste Husson et François Helman, marchands à Namur (intimés).
Intérêts sur une somme d'argent.
1680-1696. 1 paquet
Il existe un lien avec l'article 272.
268. Marie Jolende de Marotte d'Acos et Marie Philippe de Marotte d'Acos (suppliantes) c. Claude Gilles de Namur, écuyer, seigneur de Joncret (rescribent).
Rentes.
1680-1683. 1 chemise
269. Françoise de Wasservas, veuve de Jean Claude de Namur, seigneur de Marche et Chovelette (suppliante devant le Conseil de Namur) c. La vicomtesse d'Esclaye (rescribente devant le Conseil de Namur).
Obligation / Rente.
après 1680. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
270. Lambert Charles Petit, écuyer, seigneur de Lisogne (appelant) c. Elisabeth Cornille Petit, veuve de Nicolas de Ponty, sœur de l'appelant (intimée).

- Rente.
1681-1682. 1 paquet
271. Agnès Zuallart, veuve de Nicolas de Burlen, seigneur d'Arbre (suppliante) c. L'avocat Clauwez et le procureur Piettre (rescribents). Somme d'argent due par le seigneur de Beauquesne (?).
1681-1682. 1 chemise
Il existe un lien avec l'article 265.
272. Pierre Alexandre de la Morteau (suppliant devant le Conseil de Namur) c. Jean Baptiste Husson et François Helman, marchands à Namur (rescribents devant le Conseil de Namur).
Dettes (?).
après 1681. 1 chemise
Il existe un lien avec l'article 267.
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
273. Marguerite Zualart, veuve de Martin de Fosseze, échevin de Namur (appelante) c. Les héritiers de Guillaume Posson, bourgmestre de Namur (intimés).
Rente.
1682. 1 chemise
274. Anne Zuallart (aussi : Swallart), veuve de Nicolas de Burlen, écuyer, seigneur d'Arbre, pensionnaire de l'Etat Ecclésiastique du pays et comté de Namur (appelante) c. Jean de N(e)uremberg et Guillaume Brandewicq (aussi : Brantwijk), tuteurs des enfants mineurs de Henry de N(e)uremberg (intimés).
Rentes.
1682. 1 paquet
Ce procès a commencé entre Nicolas de Burlen et Henry de N(e)uremberg.
275. Paul François Fourneau (appelant) c. Anne Catherine de Hovines, baronne douairière de Harscamp (intimée).
Heritage / Cense.
1682-1689. 1 chemise
276. Anne Catherine de Hovines, veuve de Pontian baron de Harscamp, en qualité de mère et tutrice de son fils aîné Charles François de Paule baron de Harscamp (appelante) c. Pierre Moniot, écuyer, seigneur de Hestroy, conseiller et maître de la Chambre des Comptes (intimé).
Héritage (Validité du testament de Heleine Isabelle de Harscamp).
1682-1686. 1 chemise
277. Louis du Bois, chevalier, seigneur d'Aische[-en-Refail] (qualité juridique inconnue) c. La veuve du conseiller Henriët, le seigneur de Onthaine et le receveur Lambillon, c.s. (qualité juridique inconnue).
Inconnu.
1682-1683. 2 pièces
Il s'agit d'une combinaison d'affaires devant le Grand Conseil.
Il existe un lien avec l'article 255-256.
278. Pierre Lambert Posson, avocat au Conseil de Namur, c.s., enfants héritiers de Guillaume Posson, marchand orfèvre à Namur (appelants) c. Godefroid François baron de Moitrey, seigneur foncier de Loyers (intimé).

- Héritage / Vente d'argenteries.
1683-1688. 1 paquet
- 279-280. Alexandre de Pinchart, écuyer, seigneur de Castillon, *c.s.* (appelants) c. Maximilien Henry Bouille, héritier de Lambert Bustin (intimé).
Cense.
1683-1685. 2 paquets
279. Première partie.
280. Seconde partie.
281. François de Corswarem, chevalier de l'Ordre militaire de Calatrava, seigneur de Faulx (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur de garand devant le Conseil de Namur) c. Hubert de Corswarem, baron de Longchamps (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1683. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
282. Charles Antoine de Liedekerke, baron d'Accre, vicomte de Beloeil, *c.s.* (appelants) c. Jean Claude de Gosée, écuyer, seigneur de Balastre, et Dame Magdelaine de Gand, princesse du Saint-Empire, comtesse douairière de Meghem (intimé).
Fideicommiss / Héritage.
1684. 3 pièces
283. Anne Catherine de Hovines, baronne douairière de Harscamp (appellante/suppliante) c. Godefroid François baron de Moitrey, seigneur de Loyers (intimé/rescribent).
Rentés.
1684-1685. 1 paquet
Il s'agit d'une combinaison de différents procès.
284. Nicolas Casselot, marchand à Namur (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur devant le Conseil de Namur) c. [Adrien de Jamblinnes,] seigneur de Saint-Germain (ajourné devant le Conseil de Namur) et ensuite contre Laurent Maximilien de Jamblinnes, écuyer, fils aîné du seigneur de Saint-Germain (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1684. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
285. François de la Vigne, maître forestier des bois de Sa Majesté au comté de Namur / architecte de la Cour (impétrant de lettres d'anticipation) c. Martin Leon de Torre(s), licencié en droit (ajourné et anticipé).
Paiement de gages.
1685. 1 paquet
En première instance, Martin Leon de Torre(s) a repris la cause de Anne Catherine de Hovines, veuve de Pontian baron de Harscamp. D'autres parties y sont également mentionnées : Charles Joseph Salmon, avocat au Conseil de Namur, ainsi que les héritiers de l'échevin Posson.
286. Le duc et la duchesse de Holstein, héritiers bénéficiaires de la comtesse de Meghem (impétrants de lettres de bénéfice d'inventaire à la maison mortuaire de la comtesse de Meghem) c. Agnès Marguerite Payen et Magdalene Payen, filles et

- héritières de Nicolas Payen, écuyer, seigneur de Haute-coste (opposantes).
Rente.
1685-1718. 1 paquet
Ce procès fut continué en 1717 par François Joseph, chevalier, marquis de Pressy, neveu et héritier légataire universel de Agnès Marguerite Payen et Magdalene Payen.
287. Les héritiers de Jean-Baptiste de Villenfaigne, écuyer, seigneur de [Grand-Rosière-]Hottomont (appelants) c. Pierre Moniot, écuyer, seigneur de Hestroy, Conseiller et Maître de la Chambre des Comptes (impétrant de lettres d'anticipation).
Rente.
1686-1687. 1 chemise
288. Hubert Gosseaux, *c.s.*, habitants de Huy (appelants) c. Jerosme Bodart, receveur de la terre de Huy (intimé).
Transaction.
1686-1687. 1 paquet
289. Jean Baptiste de Villenfaigne, écuyer, seigneur foncier de Hottomont (appelant) c. Henri de Villenfaigne, écuyer (intimé).
Héritage de Charles de Villenfaigne.
1687-1689. 2 pièces
Il s'agit des verbaux et de l'enquête.
- 290-293. Louis de Rossius, chevalier, seigneur de Liboy (appelant) c. Pierre Ferdinand Roose, baron de Bouchout, seigneur de Ham-sur-Sambre, conseiller au Conseil de Brabant (intimé).
Juridiction par rapport à la seigneurie de Onthaine / Paiement des deniers seigneuriaux.
1687-1690. 4 paquets
Deux comptes de la seigneurie de Ham-sur-Sambre du 14^{ème} siècle (1392) ont été retirés, par nos prédécesseurs, de ce dossier.
290. Première partie.
291. Deuxième partie.
292. Troisième partie.
293. Quatrième partie.
294. Pierre Paulus, fermier du grand moulin de Sambre à Namur (appelant) c. Ferdinand Zuallart, écuyer, « chairier » (i.e. trésorier) de Sa Majesté au comté de Namur (intimé).
Paiement de bail.
1688. 1 chemise
295. Marie Gilman (appelante) c. Therese de Gosée, veuve de Jean Philippe de Ponty, chevalier, seigneur de Hingeon, Pontillas etc. (intimée).
Rente / Cense.
1688. 1 paquet
Il existe un lien avec l'article 266.
296. Theodore Bernard Schotte, seigneur de Herbais, sergent-major de la ville de Louvain (appelant) c. Charles Alexandre de Berghes (aussi : de Berch), seigneur de Zetrud (intimé).

- Cense.
1688-1689. 1 paquet
297. Jean Helman, baron de Willebroek (appellant) c. Jean Thomas, procureur (impétrant de lettres d'anticipation).
Salaire.
1689-1690. 3 pièces
298. Matthias de la Rue, chevalier, seigneur de Tombay (aussi : Tombois), Receveur général des domaines, aides et subsides du pays et comté de Namur, *c.s.* (appelants) c. Jean François Lardenois et Guillaume Ignace de Villenfaigne, avocats au Conseil de Namur (intimés).
Rente.
1689-1690. 1 chemise
299. Charles d'Eynatten d'Arbe (impétrant de lettres d'évocation) c. Albert Joseph comte d'Arberg de Vallengin et du Saint-Empire (ajourné).
Héritage / Possession de la terre et seigneurie de Heppignies.
1689-1690. 1 chemise
300. Pierre de Méan, seigneur d'Atrin, conseiller du prince de Liège (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur de renseignement de fruits devant le Conseil de Namur) c. Catherine Gaillot, veuve de Josse (Joos) Feron (défenderesse devant le Conseil de Namur).
Héritage / Fruits des biens de la terre et du château de Landenne.
après 1689. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
- 301-302. Jean Claude de Gosée, comte de Balastre (appellant) c. Therese de Gosée, dame de Pontillas, veuve de Jean Philippe de Ponty, *c.s.* (intimés/ajournés).
Cense de Berlaconimes / Rentes.
1690-1704. 2 paquets
Il existe un lien avec l'article 336 ainsi qu'avec l'article 366-368.
301. Première partie.
302. Seconde partie.
303. Jean Robert Henrart, écuyer, échevin de Namur (impétrant de lettres d'ajournement avec clause d'arrêt et d'autorisation devant le Conseil de Namur) c. Simon Florent d'Aix, écuyer, seigneur de Denée (ajourné devant le Conseil de Namur).
Injure (Divulgateion d'une libelle diffamatoire) (?).
après 1690. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Il est question d'une évocation vers le Grand Conseil.
304. Anne Catherine de Hovines, baronne douairière de Harscamp (impétrante de lettres d'ajournement sur garand) c. Les héritiers de Pierre Philibert Henrart et les héritiers de Jacques Baré (ajournés).
Inconnu.
1691-1696. 1 pièce
- 305-306. Jean Hypolite d'Amersbach, capitaine au service de Sa Majesté, *c.s.*, héritiers de Jean Wolff d'Amersbach, lieutenant-colonel au service de Sa Majesté (impétrants

- de décret et de lettres d'ajournement sur résomption) c. Anne Therese de Vos, douairière du brigadier Albert Paheau, *c.s.* (opposante).
Cense de Thines.
1691-1704. 2 paquets
Le procès a débuté entre Jean Wolff d'Amersbach d'une part et Anne de Linchamps, veuve de François Paheau, et son fils, le capitaine Albert (de) Paheau, de l'autre.
305. Première partie.
306. Seconde partie.
307. Pierre Philippe de Damme (aussi : Dame, de Damp, Dhams), baron de Nieuhoven, seigneur de Franqueneé, échevin de la ville de Namur (appellant) c. Le baron de Soye (intimé).
Juridiction à Franqueneé.
1692-1701. 1 paquet
En première instance le Procureur-Général de Namur s'est joint à Pierre Philippe de Damme.
308. Marie Rossart, veuve de Nicolas de Cortil (qualité juridique inconnue) c. Pierre Brichet, fiscal du souverain baillage de Namur (qualité juridique inconnue).
Paiement de droits seigneuriaux.
1696. 1 chemise
309. Pierre Lemedé, avocat au Conseil de Namur, tuteur des enfants de Henri Lemedé, écuyer, seigneur de Jennevaux, et de Marguerite Constance Burlen (auparavant veuve de Philibert Henrart) (appellant) c. Marie Henrart et Odile Anne Henrart (intimées).
Rentes.
1698. 1 pièce
310. Pierre Lambert de la Rue, seigneur de Hulplanche, avocat au Grand Conseil de Malines (opposant) c. Pierre Jacques van Heydenryck, conseiller du Grand Conseil de Malines, curateur de la maison mortuaire du baron de Wanghe (demandeur).
Restitution d'une somme d'argent (?).
1698. 2 pièces
311. Engelbert Hilarion de Waha, seigneur d'Aresdorff (appellant) c. Théodore Scaillet, écuyer (intimé).
Rente sur la seigneurie de Onthaine.
1698-1699. 1 chemise
Ce dossier consiste essentiellement en copies de lettres entre le Conseil de Namur et le Conseil privé.
312. David François de Wolff, intendant du Mont de Piété de Namur, cessionnaire de Jean Helman, marchand à Namur (demandeur en liquidation) c. Les héritiers de Jacques Zuallart (défendeurs).
Dettes / Banqueroute.
1698 -1702. 1 paquet
313. Charles Joseph comte de Linden et d'Aspremont (appellant) c. Ferdinand Zuallart, écuyer (intimé).
Possession de biens (matière de liquidation).
1699. 1 paquet
Ce dossier ne contient qu'un document de procédure du Grand Conseil.

314. Pierre Philippe de Damme (aussi : Dame), baron de Nieuhoven, seigneur de Franquenée (appelant) c. Martin Gauné (intimé).
Somme d'argent (?).
1699. 1 chemise
- 315-316. Isabelle le Bon (appellante) c. Paul Philibert de Marbais, écuyer, seigneur de La Haye à Brigode (intimé).
Rente.
1700-1701. 2 paquets
315. Première partie.
316. Seconde partie.
317. Pierre Lambert de la Rue, seigneur de Hulplanche (appelant) c. Rogier Wauthier van der Noot, baron de Carloo, et Marguerite Françoise de Varick, veuve de Jean Frédéric van der Gracht, chevalier, seigneur de Vremden (intimés).
Rentes.
1701-1719. 1 chemise
- 318-319. Therese de Gosée, veuve de Jean Philippe de Ponty, chevalier, seigneur de Pontillas (demanderesse et appellante) c. Marguerite Burlen, veuve de Charles Zuallart, dame de Chapeauville (défenderesse et intimée).
Rente.
1701-1702. 2 paquets
318. Première partie.
319. Seconde partie.
320. Anne Catherine d'Hovines, veuve de Pontian baron de Harscamp (impétrante de lettres d'ajournement de reprise et demanderesse devant le Conseil de Namur) c. Jean François Zualart, chevalier, seigneur de Golzinne (aussi : Golsinnes) (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur) et le comte d'Arberg, de Vallengin et du Saint-Empire (intervenant devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1701. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
321. Albert Joseph comte d'Arberg de Vallengin et du Saint-Empire, tant pour lui que pour son frère Anthoine Uld[aric]. comte de Frezin (appelants) c. Jean François Zualart, chevalier, seigneur de Golzinne (aussi : Golsinnes) (intimé).
Inconnu.
1702. 1 pièce
322. Dame Claude Catherine née comtesse de Rivière, veuve du comte de Gronsfelt (impétrante de décret à la charge des enfants et héritiers du baron de Hosden condamnés) c. Jean Claude de Gosée, comte de Balastre et de Fallais (opposant).
Rente.
1702-1705. 1 chemise
Ce dossier contient de la correspondance.
- 323-324. Jean Baptiste de Saint Leger, conseiller et secrétaire du Roi de France / fermier général de Son Altesse Royale de Savoye (appelant) c. François Castaigne, Simon Jamart, Jean Matthieu et Hubert d'Orineau (intimés).
Somme d'argent (paiement des fourrages de la garnison de la ville de Namur en

- 1692-1693).
1702-1704. 2 paquets
Il s'agit d'une combinaison de plusieurs procès.
323. Première partie.
324. Seconde partie.
- 325-326. Bonne Catherine baronne de Waret (appelante) c. Jean Helman, baron de Willebroek (aussi : Willebroucq, Wilbroeck) (intimé).
Rente / Purgement de la terre de Ferooz.
1702-1704. 2 paquets
325. Première partie.
326. Seconde partie.
- 327-328. Anthoine d'Inville, seigneur de Montif(f)aut, avocat à Tournai (appelant) c. Nicolas Cuvelier, écuyer/chevalier, conseiller/président du Conseil de Namur, *c.s.* (intimés).
Rente.
1702-1705. 2 paquets
Ce dossier contient une enquête.
327. Première partie.
328. Seconde partie.
329. Claude Philippe Eugene comte de Merode, marquis de Westerlo, chevalier de la Toison d'Or, tuteur de Jean Erneste duc de Holstein, son frère (suppliant) c. Sévérin de Mereaude (rescribent).
Héritage / Possession d'une cense.
1702-1718. 1 paquet
330. Don Joseph de Victoria, capitaine d'infanterie espagnole au service de Sa Majesté, mari et bail de Camille de Bornimont (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Pierre François Woot (aussi : Wotte) de Triche, seigneur de Scy (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
Rentes.
après 1702. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
- 331-332. Mathias de la Rue, chevalier, seigneur de Cognée, ancien receveur général des domaines de Sa Majesté dans la province de Namur (appelant) c. Pierre Jamotte, brasseur à Namur (intimé).
Paiement d'une somme d'argent.
1703. 2 paquets
331. Première partie.
332. Seconde partie.
333. Jacques Vincent, baron de Spontin, seigneur de Freyr, premier député de l'État noble de la province de Namur (appelant) c. Ernest René Victor d'Ive, baron de Soye, mari de Marie Philippe Magdalene de Brandenburg (intimé).
Paiement d'une somme d'argent (transaction relative au testament de Henry Théodore François baron de Brandenburg, capucin ("frère Florent de Brandenburg")).
1703. 1 chemise

334. Anne Marie de Barbieux, veuve de messire Pierre Polchet, chevalier, seigneur de Montaigne (demanderesse par relief d'appel) c. Pierre Ignace François du Chambge [sic], écuyer, seigneur de Ponselé (intimé).
Héritage.
1703-1704. 1 paquet
335. Gillis Alexis de Glimes de Brabant, chevalier, seigneur de La Falize, député de l'État Noble de la province de Namur (appelant) c. Marie Jenne de Glimes de Brabant, chanoinesse du noble chapitre de Moustier-sur-Sambre (intimée).
Administration des biens des deux frères de l'appelant.
1703-1705. 1 chemise
336. Jean Claude de Gosée, comte de Balastre (impétrant de lettres de révision et proposition d'erreur) c. Therese de Gosée, dame de Pontillas, veuve de Jean Philippe de Ponty, Charles Hyacinthe de Cassal, doyen de la cathédrale de Saint-Aubin à Namur, dame Anne Marie de Barbieux, veuve de Pierre Polchet, chevalier, seigneur de Montaigne, c.s. (ajournés).
Cense de Berlacomines / Rentes.
1704. 1 paquet
Il existe un lien avec l'article 301-302 ainsi qu'avec l'article 366-368.
337. Gaspar Simon (appelant) c. Marie Rosart, veuve de Nicolas de Courtil, fille et héritière de Jean Rosart, ayant repris la cause de ce dernier (intimée).
Saisine d'une maison pour le non-paiement d'une rente.
1704. 1 paquet
Il s'agit d'un double appel : Le Conseil de Namur ← Le maieur et les échevins de Fleurus.
338. Jacques François comte de Groesbeeck (aussi : Groesbecque) et de Wemeling (appelant) c. Denis Théodore de Waha, écuyer, seigneur de Baillonville, mari de Anthonette Catherine de Wasservas (intimé).
Rente.
1704. 1 chemise
339. Odile de la Bricque, baronne douairière de Hollogne (appelante) c. Jean Baptiste Chaveau, chevalier, Albert Ignace Van Kessel, écuyer, et Joseph Lemedé, écuyer (intimés).
Rente.
1704-1717. 1 chemise
340. Claude Lamoral François de Glimes baron de Florinnes (appelant et ajourné) c. Guillaume baron d'Hérissem (intimé et impétrant de lettres d'anticipation d'appel).
Rente.
1704-1706. 1 paquet
341. Jenne Françoise de Bruges, dame de Branchon, veuve de Philippe de Charlet, seigneur de Branchon (appelante) c. Pierre François de Lochon, seigneur de Beuraing[-sur-Méhaigne] (intimé).
Rente.
1706. 1 paquet
342. Paul Philibert de Marbais, député de l'État Noble de la province de Namur (appelant) c. Don Louis d'Alvarado, seigneur de Retrude [sic] (intimé) et Claude Robert de Namur, seigneur de Huy, député de l'État Noble de la province de

- Namur (intervenant).
Rente.
1706. 1 chemise
En première instance, Louis d'Alvarado a mené deux procès : un contre P.P. de Marbais et un autre contre C.R. de Namur.
Ce dossier contient de la correspondance entre l'appelant et son procureur.
343. La veuve et les héritiers de Honoré Lothaire de Zivel, seigneur de Bettembourg (appelants devant le Conseil de Namur) c. Jean Baptiste (de) Blochousen, écuyer, seigneur et maître de forges à Berg [Luxembourg] (intimé devant le Conseil de Namur).
Coupe d'arbres (dédommagement).
après 1712. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Le procès en première instance a été mené devant le Conseil de Luxembourg. Selon une déclaration de Maximilien Emmanuel de Bavière le Conseil de Namur devait juger les causes d'appel du Luxembourg à cette époque.
344. Jean Baptiste (de) Blochousen, écuyer, seigneur et maître de forges à Berg [Luxembourg] (impétrant de lettres d'ajournement en matière d'intervention devant le Conseil de Namur) c. François Wolfgang Tesch, seigneur de Folkendange (ajourné devant le Conseil de Namur).
Somme d'argent.
après 1712. 3 pièces
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Le procès en première instance a été mené devant le Conseil de Luxembourg. Selon une déclaration de Maximilien Emmanuel de Bavière le Conseil de Namur devait juger les causes d'appel du Luxembourg à cette époque.
Il existe un lien avec l'article 348.
345. Anthoine François d'Aix, écuyer, seigneur de Denée, époux de Marie Henriette Anne Ferdinande d'Yve, et Marie Françoise Emmanuelle d'Yve, chanoinesse du noble chapitre de Moustier-sur-Sambre, c.s. (évoqués et impétrants de lettres d'ajournement d'assignation devant le Conseil de Namur/impétrants et demandeurs devant le Grand Conseil de Malines) c. Marie Jacqueline Therese d'Yve, baronne de Soye, autorisée par son époux (impétrante de lettres d'évocation et ajournée devant le Conseil de Namur/ajournée et défenderesse devant le Grand Conseil de Malines).
Héritage / Transaction.
1713-1720. 1 paquet
Ce procès a débuté devant le Conseil de Luxembourg et est arrivé devant le Conseil de Namur par évocation.
Il existe un lien avec les articles 350, 372, 376 et 386.
Cf. Archives de l'Etat à Namur, Archives du Conseil provincial de Namur - Archives du Greffe, n° 8276.
346. Louis Gallo de Salamanca, baron de Montjardin (appelant devant le Conseil de Namur) c. Edmond Soliveau(x) (intimé devant le Conseil de Namur).
Héritage (?).
après 1713. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Il s'agit d'un double appel : Le Conseil de Namur ← La haute cour d'Aywaille (?).

347. Jean Baptiste (de) Blochousen, écuyer, seigneur et maître de forges à Berg (Luxembourg) (appellant et anticipé devant le Conseil de Namur) c. Thomas Joris, maître potier résidant à Dommeldange (Luxembourg) (impétrant d'anticipation et intimé devant le Conseil de Namur).
Salaire / Somme d'argent.
après 1714. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Le procès en première instance a été mené devant le Conseil de Luxembourg. Selon une déclaration de Maximilien Emmanuel de Bavière le Conseil de Namur devait juger les causes d'appel du Luxembourg à cette époque.
348. Jean Baptiste (de) Blochousen, écuyer, seigneur et maître de forges à Berg [Luxembourg] (impétrant de lettres de restitution devant le Conseil de Namur) c. François Anthoine de Cassal, prévôt de la ville et terre de Durbuy, ainsi que son épouse Marie Gertrude d'Hermann, veuve en premières noces de Lambert Piret, seigneur de Sainte-Ode (ajournés devant le Conseil de Namur).
Héritage de Lambert Piret.
après 1714. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Le procès en première instance a été mené devant le Conseil de Luxembourg. Selon une déclaration de Maximilien Emmanuel de Bavière le Conseil de Namur devait juger les causes d'appel du Luxembourg à cette époque.
Il existe un lien avec l'article 344.
349. Jacques Vincent baron de Spontin et de Freyr (appellant) c. Jean François Zuallart, seigneur de Golzinne (aussi : Golsines), et Marie Agnes de Baillencourt, veuve de Guillaume Bilquin, seigneur de Bioul (intimés).
Servitude (livraison de bois pour l'entretien du moulin de Bioul) / Rente.
1715-1721. 1 chemise
350. Antoine d'Aix, écuyer, seigneur de Denée (demandeur) c. Marie Jacqueline Therese marquise d'Yve, baronne de Soye (défenderesse).
Inconnu.
1715-1721. 1 chemise
Ce procès a commencé devant le Conseil de Luxembourg. Il a été évoqué au Conseil de Namur, et "dévolu" au Grand Conseil.
Il ne s'agit que des verbaux.
Il existe un lien avec l'article 345.
351. Charles/Pierre Joseph de Traux, écuyer (appellant) c. Nicolas François Bodart et Claire Agnes Bodart, sa fille (intimés).
Gages / Rentes.
1715-1717. 1 paquet
352. Jean François Joseph baron du Mesnil, seigneur de Hoffelt, lieutenant-colonel d'infanterie, veuf de Marie Agnes de Franquen, et Guillaume Antoine de Franquen, frère de Marie Agnes de Franquen (suppliants) c. Philippe Emanuel de Franquen, chevalier, Conseiller et commis des domaines et finances de Sa Majesté, frère de Marie Agnes de Franquen (rescribent).
Contrat / Héritage.
1717-1718. 1 paquet
Ce dossier contient un Motif de droit imprimé, démontrant que ce différent a été continué après la mort du rescribent par sa veuve Agnès Marguerite Badot (impétrante de lettres de révision) contre Jean François Joseph baron du Mesnil (ajourné).

Cf. Archives de l'Etat à Namur, Archives du Conseil provincial de Namur - Archives du Greffe, n° 6814 et 6847.

353. Maximilien Henri Bouille, écuyer, bailli de Fleurus (appellant) c. Philippe de Marbais (aussi : Marbaye), Conseiller et Procureur Général du Conseil de Namur (intimé).
Injures à l'égard du Procureur Général de Namur.
1717-1720. 1 paquet
354. Ferdinand Zuallart, écuyer (impétrant de lettres d'ajournement avec clause d'arrêt et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Nicolas de Brouhoven, chevalier, seigneur de Lint (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
Héritage de Jean François de Brouhoven.
après 1717. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
355. Pierre François de Lochon, seigneur de Beuraing[-sur-Méhaigne], époux de Marie Anne d'Auvin (appellant) c. Jean Charles François d'Auvin, Nicolas Antoine d'Auvin et Catherine Joseph (aussi : Charlotte) d'Auvin, enfants de Charles d'Auvin, chevalier, seigneur de Burdinne, et Anne Marguerite de Celles (intimés).
Héritage.
1718. 1 paquet
Ce dossier ne contient qu'un document de procédure du Grand Conseil.
- 356-362. Jean François Zuallart, chevalier, seigneur de Golzinne, et son frère Louis Zuallart, écuyer (appelants/ajournés en révision/rescribents sur récusation) c. Henry de Brouckhoven, chevalier, ainsi que Hyacinthe de Brouckhoven, frère mineur de Henry de Brouckhoven, et Leandre de Rossi, marquis de Montvibian[-le-Vieux], pour son épouse Marie Therese de Brouckhoven, enfants et héritiers de Nicolas de Brouckhoven, seigneur de Linter (intimés/impétrants de lettres de révision et proposition d'erreur/suppliants sur récusation d'un conseiller du Grand Conseil de Malines).
Puis Anne Marie de la Ruelle, veuve de Jean François Zuallart, chevalier, seigneur de Golzinne, et son beau-frère Louis Zuallart, écuyer (ajournés en révision/intimés) c. Henry de Brouckhoven, chevalier, Hyacinthe de Brouckhoven, frère mineur de Henry de Brouckhoven, et Leandre de Rossi, marquis de Montvibian[-le-Vieux], pour son épouse Marie Therese de Brouckhoven, enfants et héritiers de Nicolas de Brouckhoven, seigneur de Linter (impétrants de lettres de révision/appellants).
Testament de Jean François de Brouckhoven, écuyer, seigneur de Spy (1710).
1718-1727. 7 paquets
Ce procès a commencé devant le Conseil de Namur entre Ferdinand Zuallart et ses fils Jean François et Louis Zuallart (impétrants de lettres d'ajournement avec clause d'arrêt et d'autorisation/demandeurs) d'un côté et Nicolas de Brouckhoven (ajourné et défendeur) de l'autre (1716). Ferdinand Zuallart et ses fils ont fait appel au Grand Conseil contre Nicolas de Brouckhoven, puis contre ses héritiers (intimés). Dans ce procès une sentence a été rendue en 1718. En 1720, les héritiers de Brouckhoven demandent la révision de celle-ci. Après le décès de Jean François Zuallart (1721), les héritiers de Brouckhoven continuent leur procès en révision contre la veuve de ce dernier (Anne Marie de la Ruelle) et son frère Louis Zuallart. En outre, ils font appel d'une sentence du Conseil de Namur de 1726 contre les mêmes personnes (Ce procès-là a été entamé en 1723 par Anne Marie de la Ruelle et Louis Zuallart).
356. Première partie.
357. Deuxième partie.

358. Troisième partie.
 359. Quatrième partie.
 360. Cinquième partie.
 361. Sixième partie.
 362. Septième partie.
363. François Eugène de Gallardy, écuyer, baron du Saint-Empire, capitaine des cuirassiers au service de Sa Majesté (appellant) c. Jean Hubert de Tignée, chevalier, seigneur de Bonneville (intimé).
 Possession de la seigneurie de Sclayn et Bonneville / Injures.
 1718-1721. 1 paquet
 Il s'agit d'un double appel : Le Conseil de Namur ← Le souverain baillage de Namur.
 Il existe un lien avec l'article 375, ainsi qu'avec les articles 457 et 461-463.
 Cf. Archives de l'Etat à Namur, Archives du Conseil provincial de Namur - Archives du Greffe, n° 8273-8275.
- 364-365. La dame de Boing [aussi : Boien], veuve en secondes noces de Simon Florent d'Aix, écuyer, seigneur de Denée (appelante) c. Agnes de Pinchart, veuve en premières noces de Louis de Maillart, seigneur de Hardemont, et épouse actuelle de Paul Philibert de Marbais (intimée).
 Rentes.
 1718-1719. 2 paquets
 364. Première partie.
 365. Seconde partie.
- 366-368. Jean Claude de Gosée, comte de Balastre et Fallais (appellant/intimé) c. Maximilien Charles de Rueda, veuf de Claude Marie Polchet, pour son épouse, ainsi que Marguerite Polchet et Anthoinette Polchet, filles et héritières de Pierre Polchet (chevalier, seigneur de Montaigne) et Anne Marie Desbarbieux (intimés/appelants).
 Rente.
 1718-1720. 3 paquets
 Il existe un lien avec les articles 301-302 et 336.
 366. Première partie.
 367. Deuxième partie.
 368. Troisième partie.
369. Le comte de Lannoy de Clervaux, administrateur de la ville et province de Namur (suppliant) c. Godefroid Gabriel, bourgeois marchand et brasseur à Namur (rescribent).
 Paiement pour livraison de chauffage.
 1719. 1 paquet
370. François Albert prince de Gand, seigneur de Châtelineau (aussi : *Chastellineau*) (appellant) c. Maximilian Desmanet, curé de Châtelineau (intimé).
 Messe quotidienne fondée dans l'église de Châtelineau.
 1719-1721. 1 chemise
371. Henry Auguste de Vignacourt, comte de la Roche (appellant à maxima/intimé à minima) c. Jean Claude de Gosée, comte de Balastre et de Fallais, Louis Christophe de Maillart et Claude de Maillart (intimés à maxima/appelants à minima).

- Héritage / Jouissance de deux fiefs.
1719-1726. 1 paquet
Ce dossier contient de la correspondance.
372. Marie (Anne) Françoise Emmanuelle d'Yve (aussi : d'Ive), chanoinesse du noble chapitre de Moustier-sur-Sambre, *c.s.* (suppliants) c. Marie Jacqueline Therese marquise d'Yve, baronne de Soye, autorisée par son époux Paul Ignace d'Yve, baron de Soye (rescribente).
Héritage / Transaction.
1720-1721. 1 chemise
Il existe un lien avec les articles 345, 376 et 386.
373. Jean Claude de Gosée, comte de Balastre et de Fallais (appellant) c. Anne Catherine Gertrude de la Rue, veuve de Nicolas Heusche, écuyer, seigneur d'Emines, *c.s.* (intimés).
Inconnu.
1721. 1 chemise
Il existe un lien avec l'article 374.
Ce dossier contient de la correspondance entre J.C. de Gosée et son procureur.
374. Jean Claude de Gosée, comte de Balastre et de Fallais (appellant) c. Pierre François de Lochon, seigneur de Beauraing[-sur-Méhaigne] (intimé).
Inconnu.
1721. 2 pièces
Il existe un lien avec l'article 373.
Ce dossier contient une lettre de J.C. de Gosée à son procureur.
375. François Eugène de Gallardy, écuyer, baron du Saint-Empire, capitaine des cuirassiers au service de Sa Majesté (suppliant) c. Pierre François Juppín, procureur au Conseil de Namur (rescribent).
Exécution de la sentence *a quo* du procès entre Jean Hubert de Tignée et François Eugène de Gallardy (cf. article 363).
1721. 2 pièces
Il existe un lien avec l'article 363 ainsi qu'avec l'article 461-463.
376. Marie Jacqueline Therese (aussi : Marie Therese Isabelle) marquise d'Yve, baronne de Soye, autorisée par son époux Paul Ignace d'Yve, baron de Soye (appelante *a maxima*) c. Marie Françoise Emmanuelle d'Yve (aussi : d'Ive), chanoinesse du noble chapitre de Moustier-sur-Sambre, *c.s.* (intimés et appelants *a minima*).
Héritage / Transaction.
1721-1729. 1 paquet
Il existe un lien avec les articles 345, 372 et 386.
377. Alexandre de Pinchart, seigneur de Castillon, puis Adrien Neve, procureur du Conseil de Namur, "cessionnaire" d'Alexandre Pinchart, puis Marie Vaus, veuve d'Adrien Neve (impétrant de lettres d'ajournement avec clause d'arrêt et d'autorisation devant le Conseil de Namur) c. Lambert Joseph de Pas, seigneur de Bellicom (ajourné devant le Conseil de Namur).
Cense.
après 1721. 1 chemise
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.

378. Jean François d'Hinslin, écuyer, maieur de la ville de Namur (appelant) et le magistrat de la ville de Namur (joint) c. Henry de Ponty, écuyer, seigneur de Suarlée (intimé).
Juridiction / Infraction d'une ordonnance sur le brassage de la bière (Visite des caves des habitants de Suarlée).
1722-1723. 1 chemise
- 379-380. Françoise Hennekin, veuve de Alexandre Mathieu Ignace de Burlen, chevalier, seigneur d'Arbre, maître aux requêtes et conseiller au Grand Conseil de Malines (appelante) c. Antoine Forart, exécuteur testamentaire de Jean François Lardenois, pensionnaire et greffier des États de Namur (intimé).
Meubles de Françoise de Burlen, épouse de J.F. Lardenois et sœur de l'appelant / Rente.
1722-1723. 2 paquets
Ce dossier contient de la correspondance.
379. Première partie.
380. Seconde partie.
- 381-382. Jean Baptiste comte d'Oultremont, seigneur de Lamine, cessionnaire de Marie Philippe de Locquenghien de Pamel, chanoinesse du noble chapitre d'Andenne (appelant) c. François Theodore de Hoen, baron de Rumen, et Maximilien Henry de Hoen, baron de Cartils (aussi : Castils) (intimés).
Possession de deux fiefs.
1722-1724. 2 paquets
Il s'agit d'un double appel : Le Conseil de Namur ← Le souverain baillage de Namur.
381. Première partie.
382. Seconde partie.
383. François de Paheau, major de la ville d'Ath (appelant) c. Joseph le Franc, seigneur du Petit-Hallet (intimé).
Possession de la seigneurie de Thines.
1723. 2 pièces
384. Theodore Jean de Waha, chevalier de l'Ordre Royale et Militaire de Notre Dame du Mont Carmel et de Saint Lazare (appelant) c. Louis Joseph de Waha, frère de l'appelant (intimé).
Héritage.
1723. 1 chemise
385. Les héritiers de Nicolas Philippe de Wespin, président du Conseil de Namur (appelants) c. Marie Agnès de Campenen, veuve de Paul/Gilles Alexis de Glimes de Brabant, seigneur de La Falize, député de l'État noble de la province de Namur (intimée).
Restitution du rapport d'une sentence.
1723. 1 paquet
386. Françoise Emmanuelle d'Yve, chanoinesse du noble chapitre de Moustier-sur-Sambre, c.s. (impétrants et poursuivants d'exécution/appelante) c. Paul Ignace d'Yve, baron de Soye (condamné/intimé) et Pierre Jacques de Severin, échevin de la Haute Cour de Soye (ajourné).
Héritage.

- 1723-1729. 1 paquet
Il existe un lien avec les articles 345, 372 et 376.
- 387-388. Martin Alexandre De Manet, écuyer, seigneur du Sart et de Biesme-la-Colonoise (suppliant/appelant), puis son fils François Joseph Alexandre De Manet, écuyer, seigneur de Biesme-la-Colonoise (appelant et résumant) c. Pierre Laurent *c.s.*, habitants de Biesme-la-Colonoise (rescribents/intimés).
Droit de chasse à Biesme-la-Colonoise.
1723-1731. 2 paquets
Il existe un lien avec l'article 406-407.
387. Première partie.
388. Seconde partie.
- 389-391. Leander de Rossi, marquis de Montvibian[-le-Vieux], mari et bail de Marie Therese de Brouckhoven, ensemble avec Henry de Brouckhoven, chevalier, et Hyacinthe de Brouckhoven, frère mineur de Henry de Brouckhoven, héritiers de Jean François de Brouckhoven, lui-même fils de Marie Hyacinthe de Brouckhoven, Président du Grand Conseil de Malines (appelants) c. Charles Antoine Honoré de Zevécote, écuyer, seigneur de Zoetschore, beau-fils de Marie Hyacinthe de Brouckhoven, Président du Grand Conseil de Malines, tant pour lui que pour Pierre Albert Colins de Termeeren et Marie Gabriele de Zevécote (intimé).
Héritage de Marie Hyacinthe de Brouckhoven, Président du Grand Conseil de Malines (seigneurie de Spy).
1723-1728. 3 paquets
Il existe un lien avec l'article 403.
Il s'agit d'une combinaison de procédures.
389. Première partie.
390. Deuxième partie.
391. Troisième partie.
Cf. Archives de l'Etat à Namur, Archives du Conseil provincial de Namur - Archives du Greffe, n° 6915.
392. Anne Florence d'Oultremont, baronne de Warnant (suppliante devant le Conseil de Namur) c. Thirry Oger de Celles, seigneur de Hodoumont (rescribent devant le Conseil de Namur).
Servitude (pâturage de chevaux / taille de bois).
après 1723. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
393. Jean Claude de Gosée, comte de Balastre et de Fallais (impétrant de lettres d'ajournement pour être reçu comme appelant de la sentence ou décret du Conseil de Namur) c. Joseph Tilman, ci-devant meunier à Biesme (ajourné).
Bail d'un moulin situé à Biesme.
1724. 1 paquet
Ce dossier contient des lettres du comte de Balastre à son procureur devant le Grand Conseil.
394. Jean Claude de Gosée, comte de Balastre et de Fallais (appelant) c. Agnes Françoise Marinex, veuve de Ignace Adolphe Jacquet, procureur au Conseil de Namur (intimée).
Remise de pièces / Salaires.
1724. 1 chemise
Ce dossier contient des lettres du comte de Balastre à son procureur devant le Grand Conseil.

395. Angélique de Marbais, dame de Bertinchamps (appelante et suppliante par requête civile) c. Louis Henry de Maillart, baron de Haneffe, frère et héritier de Marie-Jenne Agnes de Maillart (intimé et rescribent).
Retrait lignager / Donation des biens de Jacques de Marbais (oncle de l'appelante).
1724-1732. 1 paquet
- 396-397. Jean Charles (de) Gosée, baron de Balastre et de Fallais (impétrant de lettres d'ajournement et demandeur de garantie devant le Conseil de Namur) c. Charles François baron de Harscamp (ajourné et défendeur devant le Conseil de Namur).
Rentés.
après 1725. 2 paquets
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
396. Première partie.
397. Seconde partie.
- 398-399. Jean François Joseph baron du Mesnil, seigneur de Hoffelt (appelant), puis la baronne douairière du Mesnil (résumante et appelante) c. Charles Joseph baron de Moniot et de Hestroy, seigneur de Godinne, et les habitants de Godinne (intimés), puis Philippe Louis Joseph baron de Moniot et de Hestroy, seigneur de Godinne, fils du précédent, et ses frère et sœurs (résumants).
Pêche / Lettres de maintenue.
1726-1753. 2 paquets
Ce dossier contient une "apologie" imprimée.
Il s'agit d'une combinaison de différents procès.
398. Première partie
399. Seconde partie.
400. Anne Marguerite de Waha (impétrante de lettres d'ajournement et demanderesse devant le Conseil de Namur) c. Marie Drosmeel, veuve de Pierre François Lambillon, avocat et receveur des exploits du Conseil de Namur (ajournée et défenderesse devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1726. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Ce procès a été continué devant le Conseil de Namur par les héritiers de Marie Drosmeel (impétrants de lettres d'ajournement avec clause d'arrêt et d'autorisation) contre Philippe Ernest de Bande, seigneur de Waha (ajourné).
Ce dossier contient également des pièces d'un différent devant le Conseil de Namur entre Marie Drosmeel (suppliante) et Theodore Scaillet (rescribent) (1699).
401. Margueritte Therese de Cassal, dame de Hun (appelante) c. Antonette Floriet, veuve d'Emanuel de Lados (intimée).
Usufruit d'une censive.
1727-1728. 1 chemise
402. Thomas Haillet, forgeron demeurant à Profondeville (appelant) c. Charles François baron de Harscamp, député de l'État noble de la province de Namur, seigneur de la haute cour de Profondeville (intimé).
Juridiction / Privilèges des forgerons du comté de Namur.
1727-1728. 1 chemise
403. Les héritiers de Nicolas de Brouckhoven, chevalier, seigneur de Linter (appelants) c. Pierre Albert Colins, écuyer, seigneur de Termeeren (intimé).

- Héritage / Rente.
1728. 1 paquet
Il existe un lien avec l'article 389-391.
404. Jean Guillaume Nicolas de Heusche, écuyer, seigneur d'Emines (appelant) c. Laurent (aussi : Lambert) Allart de Heusche, écuyer, seigneur de Thines, frère de l'appelant (intimé).
Héritage / Somme d'argent.
1728. 1 paquet
405. Thomas Malotteau, bourgmestre de la ville de Namur (suppliant) c. Antoine Henri Doignies, comte de Mastaing, tuteur de N. de Coupignies, sa mère (rescribent).
Somme d'argent.
1728. 1 chemise
Ce dossier contient de la correspondance entre le suppliant et son procureur.
- 406-407. Les habitants de Biesme-la-Colonoise et ceux de Gougnyes (appelants) c. Jean Alexandre De Manet, écuyer, seigneur de Biesme-la-Colonoise, fils de Martin Alexandre De Manet, écuyer, seigneur du Sart et de Biesme-la-Colonoise (intimé).
Droit de chasse à Biesme-la-Colonoise.
1728-1730. 2 paquets
Ce dossier contient un paquet de correspondance.
Il existe un lien avec l'article 387-388.
406. Première partie.
407. Seconde partie.
408. François Eugene baron de Gallardy, seigneur de Bonneville, Sclayn etc. (appelant) c. Marie Anne Riffon, veuve de Mathieu Mackau, maieur du ban de Sclayn, *c.s.* (André Mackau, Jerosme Mackau et Gislain Mackau, enfants de Mathieu Mackau) (intimés).
Rente / Cense.
1728-1729. 1 paquet
409. Anthoinette Polchet de Montaigne (appelante) c. Philippe de Marbais, chevalier, seigneur de Brumagne, Président du Conseil Souverain de Hainaut (intimé).
Possession de terrains.
1728-1741. 1 paquet
- 410-411. Jean Claude de Gosée, comte de Balastre et Fallais (impétrant de lettres d'ajournement devant le Conseil de Namur) c. Amand Motuy *c.s.*, héritiers immobiliers de Jean Depaire (aussi : de Paire), résidant à Jodion (ajourné devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1728. 2 paquets
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
410. Première partie.
411. Seconde partie.
412. Isabelle vander Haeghen (appelante) c. François Eugene baron de Gallardy, seigneur de Bonneville, Sclayn etc. (intimé).
Somme d'argent.
1729. 1 chemise

413. François Théodore comte de Hoen de Rumen (appellant) c. Marie Joseph Godefroid de Gosée, comte de Balastre et de Fallais (intimé).
Héritage.
1729-1730. 1 paquet
414. Lancelot Ignace Joseph baron de Gottignies, seigneur de Gestel (impétrant de lettres de maintenue) c. François Joseph Lambillon, chevalier, Président du Conseil de Namur, dame Marie Françoise Rubens, sa compagne, et N. Rubens, sa sœur (ajournés), joint à eux le vicomte de Haeghen, Chancelier de Brabant. Privilège / Droit de prendre place sur un banc (prie-Dieu) dans le chœur de l'église paroissiale de Gestel.
1729-1730. 1 paquet
Ce dossier contient plusieurs enquêtes.
- 415-416. Erard Denis de Foullon de Cambrai, seigneur de Kermt (impétrant de lettres d'ajournement devant le Conseil de Namur) c. Amand Buchet (ajourné devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1729. 2 paquets
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
415. Première partie.
416. Seconde partie.
417. Pierre François de Sire, écuyer, seigneur de Gougnyes, les habitants de Gougnyes ainsi que les habitants de Biesme-la-Colonoise (appelants) c. Jean Alexandre de Manet, écuyer, seigneur de Biesme (intimé).
Taxe des dépens du procès de la chasse de Biesme que l'intimé a remporté devant le Conseil de Namur.
1730. 1 chemise
Ce dossier contient une enquête.
418. Jean Baptiste d'Hinslin, écuyer, seigneur de Saint-Germain (appellant) c. Jean Piette (aussi : Pitre), propriétaire du moulin de Renise (intimé).
Droit de pâturage (L'intimé fait paître ses chevaux dans la prairie de l'appellant).
1730. 1 paquet
419. Charles Hugo de Ceullart, écuyer, à titre de son épouse, Barbe Dieudonné Noël (impétrant de lettres d'ajournement sur jugement exécutoir) c. Jenne Françoise Bosmanne, veuve de Claude Alphonse Chapelle, avocat au Conseil de Namur (ajournée).
Procédure.
1730-1732. 1 paquet
Il s'agit d'une procédure dans le cadre d'un procès en appel resté interrompu depuis 45 ans, entre personnes mortes depuis longtemps.
- 420-421. Elisabeth le Fondere, veuve de Hubert Marlaire, lieutenant prévôt de Poilvache et propriétaire du moulin banal de Houyoux (appelante) c. Jean/Alexandre de Seraing, seigneur foncier de Ohey (intimé).
Servitude par rapport au moulin de Houyoux (Est-ce que l'intimé peut moudre ses grains où il le veut ?).
1730-1733. 2 paquets
Il s'agit d'un double appel : Le Conseil de Namur ← La haute cour de Poilvache.
420. Première partie.

421. Seconde partie.
- 422-425. Angelique de Harscamp, vicomtesse d'Elzée, douairière de Claude Robert de Namur, vicomte d'Elzée (appelante/rendante de compte), puis Charles Claude de Namur, vicomte d'Elzée, *c.s.* (rendants compte et défendeurs) c. Nicolas Dinén, seigneur d'Arthey et de Reux (intimé/contredisant et demandeur), puis Isabelle de Triche, douairière de Charles Edmond Douchain (aussi: d'Ochain) *dit* Jeneppe, héritière universelle de Nicolas Dinén (contredisante et résumante).
Fruits du bien d'Arthey.
(1728-)1730-1745. 4 paquets
422. Première partie.
423. Deuxième partie.
424. Troisième partie.
425. Quatrième partie.
426. Georges van Dalem et Martin Crabels (demandeurs) c. Jean François Loizeau, seigneur de Saint-Amand (ajourné).
Rente.
1731-1732. 1 chemise
Ce dossier contient de la correspondance entre l'ajourné et son procureur.
427. Gérard Joseph de Wespín, écuyer, avocat au Conseil de Namur (appelant) c. Alard Laurent de Heusche, écuyer, *c.s.*, héritiers de Guillaume Nicolas de Heusche, écuyer, seigneur d'Emines (intimés).
Somme d'argent.
1731-1732. 1 chemise
Ce dossier contient de la correspondance entre les intimés et leur procureur.
428. Ignace François Colins, écuyer (appelant) c. Marie Césarée de Lanty, duchesse douairière de Havré et de Croy, princesse du Saint-Empire, Grande d'Espagne (intimée).
Possession de biens ayant appartenus à la famille de Havré.
1732. 1 chemise
429. Charles François baron de Harscamp, seigneur de Lustin (appelant) c. Messire Marie Joseph de Gosée, comte de Balastre et de Fallais, héritier de Jean Claude de Gosée comte de Balastre (intimé).
Rente.
1732-1734. 1 paquet
- 430-432. Guilliémine, née de Mérode et de Groesbeeck et du Saint-Empire, douairière de Thomas comte de Caëtano d'Arragon, colonel et brigadier de cavalerie au service de Sa Majesté Catholique (appelante) c. Pierre de Crevecoeur, marchand de vin à Namur (intimé).
Paiement de marchandises livrées.
1732-1735. 3 paquets
430. Première partie.
431. Deuxième partie.
432. Troisième partie.
433. Anthoine François baron d'Aix, seigneur de Denée (appelant) c. François Guillenghien, écuyer (intimé).

- Rente.
1732-1733. 1 paquet
434. Jean François de la Hamaide, écuyer (suppliant) c. Jean François Joseph baron du Mesnil, puis sa veuve Marie Catherine Brichet (rescribent).
Contrat de vente de biens immeubles.
1732-1739. 1 chemise
435. Les héritiers de Marie Hyacinthe de Brouhoven, Président du Grand Conseil de Malines (impétrants de lettres d'ajournement devant le Conseil de Namur) c. Jean François Tressoigne, banquier à Namur (ajourné devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1732. 1 paquet
436. Henri François de la Fontaine, écuyer, sergent de dragons au service de Sa Majesté (impétrant de lettres d'ajournement devant le Conseil de Namur) c. Le fiscal Le Mede (aussi : Lemède), oncle et tuteur de l'enfant délaissé par le seigneur de Jennevaux (ajourné devant le Conseil de Namur).
Héritage (?) / Rente (?).
après 1732. 2 pièces
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
- 437-438. Anne Marie de Pouilly, douairière de Jean Gabriel baron de Waha, seigneur de Termes (appelante/contredisante/suppliante) c. Charles Antoine Boron, écuyer, seigneur de Boisseilles (intimé/demandeur et rendant/rescribent).
Rente.
1733-1744. 2 paquets
Il s'agit d'une combinaison de procès.
Il existe un lien avec l'article portant provisoirement le numéro suivant : "Grand Conseil des Pays-Bas à Malines, Dossiers de procès de Namur, 4100".
437. Première partie.
438. Seconde partie.
Cf. AGR, Grand Conseil des Pays-Bas à Malines, Procès des grandes familles, série B, n° 74.
- 439-441. Agnès Catherine de Nieuhovve, veuve de Charles Eugene de Tamison (écuyer), mère et tutrice de Marie Anne Joseph de Tamison (appelante) c. Agnès de Pinchart, veuve en premières noces de Henry de Maillart, seigneur de Hardemont (intimée).
Rente.
1733-1734. 3 paquets
439. Première partie.
440. Deuxième partie.
441. Troisième partie.
442. Anne Marie Albertine Gabrielle Mahy, Nicolas Corneille Mahy, avocat au Conseil de Namur, et Jean François Pasquet, tuteur de Theodore d'Otreppe (appelants) c. Jean François de Ferrare, écuyer, seigneur de Reppeau, ancien capitaine de cavalerie au service du roi d'Espagne (intimé).
Inconnu.
1735-1736. 2 pièces
443. Marie Therese Rouillon dite Castaigne, douairière d'Antoine Belhomme, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac et d'Ophain (appelante) c. Maximilien Emanuel Marie

- baron de Vierset (intimé).
Héritage / Jouissance de la franche barque de Vierset.
1736. 1 paquet
- 444-446. Jean François Joseph baron du Mesnil, seigneur de Hoffelt (appelant), puis sa veuve et ses héritiers (ajournés) c. Etienne François Emanuel de Francquen, écuyer, seigneur de Boquet, Temploux etc. (intimé / impétrant de lettres d'ajournement sur resomption et reprise d'errements).
Vente d'arbres.
1736-1738. 3 paquets
444. Première partie.
445. Deuxième partie.
446. Troisième partie.
447. Philippe Balthazar baron de Villers, seigneur d'Orp-le-Grand, Conseiller au Conseil des Finances (demandeur devant le Conseil de Namur) c. Charles Hyacinthe Legros, seigneur foncier de Ville-en-Warêt et de Marchovelette, et Anne Isabelle Zuallart (défendeurs en liquidation devant le Conseil de Namur).
Rente.
après 1736. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
448. Roger W. baron de Leefdaal, mari et bail d'Anthoinette Françoise d'Alverado, douairière du baron de Boutersem (*Bauthersem*) (impétrant de lettres d'ajournement) c. La douairière Le Gros et ses héritiers (ajournés et défailants de comparaître).
Transaction dans le cadre d'un procès en appel.
1737. 1 chemise
À l'origine, le premier mari d'Anthoinette Françoise d'Alverado avait soutenu un procès en tant qu'intimé contre Charles Nicolas Hyacinthe Le Gros, seigneur foncier de Ville-en-Waret et de Marchovelette (appelant).
449. Les enfants de Claude de Namur, vicomte d'Elzée, et Angélique de Harscamp (impétrants de lettres d'ajournement sur rescission et restitution en entière) c. Pierre François Joseph de Wespín, écuyer, avocat au Conseil de Namur (ajourné).
Possession de biens.
1737-1738. 1 chemise
- 450-453. Jean François Le Ratz (aussi: Le Rat, Lerat, De Rats), chevalier, seigneur de Lant(h)enée (appelant) c. Gilles Claes, procureur au Conseil de Namur, curateur de Marie Marguerite de Waha, dame de Onthaine (intimé).
Sommes d'argent.
1737-1738. 4 paquets
En première instance Gilles Claes (impétrant de lettres d'ajournement) était opposé à J.F. Le Ratz (ajourné et demandeur) ainsi qu'à Gilles Delbrouck, "prélocuteur" pardevant la Souveraine Justice de la Cité et du Pays de Liège (intervenant). Ce dernier faisait également appel de la sentence du Conseil de Namur. Ce dossier n'est toutefois pas présent ici.
450. Première partie.
451. Deuxième partie.
452. Troisième partie.
453. Quatrième partie.

454. Guillaume Alexandre comte de Wignacourt (appelant) c. Claudine Françoise de Severy, douairière de Nicolas Antoine d'Auvin, seigneur de Perwez-en-Condroz (intimée).
Possession d'une maison claustrale du chapitre noble d'Andenne (règlement du chapitre).
1737-1738. 1 paquet
Cf. AGR, Grand Conseil des Pays-Bas à Malines, Procès des grandes familles, série B, n° 132.
455. Marie Catherine Brichet, douairière de Jean François Joseph baron de Mesnil (appelante) c. Ferdinand Joseph baron de Bande, seigneur de Rinsart (intimé).
Succession de Marie Françoise Mission, mère de l'appelante.
1738. 1 chemise
456. Jean Baptiste Charles Michel de Dongelberghe, baron de Korbeek (*Corbecque*), seigneur de Vezin (appelant) c. Angelique Therese Joseph de Wallet, veuve de Henry François de Tenche *dit* Le Marechal, officier au service de Son Altesse Electorale de Bavière (intimée).
Rentes.
1738-1744. 1 paquet
Ce dossier contient une sentence étendue.
457. François Eugène baron de Gallardy, seigneur de Sclayn, Bonneville etc. (suppliant) c. Jerome Paul de Jaminet, avocat à Liège (insinué et rescribent).
Paiement d'actes de taxe.
1738-1740. 1 paquet
Il existe un lien avec les articles 363 et 461-463.
- 458-459. François comte de Beaufort (appelant) c. Emelie comtesse de Beaufort, dame de Boisseilles, sœur de l'appelant (intimée).
Donation / Héritage de Theodore François comte de Beaufort, père des parties.
1738-1742. 2 paquets
458. Première partie.
459. Seconde partie.
460. Pierre Bourgeois (impétrant de lettres d'ajournement avec clause d'arrêt et d'autorisation et demandeur devant le Conseil de Namur) c. Maximilien Henry comte de Berlo de Hozémont (ajourné, arrêté et défendeur devant le Conseil de Namur).
Héritage.
après 1738. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Il s'agit d'un procès Pro Deo.
- 461-463. François Eugène baron de Gallardy, seigneur de Sclayn, Bonneville etc., héritier de Tilman Zuallart (appelant) c. Les héritiers de Jean Hubert de Tignée, chevalier, seigneur de Bonneville, et les héritiers de Guillaume Posson, Receveur général des Domaines de Sa Majesté dans la province de Namur (intimés).
Exécutions sur les meubles et effets du suppliant originel de ce procès (i.e. Tilman Zuallart).
1739-1755. 3 paquets
Il existe un lien avec les articles 363, 375 et 457.
461. Première partie.
462. Deuxième partie.

463. Troisième partie.
- 464-465. Marie Therese Rouillon *dite* Castaigne, douairière d'Antoine Belhomme, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac et de Ophain, Conseiller et Receveur général de Sa Majesté au Pays d'Hainaut (appellante) c. Nicolas Albert d'Hinslin, seigneur de Flawinne (intimé).
Charges de receveur et contrôleur du papier timbré.
1739-1740. 2 paquets
464. Première partie.
465. Seconde partie.
- 466-467. Charles Théodore Antoine de Kessel, écuyer, premier échevin de la ville de Namur (appellant) c. Jean François Loiseau, seigneur de Saint-Amand (intimé).
Rente.
1739-1741. 2 paquets
466. Première partie.
467. Seconde partie.
468. Balthasar François Delsaux, marchand à Namur (appellant), puis sa veuve (résumante) c. Marie Isabelle Chenu (aussi : Cheny), douairière de Nicolas Philibert Mahy, Conseiller au Conseil de Namur (intimée), puis Pierre Casimir Deprez, avocat au Conseil de Namur, père et tuteur de l'enfant qu'il a eu avec la fille de Marie Isabelle Chenu, pour N. Mahy, son beau-frère (résumant).
Rentés.
1739-1745. 1 paquet
469. Nicolas Dinien, seigneur de Reux et Arthey, héritier et représentant de Robert Alexis de Goblet (appellant) c. Philippe François de Woelmont, écuyer, fils et héritier de Jacques de Woelmont, écuyer (intimé).
Rente.
1740-1741. 3 pièces
470. Agnes de Pinchart, veuve en secondes noces de Paul Philibert de Marbais (appellante) c. Anne Marie de Harscamp, douairière de Ferdinand Marbais, seigneur de Bertinchamps (intimée).
Rente.
1741. 1 paquet
Ce dossier ne contient que quelques documents de procédure du Grand Conseil.
471. Don Charles d'Azevedo, ancien enseigne au régiment du général marquis de Los Rios, fils de don Rodrigue d'Azevedo (appellant) c. Eustachienne Louise de Jallet, douairière du colonel don Rodrigue d'Azevedo (intimée).
Héritage.
1741-1742. 1 paquet
Ce dossier contient de la correspondance.
472. La demoiselle Polchet de Tillieul (impétrante de lettres d'ajournement devant le Conseil de Namur) c. Marie Therese Rouillon *dite* Castaigne, veuve d'Antoine Belhomme, seigneur de Bois-Seigneur-Isaac et de Ophain (ajournée devant le Conseil de Namur).
Cense.
après 1741. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.

473. Jean Joseph Depts, avocat au Conseil de Brabant, receveur des biens de la famille des comtes de Tilly, et le prince de Robecq, Grand d'Espagne de la première classe, chevalier de la Toison d'Or, en qualité de séquestre dénommé aux biens de la famille des comtes de Tilly (appelants) c. Marie François d'Yve, comtesse douairière de Tilly [intimée].
Paiement d'arriérés de douaire.
1742. 1 chemise
474. Les enfants de Louis François Marcq, seigneur de Tiège (suppliants devant le Conseil de Namur) c. Henri de Ponty, seigneur de Suarlée (rescribent devant le Conseil de Namur).
Héritage.
après 1742. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
- 475-476. Theodore Jean van Gastel, régent de la pédagogie du Château à Louvain (impétrant de lettres d'ajournement devant le Conseil de Namur) c. Emelie comtesse de Beaufort, dame de Boisseilles (ajournée devant le Conseil de Namur).
Rente / Fondation de bourse.
après 1742. 2 paquets
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
475. Première partie.
476. Seconde partie.
477. Warnier Deltenre (aussi : d'Eltenre, Del Tenre), c.s. (demandeurs en liquidation) c. La demoiselle Bosch, ayant repris (*résumé*) la cause de sa mère (la dame douairière Burlen) (défenderesse).
Répartitions entre les associés du bois de Dave (?).
1743-1749. 3 pièces
478. Marie [Joseph] Godefroid de Gosée comte de Balastre et de Fallais (appelant devant le Conseil de Namur) c. Pierre François Gosseaux, bourgeois de Namur (intimé devant le Conseil de Namur).
Acquisition de meubles par un domestique du comte de Balastre et de Fallais.
après 1743. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
Il s'agit d'un double appel : Le Conseil de Namur ← Le Souverain Baillage du Pays de Namur.
479. Louis de Gand de Merode et de Montmorency, prince d'Isenghien, maréchal de France (appelant) c. George Duriaux, greffier de Sombreffe (intimé).
Rente (?).
1744. 4 pièces
480. Marie Joseph Godefroid de Gosée, comte de Balastre et de Fallais (appelant) c. Les habitants du village de Fromiée (intimés).
Soumission à la banalité des moulins de Biesme et d'Oret.
1744-1745. 1 chemise
Cf. Archives de l'Etat à Namur, Archives du Conseil provincial de Namur - Archives du Greffe, n° 7108.
481. Jean Baptiste Charles Michel de Dongelberge baron de Korbeek (*Corbecq*) (appelant) c. La veuve de Mathieu Henin (résumante et intimée).

- Propriété d'un terrain.
1745-1756. 1 paquet
482. Jacques baron de Baré et d'Houchenée (appellant) c. Jean François Theodore baron de Moitrey, seigneur foncier de Loyers (intimé).
Paiement de cense et de rentes.
1745-1746. 1 paquet
Ce procès a commencé devant le Souverain baillage du Pays de Namur.
483. Henri Auguste de Vignacourt, comte de La Roche, vicomte de Dave et de Nannine (suppliant) c. Le magistrat de Namur (rescribent).
Juridiction.
1745-1752. 1 chemise
484. Maximilien Emanuel Thierry, écuyer (appellant) c. Catherine Gertrude Burgmeyers (intimée).
Emprunt / Hypothèque.
1746. 1 chemise
485. Claude Lamoral prince de Ligne et du Saint-Empire, chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, en qualité de curateur de Antoine Joseph prince de Ligne, son frère (appellant) c. Victorien Joseph comte de Glimes, marquis de Florennes et de Courcelles, seigneur de Spontin (intimé), puis Charles Albert de Spontin, comte de Beaufort (résumant).
Purge d'un bien saisi (coutume) (?).
1746-1752. 3 pièces
486. Béatrix de Lille, veuve de Joachim Dupont (appelante), puis ses héritiers c. Antoinette Lucie Therese de Polchet de Montaigne (intimée).
Inconnu.
1746-1754. 1 chemise
487. Thomas Le Brun *c.s.*, habitants de Sclayn (impétrants de lettres de complainte et de maintenue devant le Conseil de Namur) c. Jérôme Paul de Jaminet, seigneur de Bonneville, Sclayn etc. (opposant devant le Conseil de Namur).
Juridiction / Lieu du siège de justice.
après 1746. 1 paquet
Ce dossier ne contient aucun document de procédure devant le Grand Conseil.
488. Charles de Blije, écuyer, *c.s.* (appelants) c. Claire Louise de Spanghen, douairière de Paul Alphonse comte de Berlo (intimée).
Héritage (fideicommiss).
1748-1749. 1 paquet
489. Pierre François Joseph Jacquier baron de Rosée, seigneur de Rosée (appellant) c. Martin Laurent, sergent de l'abbé de Floeffe (intimé).
Juridiction (à l'occasion d'un homicide involontaire).
1748-1750. 2 pièces
490. Joseph Bruno comte d'Albon, et son épouse (ajournés et appelants) c. Thomas François Joseph marquis d'Yve et du Saint-Empire, baron de Soye (impétrant de lettres d'anticipation et intimé).
Héritage / Propriété de biens.
1750. 1 chemise

- 491-493. Marie Joseph Mertens, veuve de Nicolas De Wez, bourgeoise de Namur (appelante) c. Anne Josephe Marette, épouse de Jacques de Negry, officier au service des Etats Généraux (intimée).
Existence d'une société entre Nicolas De Wez et Anne Josephe Marette.
1750-1752. 3 paquets
491. Première partie.
492. Deuxième partie.
493. Troisième partie.
- 494-496. Henri Auguste de Vignacourt, comte de La Roche (aussi : Laroche), vicomte de Dave (appelant) c. Charles baron de Harscamp, seigneur tréfoncier de Lustin, emprenant pour le maieur de Lustin (intimé).
Usage de bois / Juridiction foncière par rapport au bois d'Acremont.
1750-1751. 3 paquets
Lors de l'occupation française, en 1748, ce procès est passé par le Parlement de Flandre, situé à Douai.
494. Première partie.
495. Deuxième partie.
496. Troisième partie.
497. Jean Remy, avocat au Conseil de Brabant (appelant/impétrant de prise par exécution) c. Isabelle Woodt de Triche, dame d'Aye, veuve de Charles Edmond d'Ochain (aussi: Douchain) *dit* Jeneppe (intimée/condamnée et opposante).
Honoraires.
1750-1751. 1 paquet
- 498-500. Antoine Ulrich Joseph baron de Lamberts de Cortembach (aussi : Cortenbagh) (appelant) c. Léonard Joseph François Jerome baron de Lamberts de Cortembach (père de Ulrich Antoine Joseph) (intimé).
Héritage (usufruit de la terre et seigneurie de Bergilers).
1751-1754. 3 paquets
498. Première partie.
499. Deuxième partie.
500. Troisième partie.

TABLE DE CONCORDANCE

Anciens numéros → Nouveaux numéros

3127 = 15	3176 = 62	3223 = 101
3128 = 17	3177 = 43	3224 = 108
3129 = 8	3178 = 44	3225 = 97-98
3130 = 47	3179 = 46	3226 = 102
3131 = 54	3180 → Grand Conseil des	3227 = 103
3132 = 23	Pays-Bas à Malines, Dossiers	3228 = 45
3133 = 16	de procès de Namur, Varia.	3229 = 107
3134 = 263	3181 = 48	3230 = 105
3135 = 244	3182 = 128	3231 = 106
3136 = 145	3183 = 55	3232 = 108
3137 = 14	3184 = 37	3233 = 110
3138 = 287	3185 = 49-52	3234 = 111
3139 = manque	3186 = 56	3235 = 99
3140 = 281	3187 = 83-85	3236 = manque
3141 = 239	3188 = 79	3237 = 114
3142 = 71	3189 = 28	3238 = 24
3143 = 45	3190 = manque	3239 = 116
3144 = 161	3191 = 58	3240 = 113
3145 = 109	3192 = 53	3240 B = 121
3146 = 147	3193 = 63	3241 = 115
3147 = manque	3194 = 64	3241 B = 118
3148 = 157	3195 = 65	3241 C = 117
3149 = 185	3196 = 72-73	3242 = 123
3150 = 192	3197 = 3	3243 = 120
3151 = 4	3198 = 67	3244 = manque
3152 = 7	3199 = 68	3245 = 212
3153 = 1-2	3200 = 59-61	3246 = 124
3154 = 9	3201 = 69	3247 = 112
3155 = 10	3202 = 70	3248 = 119
3156 = 11	3203 = 57	3249 = 125
3157 = 5-6	3204 = 66	3250 = 129
3158 = 13	3205 = 75	3251 = 132
3159 = 12	3206 = 76	3252 = 131
3160 = 18-19	3207 = 80	3253 = 148
3161 = 20-21	3208 = 74	3254 = 127
3162 = 25	3209 = 78	3255 = 137
3163 = 22	3210 = 77	3256 = 138
3164 = 32-34	3211 = 92-93	3257 = 139
3165 = 26	3212 = 86	3258 = 135
3166 = 29	3213 = 88	3259 = 136
3167 = 30	3214 = 87	3260 = 144
3168 = 27	3215 = 89	3261 = 149
3169 = 31	3216 = 90-91	3262 = → Grand Conseil des
3170 = 42	3217 = 95-96	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3171 = 41	3218 = 45	de procès du Conseil privé.
3172 = 35	3219 = 81-82	3263 = 130
3173 = 36	3220 = 100	3264 = 155
3174 = 59-61	3221 = 94	3265 = 150
3175 = 38-40	3222 = 104	3266 = 140

3267 = 151	3318 = 221	3368 → Grand Conseil des
3268 = 146	3319 = 222	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3269 = 141	3320 = 227	de procès des Terres de Débat.
3270 = 133	3321 = 224-226	3369 = 276
3271 = 153	3322 = 224-226	3370 = 278
3272 = 154	3323 = 223	3371 = 288
3273 = 166	3324 → Grand Conseil des	3372 = 289
3274 = 167	Pays-Bas à Malines, Dossiers	3373 = 266
3275 = 172	de procès des Terres de Débat.	3374 = 294
3276 = 156	3325 = 228	3375 = 295
3277 = 173	3326 = 203	3376 = 297
3278 = 177	3327 = 229	3377 = 188-190
3279 = 160	3328 = 231	3378 = 188-190
3280 = 174	3329 = 234	3379 = 300
3281 = 175	3330 = 235	3380 = 298
3282 = 176	3331 = 238	3381 = 275
3283 = 168	3332 = 236	3382 = 299
3283 B = 169	3333 = 170	3383 = 296
3284 = 178	3334 = 243	3384 = 290-293
3285 = 171	3335 = manque	3385 = 290-293
3286 = 186	3336 = 240	3386 = 309
3287 = 181	3337 = 211	3387 = 330
3288 = 163-165	3338 = 241-242	3388 = 301-302
3289 = 179	3339 = 245-246	3388 B = 336
3290 = 162	3340 = 257	3389 = 303
3291 = 183	3341 = 253	3390 → Grand Conseil des
3292 = 184	3342 = 254	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3293 = 142-143	3343 = 258-261	de procès de Namur, Varia.
3294 = 142-143	3344 = 258-261	3391 = 304
3295 = 193-195	3345 = 232-233	3392 = 218
3295 B = 122	3346 = 247-252	3393 = 308
3296 = 134	3346 B = 247-252	3394 = 310
3297 → Grand Conseil des	3347 = 264	3395 = 313
Pays-Bas à Malines, Dossiers	3348 = 265	3396 = 311
de procès d'Artois.	3349 = 230	3397 = 312
3298 = 196	3350 = 237	3398 = 314
3299 = 187	3351 = 262	3399 = 307
3300 = 205	3352 = 267	3400 = 315-316
3301 = 208-209	3352 B = 272	3401 = 320
3302 = 191	3353 = 268	3402 → Grand Conseil des
3303 = 197	3354 = 269	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3304 = 201	3355 = 273	de procès du Luxembourg.
3305 = 206	3356 = 270	3403 = 323-324
3306 = 207	3357 = 271	3404 = 318-319
3307 = 210	3358 = 274	3404 B = 321
3308 = 152	3359 = 255-256	3405 = 331-332
3308 B = 126	3360 = 277	3406 = 305-306
3309 = 202	3361 = 180	3407 A = 334
3310 = 213-214	3362 = 284	3407 B = 337
3311 = 215	3363 = 282	3407 C = 333
3312 = 216	3364 = 279-280	3408 = 338
3313 → Grand Conseil des	3365 = 283	3409 = 325-326
Pays-Bas à Malines, Dossiers	3366 = 285	3410 = 325-326
de procès de Namur, Varia.	3367 → Grand Conseil des	3411 = 158-159
3314 = 182	Pays-Bas à Malines, Archives	3412 = 327-328
3315 = 198-200	de la Cour <i>stricto sensu</i> .	3413 = 329
3316 = 219-220		3414 = 335
3317 = 217		3415 A = 341

3415 B = 340	3444 B = 345	3474 A = 475-476
3415 C = 342	3444 C = 386	3474 B = 473
3416 = 346	3445 A = 413	3475 A → Grand Conseil des
3417 A = 343	3445 B = 420-421	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3417 B = 347	3445 C = 417	de procès du Luxembourg.
3417 C = 344	3446 = 420-421	3475 B = 478
3417 D = 348	3447 A = 418	3476 = 456
3418 A = 322	3447 B = 414	3477 A = manque
3418 B = 339	3448 A = 387-388	3477 B = 480
3419 = 354	3448 B = 387-388	3477 C = 479
3420 = 351	3448 C = 406-407	3478 = 437-438
3421 = 366-368	3449 A = 435	3479 = 422-425
3422 = 366-368	3449 B → Grand Conseil des	3480 = 422-425
3423 A = 352	Pays-Bas à Malines, Dossiers	3481 = 468
3423 B = 353	de procès de Tournai et du	3482 A = 484
3423 C = 355	Tournésis.	3482 B = 487
3423 D = 317	3449 C = 426	3482 C = 482
3423 E = 286	3449 D = 395	3483 A = 488
3423 F = 204	3450 = 389-391	3483 B = 477
3424 A = 364-365	3451 = 389-391	3483 C → Grand Conseil des
3424 B = 370	3452 = 430-432	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3424 C = 369	3453 A = 427	de procès de Namur (suite).
3425 A = 371	3453 B = 428	3483 D = 489
3425 B = 377	3453 C = 419	3483 E = 490
3425 C = 373	3454 = 433	3484 = 494-496
3425 D = 349	3455 A = 436	3485 = 491-493
3425 E = 374	3455 B = 439-441	3486 A → Grand Conseil des
3426 A = 363	3456 = 364-365	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3426 B = 350	3457 = 429	de procès de Namur (suite).
3426 C = 375	3458 A = 442	3486 B = 497
3427 A = 396-397	3458 B = 434	3487 A = 485
3427 B = 396-397	3458 C = 443	3487 B = 483
3428 A = 378	3459 = 447	3488 → Grand Conseil des
3428 B = 392	3460 = 450-453	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3428 C = 383	3461 = 450-453	de procès de Namur (suite).
3428 D = 384	3462 A = 455	3489 = 398-399
3429 = 385	3462 B = 460	3490 = 498-500
3430 = 379-380	3462 C = 464-465	3491 = 498-500
3431 = 381-382	3462 D = 448	3492 → Grand Conseil des
3432 = manque	3462 E = 449	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3433 A = 393	3463 = 444-446	de procès de Namur (suite).
3433 B = 394	3464 = 454	3493 → Grand Conseil des
3434 = 356-362	3465 = 461-463	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3435 = 356-362	3466 A = 461-463	de procès de Namur (suite).
3436 = 400	3466 B = 461-463	3494 → Grand Conseil des
3437 A = 401	3467 A = 457	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3437 B = 403	3467 B = 469	de procès de Namur (suite).
3437 C = 402	3468 = 464-465	3495 → Grand Conseil des
3437 D = 404	3469 = 458-459	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3437 E = 405	3470 = 409	de procès de Namur (suite).
3438 = 410-411	3471 A = 466-467	3496 A = 461-463
3439 = 494-496	3471 B = 470	3496 B → Grand Conseil des
3440 = 494-496	3472 A → Grand Conseil des	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3441 A = 412	Pays-Bas à Malines, Dossiers	de procès de Namur (suite).
3441 B = 408	de procès en Première Instance.	3497 A = 481
3442 = 415-416	3472 B = 471	3497 B → Grand Conseil des
3443 = 376	3472 C = 472	Pays-Bas à Malines, Dossiers
3444 A = 372	3473 = 474	de procès de Namur (suite).

3498 → Grand Conseil des
Pays-Bas à Malines, Dossiers
de procès de Namur (suite).
3499 A → Grand Conseil des
Pays-Bas à Malines, Dossiers
de procès de Namur (suite).

3499 B → Grand Conseil des
Pays-Bas à Malines, Dossiers
de procès de Namur (suite).
3499 C → Grand Conseil des
Pays-Bas à Malines, Dossiers
de procès de Namur (suite).

3499 D → Grand Conseil des
Pays-Bas à Malines, Dossiers
de procès de Namur (suite).
3499 E = 486
3499 F manque

Nouveaux numéros → Anciens numéros

1-2 = 3153	70 = 3202	134 = 3296
3 = 3197	71 = 3142	135 = 3258
4 = 3151	72-73 = 3196	136 = 3259
5-6 = 3157	74 = 3208	137 = 3255
7 = 3152	75 = 3205	138 = 3256
8 = 3129	76 = 3206	139 = 3257
9 = 3154	77 = 3210	140 = 3266
10 = 3155	78 = 3209	141 = 3269
11 = 3156	79 = 3188	142-143 = 3293 & 3294
12 = 3159	80 = 3207	144 = 3260
13 = 3158	81-82 = 3219	145 = 3136
14 = 3137	83-85 = 3187	146 = 3268
15 = 3127	86 = 3212	147 = 3146
16 = 3133	87 = 3214	148 = 3253
17 = 3128	88 = 3213	149 = 3261
18-19 = 3160	89 = 3215	150 = 3265
20-21 = 3161	90-91 = 3216	151 = 3267
22 = 3163	92-93 = 3211	152 = 3308
23 = 3132	94 = 3221	153 = 3271
24 = 3238	95-96 = 3217	154 = 3272
25 = 3162	97-98 = 3225	155 = 3264
26 = 3165	99 = 3235	156 = 3276
27 = 3168	100 = 3220	157 = 3148
28 = 3189	101 = 3223	158-159 = 3411
29 = 3166	102 = 3226	160 = 3279
30 = 3167	103 = 3227	161 = 3144
31 = 3169	104 = 3222	162 = 3290
32-34 = 3164	105 = 3230	163-165 = 3288
35 = 3172	106 = 3231	166 = 3273
36 = 3173	107 = 3229	167 = 3274
37 = 3184	108 = 3232	168 = 3283
38-40 = 3175	109 = 3145	169 = 3283 B
41 = 3171	110 = 3233	170 = 3333
42 = 3170	111 = 3234	171 = 3285
43 = 3177	112 = 3247	172 = 3275
44 = 3178	113 = 3240	173 = 3277
45 = 3218	114 = 3237	174 = 3280
46 = 3179	115 = 3241	175 = 3281
47 = 3130	116 = 3239	176 = 3282
48 = 3181	117 = 3241 C	177 = 3278
49-52 = 3185	118 = 3241 B	178 = 3284
53 = 3192	119 = 3248	179 = 3289
54 = 3131	120 = 3243	180 = 3361
55 = 3183	121 = 3240 B	181 = 3287
56 = 3186	122 = 3295 B	182 = 3314
57 = 3203	123 = 3242	183 = 3291
58 = 3191	124 = 3246	184 = 3292
59-61 = 3174	125 = 3249	185 = 3149
62 = 3176	126 = 3308 B	186 = 3286
63 = 3193	127 = 3254	187 = 3299
64 = 3194	128 = 3182	188-190 = 3377 & 3378
65 = 3195	129 = 3250	191 = 3302
66 = 3204	130 = 3263	192 = 3150
67 = 3198	131 = 3252	193-195 = 3295
68 = 3199	132 = 3251	196 = 3298
69 = 3201	133 = 3270	197 = 3303

198-200 = 3315	275 = 3381	345 = 3444 B
201 = 3304	276 = 3369	346 = 3416
202 = 3309	277 = 3360	347 = 3417 B
203 = 3326	278 = 3370	348 = 3417 D
204 = 3423 F	279-280 = 3364	349 = 3425 D
205 = 3300	281 = 3140	350 = 3426 B
206 = 3305	282 = 3363	351 = 3420
207 = 3306	283 = 3365	352 = 3423 A
208-209 = 3301	284 = 3362	353 = 3423 B
210 = 3307	285 = 3366	354 = 3419
211 = 3337	286 = 3423 E	355 = 3423 C
212 = 3245	287 = 3138	356-362 = 3434 & 3435
213-214 = 3310	288 = 3371	363 = 3426 A
215 = 3311	289 = 3372	364-365 = 3456
216 = 3312	290-293 = 3384 & 3385	366-368 = 3421 & 3422
217 = 3317	294 = 3374	369 = 3424 C
218 = 3392	295 = 3375	370 = 3424 B
219-220 = 3316	296 = 3383	371 = 3425 A
221 = 3318	297 = 3376	372 = 3444 A
222 = 3319	298 = 3380	373 = 3425 C
223 = 3323	299 = 3382	374 = 3425 E
224-226 = 3321 & 3322	300 = 3379	375 = 3426 C
227 = 3320	301-302 = 3388	376 = 3443
228 = 3325	303 = 3389	377 = 3425 B
229 = 3327	304 = 3391	378 = 3428 A
230 = 3349	305-306 = 3406	379-380 = 3430
231 = 3328	307 = 3399	381-382 = 3431
232-233 = 3345	308 = 3393	383 = 3428 C
234 = 3329	309 = 3386	384 = 3428 D
235 = 3330	310 = 3394	385 = 3429
236 = 3332	311 = 3396	386 = 3444 C
237 = 3350	312 = 3397	387-388 = 3448 A & B
238 = 3331	313 = 3395	389-391 = 3450 & 3451
239 = 3141	314 = 3398	392 = 3428 B
240 = 3336	315-316 = 3400	393 = 3433 A
241-242 = 3338	317 = 3423 D	394 = 3433 B
243 = 3334	318-319 = 3404	395 = 3449 D
244 = 3135	320 = 3401	396-397 = 3427 A & B
245-246 = 3339	321 = 3404 B	398-399 = 3489
247-252 = 3346 & 3346 B	322 = 3418 A	400 = 3436
253 = 3341	323-324 = 3403	401 = 3437 A
254 = 3342	325-326 = 3409 & 3410	402 = 3437 C
255-256 = 3359	327-328 = 3412	403 = 3437 B
257 = 3340	329 = 3413	404 = 3437 D
258-261 = 3343 & 3344	330 = 3387	405 = 3437 E
262 = 3351	331-332 = 3405	406-407 = 3448 C
263 = 3134	333 = 3407 C	408 = 3441 B
264 = 3347	334 = 3407 A	409 = 3470
265 = 3348	335 = 3414	410-411 = 3438
266 = 3373	336 = 3388 B	412 = 3441 A
267 = 3352	337 = 3407 B	413 = 3445 A
268 = 3353	338 = 3408	414 = 3447 B
269 = 3354	339 = 3418 B	415-416 = 3442
270 = 3356	340 = 3415 B	417 = 3445 C
271 = 3357	341 = 3415 A	418 = 3447 A
272 = 3352 B	342 = 3415 C	419 = 3453 C
273 = 3355	343 = 3417 A	420-421 = 3446 & 3445 B
274 = 3358	344 = 3417 C	422-425 = 3479 & 3480

426 = 3449 C
427 = 3453 A
428 = 3453 B
429 = 3457
430-432 = 3452
433 = 3454 A
434 = 3458 B
435 = 3449 A
436 = 3455 A
437-438 = 3478
439-441 = 3455 B
442 = 3458 A
443 = 3458 C
444-446 = 3463
447 = 3459
448 = 3462 D
449 = 3462 E
450-453 = 3460 & 3461

454 = 3464
455 = 3462 A
456 = 3476
457 = 3467 A
458-459 = 3469
460 = 3462 B
461-463 = 3465, 3466A-3466B
464-465 = 3468
466-467 = 3471 A
468 = 3481
469 = 3467 B
470 = 3471 B
471 = 3472 B
472 = 3472 C
473 = 3474 B
474 = 3473
475-476 = 3474 A
477 = 3483 B

478 = 3475 B
479 = 3477 C
480 = 3477 B
481 = 3497 A
482 = 3482 C
483 = 3487 B
484 = 3482 A
485 = 3487 A
486 = 3499 E
487 = 3482 B
488 = 3483 A
489 = 3483 D
490 = 3483 E
491-493 = 3485
494-496 = 3439, 3440 & 3484
497 = 3486 B
498-500 = 3490 & 3491

INDEX DES PARTIES

Les numéros de l'index renvoient aux cotes des dossiers de procès décrits dans cet inventaire.

Les personnes sont classées sur le mot principal de leur nom, sans tenir compte des particules : de, del, de le, de la, della, d', du, la, le, l', der, van, van den, vanden, van der, vander, o', 't, 's etc. (p. ex. Van der Straeten → S ; Vanderstraeten → V).

A

Ac(h)arin, Agnès 153
d'Acos → Dacos
Le marquis d'Aiseau 192
d'Aix, Anthoine François 345, 350, 433
d'Aix, Simon Florent 235, 303, 364-365
d'Albon, Joseph Bruno 490
Aldegonde → Sainte Aldegonde
d'Alvarado, Louis 342
d'Alverado, Anthoinette Françoise 448
d'Amersbach, Jean Hypolite 305-306
d'Amersbach, Jean Wolff 305-306
d'Ans, Ernestine 154
d'Arberg de Vallengin et du Saint-Empire,
Albert Joseph (comte) 299, 321
Le comte d'Arberg de Vallengin et du
Saint-Empire 320
L'Ardenois → Lardenois
d'Aremberg (prince) → d'Arschot (duc)
d'Argenteau, Anne Marie 133, 150, 186,
236, 244
d'Argenteau, Charles 176
d'Argenteau, Conrard 132
d'Argenteau, Guillaume François 186
d'Argenteau, Jean 140
d'Argenteau, Jehan 70
d'Argenteau, Nicolas 132
Arnoldi, Arnould 75
d'Arragon → de Caëtano d'Arragon
Le duc d'Arschot, prince d'Aremberg 109
d'Arschot → de Croy et d'Arschot
d'Aspremont → de Linden et d'Aspremont
d'Auly, Jean 264
d'Auvin, Catherine Joseph (aussi :
Charlotte) 355
d'Auvin, Charles 355
d'Auvin, Jean Charles François 355
d'Auvin, Marie Anne 355
d'Auvin, Nicolas Antoine 355, 454

d'Auxbrebis (aussi : aux Brebis), Anne
241-242
d'Auxbrebis, Everard 77
d'Auxbrebis (aussi : aux Brebis), Jean
Florent 241-242
d'Azevedo, Charles 471
d'Azevedo, Rodrigue 471

B

Badot, Agnès Marguerite 352
de Baduelle, Thierry 29
Baert → Barthe
de Baillencourt, Marie Agnes 349
de Baillet, Anne 46
La dame de Balastre 127
de Bande, Ferdinand Joseph 455
de Bande, Philippe Ernest 400
de la Bannette → de la Bauwette
de Barbanson, Everard 28
de Barbanson, N. (vicomtesses de Dave)
70
de Barbanson → Laurent
Barbienne de Belgioiso (comte de
Beljoyeuse), Jan Jacques 64
de Barbieux, Anne Marie 334, 336
de Bardouille, François 203
Bardoul, Jean 37
Baré, Jacques 304
Baré, Jenne 201
de Baré et d'Houchenée, Jacques 482
Barra(t), Mich(i)el 17
Barthe (aussi : Baert), Pierre 111
De Battefort, Gabriel (baron de Dramelay)
183
Bauduin, Gilles 170
Baulduin, Jean 37
de la Baume, Charles (marquis de Saint-
Martin) 181

- de la Bauwette (aussi : de la Bannette),
Charles 148
- de Beaufort, Emelie (comtesse) 458-459,
475-476
- de Beaufort, François (comte) 458-459
- de Beaufort, Theodore François (comte)
458-459
- de Beaufort → de Spontin, Charles Albert
- de Beaumont, Leonard 104
- de Beurieu(x), Henri Philippe 245-246
- de Beurieu, Wauthier 154
- Belhomme, Antoine 443, 464-465, 472
- Beljoyeuse → Barbiane de Belgioiso
- de Berch → de Berghes, Charles
Alexandre
- de Berchem, Anthoine 9
- van den Berge, Paul 8
- van den Berghe, Gilles 238
- de Berghes (aussi : de Berch), Charles
Alexandre 296
- de Berghes, Jean (François) 129, 223
- de Beringuer, Diego Philippe 264
- de Berlaymont, Jehenne 56, 58, 63
- de Berlaymont, N. (comte) 27
- de Berlaymont, Philippe 179
- de Berle, Marguerite 97-98
- de Berle, Pierre 78
- de Berlo, Agnes Marguerite 229
- de Berlo, Paul 151
- de Berlo, Paul Alphonse 488
- de Berlo de Hozémont, Maximilien Henry
(comte) 460
- de Bersacques, Robert 177
- de Bervoets, François 160
- de Billehe, Marie 161
- Bilquin, Guillaume 349
- de Blehen, Jean Charles 228
- de Bleret, Nicolas 131
- de Blije, Charles 488
- (de) Blochousen, Jean Baptiste 343, 344,
347, 348
- Blondeau, François 229
- de Bloys, Ferry 14
- Bodart, Claire Agnes 351
- Bodart (aussi : Godart), Jenne 178
- Bodart, Jerosme 288
- Bodart, Nicolas François 351
- de Boetzelaer → de Botseler
- Boien → Boing
- La dame de Boing (aussi : Boien) 364-365
- du Bois, Adolf/Adolphe 30, 31, 62
- du Bois, Egidius (Aloysius) 243
- du Bois, Gilles (Egide) 255-256
- du Bois, Louis 277
- le Bon, Isabelle 315-316
- de Bonnieres, Anne 24
- de Bonnieres, Charles (baron d'Auchy) 24
- de Bonnieres, Jean (baron d'Auchy) 24
- de Bornimont, Camille 330
- Boron, Charles Antoine 437-438
- Bosch, N. 477
- Bosmanne, Jenne Françoise 419
- de Botseler (aussi : de Boetzelaer),
Theodore 179
- Botty, Daniel 114
- Botty, Jean 114
- Bouille, David 221
- Bouille, Maximilien Henry 279-280, 353
- de Boulogne, Valentine 101
- de Bouret → de Meldeman
- Bourgeois, Pierre 460
- de Bourgogne, Antoine 55
- de Bourgogne, Charles 35, 55
- de Bourgogne, Herman (baron de Fallais)
35, 55
- de Bourgogne, Isabelle (duchesse de
Pondevaux, marquise de Marnay) 327
- de Bourgogne, Jean 35
- de Bourgogne, Jehan 35
- Le baron de Boutersem (*Bauthersem*) 448
- de Brabant, Jean 222
- de Brandembourg, Florent 156
- Le seigneur de Brandembourg 108
- de Brandenburg, Florent 205, 208-209,
223, 333
- de Brandenburg, Henry Théodore
François 333
- de Brandenburg, Marie Philippe
Magdalene 333
- Brandewicq (aussi : Brantwijk), Guillaume
274
- Brant, Antoine 138
- Brantwijk → Brandewicq
- aux Brebis → d'Auxbrebis
- Briart, Henri 86
- de Brias, Henri 157
- Le seigneur de Brias 114
- Brichet, Marie Catherine 434, 455
- Brichet, Pierre 308
- de la Bricque, Odile 339

Brigand → Parent
 de Brion, Era(e)rd 89, 90-91, 105
 Le seigneur de Brion 142-143
 de Bronkhorst, N. (comte de Groensfelt)
 188-190
 de Brouchoven, Jean François 354, 389-
 391
 de Brouchoven, Nicolas 354
 de Brouckhoven, Henry 356-362, 389-391
 de Brouckhoven, Hyacinthe 356-362, 389-
 391
 de Brouckhoven, Marie Hyacinthe 389-
 391, 435
 de Brouckhoven, Marie Therese 356-362,
 389-391
 de Brouckhoven, Nicolas 356-362, 403
 de Broyart, François 235
 de Bruges, Jenne Française 341
 de Brumaigne, Jean 228
 de Brumaigne, Marguerite 125
 le Brun, Bauduin 177
 Le Brun, Thomas 487
 Bryart, Guillaume 7
 Buchet, Amand 415-416
 Burgmeyers, Catherine Gertrude 484
 de Burlen, Alexandre Mathieu Ignace 379-
 380
 de Burlen, Françoise 379-380
 Burlen, Marguerite 318-319
 Burlen, Marguerite Constance 309
 (de) Burlen, Nicolas 182, 198-200, 265,
 271, 274
 La dame Burlen 477
 Burnet, Simon 153
 Bustin, Lambert 279-280
 de Buylle, Henry 7

C

Cadet → Piron
 de Caëtano d'Arragon, Thomas 430-432
 Callenel → d'Offignies de Callenel
 de Cambrai → de Foullon de Cambrai,
 Erard Denis
 de Campenen, Marie Agnès 385
 de Cardevacque, Charles 15
 de Caron, Charles 29
 de Carondelet, Guillaume 75, 108
 (de) Carondelet, Jean 108, 147
 de Carondelet, Philippote 9

de Cassal, Charles Hyacinthe 336
 de Cassal, François Anthoine 348
 de Cassal, Margueritte Therese 401
 Casselot, Nicolas 284
 Castaigne, François 323-324
 Castaigne → Rouillon *dite* Castaigne,
 Marie Therese
 de Celles, Anne Marguerite 355
 de Celles, Thirry Oger 392
 du Cerf, Anne 176
 de Ceullart, Charles Hugo 419
 Chaboteau, Henry 221
 du Chambge, Pierre Ignace François 334
 Chapelle, Claude Alphonse 419
 de Charlet, Philippe 341
 Chaveau, Jean Baptiste 339
 Chavée, Philippe 44
 Chenu (aussi : Cheny), Marie Isabelle 468
 Cheny → Chenu
 Claes, Gilles 450-453
 Clauwez, N. 271
 de Clervaux → Le comte de Lannoy de
 Clervaux
 Cognoul, François 215
 Colins, Ignace François 428
 Colins de Termeeren, Pierre Albert 389-
 391, 403
 Collart, Baulduin 247-252
 de Combremont, Nicolas 49-52
 Consolation → Le couvent de Notre Dame
 de la Consolation à Vilvorde
 de Copley, Jenne 116
 de Coquelet, Nicolas 47
 de Coriouille, Louis 11
 de Corswarem, Erasme 71
 de Corswarem, François 281
 de Corswarem, Hubert 281
 de Corswarem, Jean (comte de Niel) 180
 de Cortembach / Cortenbagh → de
 Lamberts de Cortembach, Antoine
 Ulrich Joseph
 de Cortil, Antoinette 232-233
 de Cortil, Jean 45
 de Cortil, Lambert 230
 de Cortil, Marie 45
 (de) Co(u)rttil, Nicolas 232-233, 308, 337
 de Cortil, Pierre 230
 de Cottenes, Adrien François 171
 de Coupignies, N. 405
 Coupoley → Copley

Courioulle → Corioulle
 de la Court(e), Helaine 131
 Crabels, Martin 426
 de Crehen, Jacques 49-52
 de Crehen, Jehenne 4
 de Crevecoeur, Pierre 430-432
 de Crivelly, Charles 41, 90-91
 de Croy, Albert François (comte de Meghem) 254
 de Croy, Anne Alexandrine (baronne de Noirthour) 254
 de Croy, Claude (baron de Clarques) 170
 de Croy, Michel 30
 Le duc de Croy et d'Arschot 27
 de la Cueva, Antonio 254
 Curiel, Jerome 5-6
 Cuvelier, Nicolas 327-328
 Cymon, Helaine 221

D

Dacos (aussi : d'Acos), Je(h)an 45
 van Dalem, Georges 426
 Dame → de Damme
 de Damme (aussi : Dame, de Damp, Dhams), Pierre Philippe 307, 314
 Dammonet, Thomas 105
 de Damp → de Damme
 Daneels, Jean-Baptiste 105
 Daracourt → De Racourt
 de Daure, Anne 48
 de Dave (vicomte) 28
 de Davre, Anne 108
 Delbrouck, Gilles 450-453
 Delsaux, Balthasar François 468
 Deltenre (aussi : d'Eltenre, Del Tenre), Warnier 477
 Demmeryes → Derney
 Depaire (aussi : de Paire), Jean 410-411
 Deprez, Pierre Casimir 468
 Depts, Jean Joseph 473
 Derney (aussi : d'Erney, Demmeryes), Evelette 56
 Desbarbieux, Anne Marie 366-368
 Desmanet, Maximilian 370
 Desmares (aussi : de Mares), Isabelle (comtesse de Saint-Remy) 158-159
 Desmares, Jean 158-159
 Desmares, Jean Anthoine 158-159
 Desmines, Gilles 217, 262

Destourmel, Anne 170
 Dhams → de Damme
 Dinen, Nicolas 422-425, 469
 Dodrimont, Adam 77
 Dodrimont, Jan André 77
 Dodrimont, Marguerite 77
 Doignies, Antoine Henri (comte de Mastaing) 405
 Donchel → Douchiel
 de Dongelberghe, Jean Baptiste Charles Michel 456, 481
 Dongelbert, Jeanne 46
 Donneux, Jean 135, 136
 Douchain (aussi: d'Ochain) *dit* Jeneppe, Charles Edmond 422-425, 497
 Douchiel (aussi : Donchel), Charles 213-214
 Doyon → de Jamblines
 Drosnel, Marie 400
 Dupont, Joachim 486
 de Duras → d'Oyenbrugge de Duras
 Duriaux, George 479
 de Durin *dit* Rosey, Catherine 163-165

E

d'Egmont, Charles (prince de Gavre) 5-6
 d'Egmont, Lamoral 5-6
 d'Egmont, Marie Chrestienne (princesse de Mansfelt) 15
 d'Eltenre → Deltenre
 d'Emines → Desmines
 d'Erney → Derney
 La vicomtesse d'Esclaye 269
 d'Eve, Gérard 10, 12
 d'Eve, Godefroid 68, 88, 119, 127, 162
 Everardt, Arianne 42
 d'Eynaten, Marguerite 144
 d'Eynatten d'Arbe, Charles 299

F

de Fariaux, Nicolas Ignace 240
 de Faullon, Adrien 67
 Favelly, Marguerite 18-19
 Le bourgmestre et la communauté de Fépin 227
 Feron, Josse (Joos) 300
 de Ferrare, Jean François 442
 Flamingo → Vlaminck

de Fleuron, Bauduin 141
 Floor, Guillaume 171
 Floriet, Antonette 401
 La dame de Florinnes 157
 le Fondere, Elisabeth 420-421
 de la Fontaine, Henri François 436
 Forart, Antoine 379-380
 de Fornie / de Fornye → de Forvie
 de Forvie (aussi : de Fornie, de Fornye),
 Jacques 92-93
 de la Fosse, Charles 131
 de la Fosse, Florent 131
 de la Fosse, Pierre 131
 de Fosse, Martin 273
 de Foullon de Cambrai, Erard Denis 415-
 416
 Fourneau, Paul François 275
 de Frahan(t), Jean 205, 208-209
 le Franc, Joseph 383
 de Franchescy, Thomas 107
 a la Francq, Melchior 38-40
 de Francquen, Etienne François Emanuel
 444-446
 de Franquen, Guillaume Antoine 352
 de Franquen, Marie Agnes 352
 de Franquen, Philippe Emanuel 352
 de Fresnes, Marie 30
 de Frezin, Anthoine Uld[aric] (comte) 321
 de Fumal, Jean 215
 de Furnaux, Catherine 138

G

Gabriel, Godefroid 369
 de Gaiffier, Heleine 213-214
 Gaillart, Jean 15
 Gaillot, Catherine 300
 de Gallardy, François Eugène 363, 375,
 408, 412, 457, 461-463
 Gallo de Salamanca, Louis (baron de
 Montjardin) 346
 de Gand, François Albert (prince) 370
 de Gand, Magdelaine (princesse du Saint-
 Empire, comtesse de Meghem) 282
 de Gand de Merode et de Montmorency,
 Louis (prince d'Isenghien) 479
 Garitte, Marguerite 35
 van Gastel, Theodore Jean 475-476
 Gauné, Martin 314
 Le prince de Gavre → d'Egmont, Charles

Gerard, Charles (comte de Boffioul) 87
 Gérard, Charles (seigneur de Waignies)
 124, 166
 de Gestel → de Ghistelles
 de Ghelin, Adrien 1-2, 44
 de Ghistelles (aussi : de Gestel),
 Maximilien Philippe 253
 Ghuillet, Michel 183
 Gilbert, Pierre 263
 Gilman, Marie 295
 Gilman, Thomas 72-73, 117, 118, 130
 de Gilteau, Arnould 213-214
 van Gindertaele, Martin 112
 de Glimes → de Glymes
 de Glimes, Claude Lamoral François
 (baron de Florinnes) 340
 de Glimes, Gabriel (baron de Florin(n)es)
 63, 157, 161
 de Glimes, Gabriel Philibert (baron de
 Florin(n)es) 180
 de Glimes, Gilles 121
 de Glimes, Marie Françoise 238, 244
 de Glimes, Victorien Joseph 485
 de Glimes de Brabant, Gillis Alexis (aussi :
 Paul) 335, 385
 de Glimes de Brabant, Marie Jenne 335
 de Glymes, Jacques (baron de Florin(n)es)
 56, 63
 Gobau, Jehan 69
 Gobert, Jacques 76
 Goblet, Jenne 150
 de Goblet, Robert Alexis 262, 469
 Godart → Bodart
 de Godon, Je(h)an 18-19, 62
 Vander Goes, Henri 204
 de Gorcey, Catherine (baronne de Merode
 et Jehay) 142-143
 de Gosée, Jean 202, 222
 (de) Gosée, Jean Charles 396-397
 de Gosée, Jean Claude 282, 301-302, 322,
 336, 366-368, 371, 373, 374, 393,
 394, 410-411, 429
 de Gosée, Marie Joseph (Godefroid) 413,
 429, 478, 480
 de Gosée, N. 178
 de Gosée, Simon 65, 127
 de Gosée, Therese 266, 295, 301-302, 318-
 319, 336
 Gosseaux, Hubert 288
 Gosseaux, Pierre François 478

- de Gottignies, Lancelot Ignace Joseph 414
 le Gouge, Pierre 74
 de Gozée, Winand 74, 149
 van der Gracht, Antoine 53
 van der Gracht, Jean Frédéric 317
 vander Gracht, Louise 126
 de Grady, Henri 217
 La dame de Grandchamps 120
 Graven, Mathis 114
 de Grimont, Gerard 213-214
 Grobbendonck → Schets de Grobbendonck
 Groensfelt → de Bronkhorst
 de Groesbeck, Ernest 119, 127
 de Groesbeeck, Gerard (vicomte d'Aublain) 100
 de Groesbeeck, Hélène 216
 de Groesbeeck, Jean 151
 de Groesbeeck, Paul Jean 216
 de Groesbeeck, Thierry 4
 de Groesbeeck et de Wemeling, Jacques François 338
 Le comte de Groesbeeck 144
 de Groesbeeck → de Merode et de Groesbeeck et du Saint-Empire, Guilliémine
 de Groesbeeck, Gerardine 38-40
 Le comte de Gronsfelt 322
 Le Gros, Charles Nicolas Hyacinthe 448
 Le Gros, N. 448
 le Groz, Guillaume 120
 Grumsel(le), Hubert 212
 Guillenghien, François 433
 de Gulpen, Anthoinette 71
- H
- vander Haeghen, Isabelle 412
 Le vicomte de Haeghen 414
 de Haene, Antoinette 146
 Haillot, Thomas 402
 de Halmale, Anne 9
 de Halmale, Catherine 9
 de la Hamaide, Jean François 434
 de Hamal et de Viernes, Charles Jean (baron) 210
 de Hamal, Henry (baron de Viernes) 45, 80
 de la Hameyde, Charles 71
 de Harscamp, Angelique 422-425, 449
 de Harscamp, Anne Marie 470
 de Harscamp, Charles 494-496
- de Harscamp, Charles François 396-397, 402, 429
 de Harscamp, Charles François de Paule 276
 de Harscamp, Heleine Isabelle 276
 de Harscamp, Henry 110
 de Harscamp, Pontian 275, 276, 285, 320
 de Harscamp, Vincent 110
 de Harscamps, Jean 201
 de Hautsart, Jehan 23
 Hauriet, Philippe 181
 de la Haut, Nicolas 137
 La famille de Havré 428
 Hebert, Jan 110
 Helman, François 267, 272
 Helman, Jean 297, 312, 325-326
 Henin, Mathieu 481
 de Hénin-Liétard → d'Egmont, Marie Chrestienne
 de Henin de Lietart, Jean 210
 Hennekin, Françoise 379-380
 Henrart, Jean 219-220
 Henrart, Jean Robert 303
 Henrart, Marie 309
 Henrart, Odile Anne 309
 Henrart, Philibert 309
 Henrart, Pierre Philibert 304
 Henrart, Robert 219-220
 Henriët, Nicolas Alexis 184
 Henriët, N. 277
 de Henrion, Jean 43
 Henrion, Marie 97-98
 de Henry, Jenne 92-93
 Le seigneur de Heppignies 145
 d'Hérissem, Guillaume 340
 Herkenrode, Marie 167
 d'Hermanny, Marie Gertrude 348
 de Herzelles, Marie 160
 Heuroton, Jacques 102
 de Heusche, Alard Laurent 427
 de Heusche, Guillaume Nicolas 427
 de Heusche, Jean Guillaume Nicolas 404
 de Heusche, Laurent (aussi : Lambert) Allart 404
 Heusche, Nicolas 373
 van Heydenryck, Pierre Jacques 310
 de Heynhoven, Guillaume 88
 de Heynhoven, Jean 88
 de Heynhoven, Warnier 88
 de Hille, Charles 89, 105

d'Hinslin, Jean Baptiste 418
 d'Hinslin, Jean François 378
 d'Hinslin, Nicolas Albert 464-465
 (de) Hock, Philippe 255-256
 de Hodister, Elisabeth 3
 de Hoen, François Theodore (baron de Rumen) 381-382, 413
 de Hoen, Maximilien Henry (baron de Cartils (aussi : Castils)) 381-382
 de Holstein, Jean Erneste (duc) 329
 Le duc de Holstein 286
 La duchesse de Holstein 286
 de Honsbrouck, Eve 28
 de Hoogstraten → d'Egmont, Marie Chrestienne
 de Hosden, Antoinette 188-190
 de Hosden, Guillaume 176
 de Hosden, Hermeline 188-190
 Le baron de Hosden 322
 d'Houchenée → de Baré et d'Houchenée, Jacques
 de Hovines, Anne Catherine 275, 276, 283, 285, 304, 320
 de Hozémont → de Berlo de Hozémont, Maximilien Henry
 de Huet (aussi : Huyet), Jean 66
 Husson, Jean Baptiste 267, 272
 de Huy, Philippe 31
 Huyet → de Huet

I

d'Inville, Anthoine 327-328
 Isenghien → de Gand de Merode et de Montmorency, Louis / de Merode, Marguerite Isabeau
 d'Ive, Ernest René Victor 333
 d'Ive, Juan (Jean) 76

J

Jacquet, Ignace Adolphe 394
 Jacquier, Pierre François Joseph 489
 de Jallet, Eustachienne Louise 471
 Jamart, Simon 323-324
 de Jamblinnes, Adrien 284
 de Jamblines, Anne 92-93
 de Jamblines, Anthonette 92-93
 de Jamblines, Jehan 17
 de Jamblines, Laurent Maximilien 284

de Jamblines (*dit* Doyon), Maximilien 92-93
 de Jamblinnes, Adrien 236
 de Jaminet, Jerome Paul 457, 487
 Jamotte, Pierre 331-332
 La baronne de Jehay 145
 Jenepe → Douchain (aussi: d'Ochain) Joris, Thomas 347
 Juppín, Pierre François 375

K

de Kerkenne, Arnould 155
 de Kerkhoff, Catherine 154
 Van Kessel, Albert Ignace 339
 de Kessel, Charles Théodore Antoine 466-467

L

de Lados, Emanuel 401
 Lambert, Jacques 81-82
 Lamberti, Lambert 5-6
 de Lamberts de Cortembach (aussi : Cortenbagh), Antoine Ulrich Joseph 498-500
 de Lamberts de Cortembach, Léonard Joseph François Jerome 498-500
 Lambillon, François Joseph 414
 Lambillon, N. 277
 Lambillon, Pierre François 400
 de Lannoy, Roberte 147
 Le comte de Lannoy de Clervaux 369
 Lanson, Joachim 105
 de Lanty, Marie Césarée 428
 Lardenois, Jean François 298, 379-380
 Lardenois (aussi : L'Ardenois), Noel 173
 Lardinois, André 123
 Lardinois, Margarithte 97-98
 Lardinois, Philippe 97-98
 Lardinois, Philippe (le jeune) 97-98
 Laurent (de Barbanson), Jean 76
 Laurent, Martin 489
 Laurent, Pierre 387-388
 de Leefdaal, Roger W. (baron) 448
 Legros, Charles Hyacinthe 447
 Legros → Le Gros
 Lemede, Henri 309
 Lemede, Joseph 339

Lemedé, Pierre 309
 Lemède → Le Mede, N.
 Léonart, Jehan 16
 Lerat → Le Ratz
 de Lerneu(x), Catherine Françoise 230
 Leroy, Paul 116
 Lescuier, Eustache Philippe 187
 Lettin, Jean 8
 Lettin, Marguerite 8
 de Liedekercke, Anthoine 178
 de Liedekerke, Charles Antoine 282
 de Lietart → de Henin de Lietart
 de Ligne, Antoine Joseph (prince) 485
 de Ligne et du Saint-Empire, Claude
 Lamorale (prince) 485
 de Lijnden, Ferdinand 239
 de Lille, Béatrix 486
 de Linchamps, Anne 305-306
 de Linden, Charles Ernest 3
 de Linden, Constance 104
 de Linden, Robert 3
 de Linden, Robert (baron) 162-165
 de Linden et d'Aspremont, Charles Joseph
 313
 de Liverlo, Wauthier 155
 de Lochon, Pierre François 341, 355, 374
 de Locquenghien de Pamel, Marie Philippe
 381-382
 Loiseau, Jean François 466-467
 Loizeau, Jean François 426
 de Lonchin, Anne 103
 de Lonchin, Catherine 32-34
 de Lonchin, François 81-82, 101, 103
 de Lonchin, Jean 38-40
 de Longchamps → de Gulpen A.
 de Longueval, Antoine 188-190
 delle Lonzée, Nicolas 67

M

Mackau, André 408
 Mackau, Gislain 408
 Mackau, Jerosme 408
 Mackau, Mathieu 408
 Mahy, Anne Marie Albertine Gabrielle 442
 Mahy, Nicolas Corneille 442
 Mahy, Nicolas Philibert 468
 Mahy, N. 468
 de Maillart, Claude 371
 de Maillart, Henry 439-441

de Maillart, Louis 364-365
 de Maillart, Louis Christophe 371
 de Maillart, Louis Henry 395
 de Maillart, Marie-Jenne Agnes 395
 de Maillart, Marie Joseph 202, 222
 de Maillo, Jacques 24
 de Mailly, Adrien 43
 Mainsent, Louis 204
 de Maiserouille dite Polet, Françoise 206
 Maiserouille, Jean 206
 Malotteau, Guillaume 35
 Malotteau, Thomas 405
 de Mancicidor, Françoise 170
 de Mancicidor, Ursula 24
 De Manet, François Joseph Alexandre 387-
 388
 De Manet, Jean Alexandre 406-407, 417
 De Manet, Martin Alexandre 387-388,
 406-407
 Mansfelt → d'Egmont, Marie Chrestienne
 de Mantua, Cesar 83-85
 de Marbais, Agnès 42
 de Marbais, Angélique 395
 de Marbais, Ant(h)oïne 99, 137, 138, 139
 de Marbais, Arnould 53
 Marbais, Ferdinand 470
 de Marbais, Jacques 395
 de Marbais, Jean Conrard 172, 243
 de Marbais, Paul Philibert 315-316, 342,
 364-365, 470
 de Marbais, Philibert 99
 de Marbais (aussi : Marbaye), Philippe
 353, 409
 Marbaye → de Marbais, Philippe
 Marcq, Louis François 474
 Le Marechal → de Tenche, Henry François
 de Mares → Desmares
 Murette, Anne Joseph 491-493
 Marincx, Agnes Françoise 394
 Marlaire, Hubert 420-421
 Marotte, Anne 72-73
 Marotte, Arnould 20-21, 106
 Marotte, Cathérine 44
 de Marotte, Gilles Antoine 191
 Marotte, Isabeau 13
 Marotte, Jean 13, 32-34, 65, 112, 116, 122
 Marotte, Jean François 207
 de Marotte, Marie Philippe 115, 118
 Marotte, Nicolas 13, 20-21, 23, 25, 94,
 115, 117, 134, 182

- de Marotte d'Acos, Marie Jolende 268
de Marotte d'Acos, Marie Philippe 268
de Marotte de Montigny, Jan 137
Marotte de Montigny, Philippe 182
de La Marteau, Pierre Alexandre 198-200
de Martigny, Philibert 116, 122, 185, 193-195
de Martigny, Pierre 116
de Masnuy, Cathérine 76
de Massoigne, Pasquier 111
de Mathis, Pierre 42
Mathy, Jean 101
Matthieu, Jean 323-324
de Méan, Pierre 300
Le Mede (aussi : Lemède), N. 436
Le comte de Meghem 170
La comtesse de Meghem 286
de Melairij (aussi : Mila(i)ry), Anne 78, 219-220
de Meldeman, Barbe Florence 146
de Meldeman, Charles 146
de Meldeman *dit* de Bouret, François Lamoral 146
de Melun, Adrien 171
(de) Mercier, Catherine 149
de Mereau, Séverin 329
de Merode, Agnès (baronne de Viernes) 45
de Merode, Claude Philippe Eugene (comte, marquis de Westerlo) 329
de Merode, Jan 104
de Merode, Marguerite Isabeau (comtesse d'Isenghien et de Middelbourg) 139
de Merode, Maximilien 147, 201, 211, 212, 224-226
de Merode et de Groesbeeck et du Saint-Empire, Guillieline 430-432
de Merode → de Gand de Merode et de Montmorency, Louis
Mertens, Marie Joseph 491-493
du Mesnil, Jean François Joseph (baron) 352, 398-399, 434, 444-446, 455
Meulhair → de Mullenaire
Meulnair → de Mullenaire
Micault, Léonart 9
de Micault, Magdaleine Livine (baronne de Dramelay d'Indenelt) 183
Middelaire → de Mullenaire
Midlai → de Mullenaire
(de) Mijnen (aussi : de Minet), Françoise 130
(de) Mijnen (aussi : de Minet), Jean Baptiste 130
Mila(i)ry → de Melairij
Minet, Anthoine 101
de Minet, Françoise 266
de Minet → (de) Mijnen
le Mire, Gilles 57
Mission, Marie Françoise 455
de Moitrey, Godefroid François 278, 283
de Moitrey, Jean François Theodore 482
Monin, Jean 97-98
Moniot, Anne Cécille 235
Moniot, Jean 109, 113, 121, 125
Moniot, Jenne 110
Moniot, Pierre 276, 287
Moniot, Vincent 38-40, 110
de Moniot et de Hestroy, Charles Joseph 398-399
de Moniot et de Hestroy, Philippe Louis Joseph 398-399
de Montaigle, Beatrix 67
de Montigny → de Marotte de Montigny
Montjardin → Gallo de Salamanca, Louis
de Montjoie, Jacqueline 144
de Montmorency → de Gand de Merode et de Montmorency, Louis
Le marquis de Montvibian[-le-Vieux] → de Rossi, Leandre
La Morteau, Pierre 141, 168, 169
de la Morteau, Pierre Alexandre 272
Mory, Barbe 79
Mottard (aussi : Moutard), Jean 174
Motuy, Amand 410-411
de Mourbeeck, Godefroid 156
Moutard → Mottard
de Mozet, Gilles 160
de Mozet, René 135
Mudlaire → de Mullenaire
Mullaire → de Mullenaire
de Mullenaire (aussi : Middelaire, Mudlaire, Muller), Jean 123, 141, 168, 169, 175, 198-200
Muller, Jean 240
de Muller, Jean François 224-226
Muller → de Mullenaire
Mulner → de Mullenaire
Muskim → Musquin
Musquin (aussi : Muskim), Nicolas 206

N

Namur (Les députés des États de Namur)
257
 Namur (Le magistrat de la ville de Namur)
254, 483
 de Namur, Charles Claude 422-425
 de Namur, Charles Robert 232-233, 258-
261
 de Namur, Claude 449
 de Namur, Claude Gilles 268
 de Namur, Claude Gillis Anthoine 258-261
 de Namur, Claude Philippe 174, 185
 de Namur, Claude Robert 342, 422-425
 de Namur, Jean 203
 de Namur, Jean Claude 234, 269
 de Namur, Philippe 4
 de Namur, Robert 144
 de Negry, Jacques 491-493
 van Nesse, Cathérine 78
 de Neuremberg → de Nuremberg
 Neve, Adrien 377
 de Neverlé, Jean 124
 de Nieuhove, Agnès Catherine 439-441
 Noël, Barbe Dieudonné 419
 Noiron, Jean 172
 de Nollet, Jan 11
 van der Noot, Rogier Wauthier 317
 Le couvent de Notre Dame de la
 Consolation à Vilvorde 129
 de Nuremberg, Henry 274
 de Nuremberg, Jean 274

O

d'Ochain → Douchain *dit* Jeneppe
 d'Offignies de Callenel(le), Catherine 112,
115, 116, 118, 122, 149, 193-195
 d'Oignies, Bonne 28
 d'Oignies, François 108
 d'Oignies → Doignies, Antoine Henri
 d'Ombrey, Gilles 79
 Le seigneur de Onthaine 277
 d'Origon, Henri 148
 d'Orineau, Hubert 323-324
 Le duc d'Orleans 110
 d'Ostreel (aussi : d'Ostrel), Martin 265
 d'Ostrel, Catherine 171
 d'Otreppe, Theodore 442
 Ouin, Jacques 54

Ouin, Jean 54
 d'Oultremont, Anne Florence 392
 d'Oultremont, François (baron de Han) 46
 d'Oultremont, Jean Baptiste 381-382
 d'Oultremont, Jenne 138
 d'Oultremont, Philippe 102
 D'Oultremont, Charles 128
 d'Oyenbrugge, Jherosme 16
 d'Oyenbrugge de Duras, Gerard (baron de
 Roost) 162-165
 d'Oyenbrugge de Duras, Guillaume
 (baron de Roost) 184

P

Pacheco → de Patieco
 Pacieco → de Patieco
 Pacquet, Jacqueline 125
 Paheau, Albert 305-306
 (de) Paheau, François 305-306, 383
 Pajeco → de Patieco
 de Paire → Depaire, Jean
 de Palant, Catharine François Ernestine
 229
 de Pamel → de Locquenghien de Pamel
 Parent (*dit* Brigand), Jean 56
 Parent, Nicolas 56
 de Pas, Jean 48
 de Pas, Lambert Joseph 377
 Pasquet, Jean François 442
 Pasquier, Barbe 218
 de Patieco (aussi : de Pacieco, Pajeco,
 Pacheco), Augustin 158-159
 de Pat(t)on, Guillaume 28, 59-61, 70
 Paulus, Pierre 294
 Payen, Agnès Marguerite 286
 Payen, Magdalene 286
 Payen, Nicolas 286
 Pels, Marie 110
 Périlleux, Jean 94
 van de Perre, Jean 22
 Petij → de Petit
 Petit, Anne 227
 Petit, Elisabeth Cornille 270
 (de) Petit (aussi : Petij), Lambert Charles
 227, 270
 le Petit, Nicolas 66
 Pierard, Helaine 150
 Pierard, Jean 150
 de la Pierre, Hélène 108

de Pierre, Jean 47
 Piette (aussi : Pitre), Jean 418
 Piettre, N. 271
 de Pinchart, Agnes 364-365, 439-441, 470
 de Pinchart, Alexandre 279-280, 377
 le Pippre *filis*, Antoine 22
 Piret, Lambert 348
 Piron *dit* Cadet, Conrard 241-242
 Piron, Jean 241-242
 de Pirre, Jean 47
 Pitre → Piette, Jean
 Pletinc, Jacques 227
 Pochet, Hubert 36
 Polchet, Anthoinette 366-368, 409
 Polchet, Claude Marie 366-368
 Polchet, Marguerite 366-368
 Polchet, Pierre 334, 336, 366-368
 de Polchet de Montaigle, Antoinette Lucie
 Therese 486
 Polchet de Tillieul, N. 472
 Polet → Maiserouille
 de Ponty, Henry 378, 474
 de Ponty, Hugues 18-19
 de Ponty, Jean Philippe 266, 295, 301-302,
 318-319, 336
 de Ponty, Nicolas 270
 de Ponty, Philippe 113
 Porquin, Lucrece (aussi : Lucesse) 95-96
 Posson, Guillaume 273, 278, 461-463
 Posson, Pierre Lambert 278
 de Pouilly, Anne Marie 437-438
 de Pourcquin, Dorothée 18-19
 Preal(le), Adrien 197
 de Pressy, François Joseph (marquis) 286
 Prévost, Nicolas 170
 Le procureur du souverain baillage de
 Namur 80
 Le procureur fiscal des bois et forêts de
 Leurs Altesses au pays et comté de
 Namur 25
 Le procureur-général de Namur 150
 de Prouvin, Louis 126

Q

de Quarré, Andrian 103
 de Quevedo, Anthonio 166, 173

R

De Racourt (aussi : Daracourt), Pierre 95-
 96
 Rahier, Jean 3
 Ranson, Hubert 231, 266
 Le Rat → Le Ratz
 De Rats → Le Ratz
 Le Ratz (aussi: Le Rat, Lerat, De Rats),
 Jean François
 Le seigneur et la dame de Recourt 170
 Regnaux, Henry 59-61
 Remy, Jean 497
 de Renesse, René 87
 de Resteau, Charles 147
 de Riffart, Jacques 95-96
 de Riffart, Thierry 95-96
 Riffon, Marie Anne 408
 de Riguet, Charles 231
 Rinsart 193-195
 de Rivière, Claude 188-190
 de Rivière, Claude Catherine (comtesse)
 322
 Robaulx, Nicolas 67
 Le prince de Robecq 473
 La princesse de Robecque 170
 de Rodoan, Philippe Christine 207
 Le comte du Roeulx et du Saint-Empire
 170
 La comtesse du Roeulx et du Saint-Empire
 170
 de Rombaux, Albert 204
 de Rombaux, Claire Marie 204
 Roose, Pierre 237
 Roose, Pierre Ferdinand 237, 290-293
 Rosart, Jean 337
 Rosart, Marie 308, 337
 Rosey → de Durin
 Rossart, Marie 308, 337
 de Rossi, Leandre (marquis de
 Montvibian[-le-Vieux]) 356-362,
 389-391
 de Rossius, Louis 290-293
 de Rougrave, Cecile 4
 de Rougrave, Emanuel 38-40
 de Rougrave, Englebert 38-40
 de Rougrave Jean 38-40
 Rouillon *dite* Castaigne, Marie Therese
 443, 464-465, 472
 de Roupis, Louys 177

Rubens, Marie Françoise 414
 de la Rue, Anne Catherine Gertrude 373
 de la Rue, Matthias 298, 331-332
 de la Rue, Pierre Lambert 310, 317
 de Rueda, Maximilien Charles 366-368
 de la Ruelle, Anne Marie 356-362
 de Ruplemont, Anne 247-252

S

Sacré, Jean 112
 de Sainte Aldegonde, Albert André 152
 La comtesse de Sainte Aldegonde 126
 de Saint Leger, Jean Baptiste 323-324
 Salamanca → Gallo de Salamanca, Louis
 de Salmier, Charles 158-159, 188-190
 de Salmier, Eustache Charles 158-159,
 188-190
 de Salmier, Nicolas 10
 de Salmier, Pierre 12, 22
 Salmon, Charles Joseph 285
 Sancey, Nicolas 244
 du Sault(h)oir, Gerard 78
 du Sault(h)oir, Jean 78
 Sauvage, Catharine 191
 Scaillet, Théodore 311, 400
 Schets de Grobbendonck, Isabelle 5-6
 Schotte, Theodore Bernard 296
 Segon, Hypolithe 152
 de Seraing, Jean 239
 de Seraing, Jean/Alexandre 420-421
 de Seust, Claire (aussi : Catherine) 166,
 173
 Severin, Anne 83-85
 Severin, Gertrude 83-85
 de Severin, Pierre Jacques 386
 Severin, Servais 83-85
 de Sévéry, Claude Alexandre 238, 244
 de Severy, Claudine Françoise 454
 de Sévéry, Everard 29, 54, 133, 150, 186
 de Sévéry, Everard Florent 236, 244
 de Severy, Marguerite 107
 Simon, Gaspar 337
 de Sire, Pierre François 417
 vander Smissen, Thiry 167
 Soliveau(x), Edmond 346
 de Souhay, Jean 107
 Le baron de Soye 307
 de Spanghen, Claire Louise 488
 de Spinola, Gaston (comte de Bruay) 57

Spinola, Pierre 5-6
 de Spontin, Charles 120
 de Spontin, Charles Albert (comte de
 Beaufort) 485
 Spontin, Jacques 196
 Le baron de Spontin → Vincent, Jacques
 de Strenchamps, Emerentiane 41
 de Strenchamps, Marguerite 43
 Sturin ? → Sturm
 Sturm, Jehan 9
 de Succre, Anthone 1-2
 de Succre, François 1-2
 de Succre, Jehan 1-2
 de Suen → de Zwenne
 Swallaert → Zualart

T

Tabolet, Lambert 162
 Tabolet, Robert 162
 Taienne → Tayenne
 de Tamison, Albert 175
 (de) Tamison, Anne 197, 206
 de Tamison, Charles Eugene 439-441
 de Tamison, Jacques 219-220
 de Tamison, Marie Anne Joseph 439-441
 Tamison, Nicolas 44
 Tamison, Philippe 78
 Tamison, Pierre 77
 de la Tappe, Jean 79
 Tayenne, Jean 192
 Tayenne, Léonard 134, 168
 Tayenne, Marguerite 134
 Tayenne, Marie 134, 169
 Tempier, Gerard 114
 de Tenche *dit* Le Marechal, Henry
 François 456
 Del Tenre → Deltenre
 de Termeeren → Colins de Termeeren,
 Pierre Albert
 Tesch, François Wolfgang 344
 Thierry, Maximilien Emanuel 484
 Le vicomte de (la) Thieuloye 171
 Thomas, Jean 115, 118, 297
 de Tignée, Jean Hubert 363, 375, 461-463
 de Tillieul → Polchet de Tillieul, N.
 Les comtes de Tilly 473
 Tilman, Joseph 393
 de Tollet (aussi : de Tollo), Charles 213-
 214

de Tollo → de Tollet
 de Torre(s), Martin Leon 285
 de Traux, Charles/Pierre Joseph 351
 Tressoigne, Jean François 435
 Trich → de Trixhe
 de Triche, Isabelle 422-425
 de Triche → Woodt de Triche / Woot de
 Triche
 de Trixhe (aussi : Trich), Barbe 38-40
 de Tserclaes, Jacques 68
 de Tserclaes, Jean (comte de Tilly) 99, 133

U

Uuten, Jean 211

V

Valentin, Jean 216
 de Vallengin, Jean Jacques 142-143
 Vanderadt, Lambert Jacob 205
 de Varick, Marguerite Françoise 317
 Vaulx (aussi : Vausses), Servais 187
 Vaus, Marie 377
 Vausses → Vaulx
 Le Veau, Anne 141
 Le Veau, Anthoine 38-40
 Le Veau, Jean 141
 Verreycken, Louis François 136
 Verreycken, Pierre Ignace 202
 de Veve, Catherine 148
 de Victoria, Joseph 330
 del Vienne → del Vigne
 de Vierset, Maximilien Emanuel Marie
 443
 de Vignacourt, Henri 196
 de Vignacourt, Henry Auguste 371, 483,
 494-496
 de la Vigne, François 285
 del Vigne (del Vienne), Je(h)an 45
 de Ville, Ferdinand 58
 de Villenfagne, Catherine 83-85
 de Villenfagne, Nicolas 83-85
 de Villenfaigne, Charles 289
 de Villenfaigne, Guillaume Ignace 298
 de Villenfaigne, Henri/Henry 8, 97-98, 289
 de Villenfaigne, Jean Baptiste 257, 263,
 287, 289
 de Villers, Philippe Balthazar 447

Vincent, Jacques (baron de Spontin) 333,
 349
 de Viron, Helaine 36
 Vivier, Jean 257
 Vlaminck (aussi : Flamingo), Jehan 5-6
 Voisin, Marie 247-252
 de Vos, Anne Therese 305-306
 de Vos, Antoine 140

W

de Waha, Anne Marguerite 400
 Waha, Claude 137, 138
 de Waha, Denis Théodore 338
 de Waha, Engelbert Hilarion 311
 de Waha, Evrard 69
 de Waha, Henri 253, 255-256
 de Waha, Jean Gabriel 437-438
 de Waha, Louis Joseph 384
 de Waha, Marie Marguerite 450-453
 de Waha, Theodore Jean 384
 de Wallet, Angelique Therese Joseph 456
 Wanesson, Catherine 127, 222
 Wanesson, Jacques 119, 127
 Le baron de Wanghe 310
 Wanson, Nicolas 191
 de Waret, Bonne Catherine (baronne) 325-
 326
 de Warisoul, Anne 88, 128
 de Warisoul, Jean 128
 de Warisoul, Jehan 59-61
 de Warisoul, Marie 103
 Wasouille → Wazoul
 de Wasservas, Anthonette Catherine 338
 de Wasservas, Françoise 269
 de Wasservas, Paul Jean 234
 de Wasserwas, Charles Philippe 216
 de Wasserwas, Je(h)an 18-19, 26, 41
 Wauthier, Jean 247-252
 Wazoul (aussi : Wasouille), Marie 181
 Welmond → de Woelmont
 de Wemeling → de Groesbeeck et de
 Wemeling
 Wéry, Jehan 64
 de Wespín, Gérard Joseph 427
 Wespín, Nicolas 125
 de Wespín, Nicolas Philippe 385
 de Wespín, Pierre François Joseph 449
 de Wespín, Wa(u)lthier 49-52

- de Westerlo → de Merode, Claude
Philippe Eugene
De Wez, Nicolas 491-493
de Wifflette, Agnès 148
de Wignacourt, Guillaume Alexandre 454
de Wignacourt, Henri 218, 239
Le comte de Wil(l)erval 126
La comtesse de Wil(l)erval 126
de Wine (aussi : de Wyne), Jehenne 86
De Wit(te) → de Wyt
Witzleben, Anne 119
de Witzleben, Ernestine 119
Le seigneur de Witzleben 119
de Woelmont (aussi : Welmond), Jacques
245-246, 469
de Woelmont, Philippe François 469
de Wolff, David François 312
Woodt de Triche, Isabelle 497
de Woorde, Marie 94
Woot (aussi : Wotte) de Triche, Pierre
François 330
Wotte → Woot
de Wyne, Jehenne 7
de Wyt (aussi : De Wit(te)), François 230

Y

- d'Yve, Marie Françoise (Emmanuelle)
345, 372, 376, 386, 473
d'Yve, Marie Henriette Anne Ferdinande
345
d'Yve, Marie Jacqueline Therese (aussi :
Marie Therese Isabelle) 345, 350,
372, 376
d'Yve, Paul Ignace 372, 376, 386
d'Yve et du Saint-Empire, Thomas
François Joseph (marquis) 490
d'Yves, Henri 32-34

Z

- du Zablon, Nicolas 26
de Zevecote, Charles Antoine Honoré 389-
391
de Zevecote, Marie Gabriele 389-391
de Zivel, Honoré Lothaire 343
Zual(l)art, Agnès 265, 271
Zual(l)art (aussi : Swallart), Anne (voir
aussi : Zual(l)art, Agnes) 274
Zual(l)art, Anne Isabelle 447

- Zual(l)art (aussi : Zwallart), Charles 182,
198-200, 231, 318-319
Zual(l)art, Ferdinand 294, 313, 354, 356-
362
Zual(l)art (aussi : Zwallart), Jacques 141,
153, 167, 168, 169, 198-200, 267,
312
Zual(l)art, Jean François 320, 321, 349,
356-362
Zual(l)art, Louis 356-362
Zual(l)art, Marguerite 273
Zual(l)art, Tilman 461-463
de Zuenne → de Zwenne
Zwalla(e)rt → Zual(l)art
de Zwenne (aussi : de Zuenne, de Suen),
Leon 178

INDEX DES LIEUX, TERRES ET SEIGNEURIES

Les numéros de l'index renvoient aux cotes des dossiers de procès décrits dans cet inventaire.

A

Acos 65, 112, 115, 116, 118, 122, 149,
193-195, 207, 268
Acremont 494-496
Aire 146, 170
Aische 31
Aische[-en-Refail] 148, 243, 255-256, 277
Andenne 229, 381-382, 454
Annevoie 217, 262
Anvers 75
Arbre / Arbe 13, 20-21, 23, 25, 115, 117,
134, 182, 198-200, 265, 271, 274,
379-380
Aresdorff 311
Arleux 129, 223
Arthey 422-425, 469
Assesse 211, 224-226
Ath 383
Atrin 300
Aublain 100
Aye 497
Aywaille 346

B

Baillonville 338
Balâtre (Balastre) 127, 178, 202, 222, 282,
301-302, 322, 336, 366-368, 371,
373, 374, 393, 394, 396-397, 410-
411, 413, 429, 478, 480
Baronville 137
La Bataille 187
Baulet 124
Beauquesne 265, 271
Beauraing[-sur-Méhaigne] 341, 355, 374
Beauregard 14

Beaurieu 204
Bellaing 1-2
Bellicom 377
Beloeil 282
Berg [Luxembourg] 343, 344, 347, 348
Bergilers 498-500
Berlacomines 127, 222, 301-302, 336
Bertinchamps 395, 470
Berzée 232-233, 258-261
Bettembourg 343
Biesme 65, 393, 480
Biesme-la-Colonoise 387-388, 406-407,
417
Bioul 23, 349
Boing [aussi : Boien] 364-365
Bois-Seigneur-Isaac 443, 464-465, 472
Boisseilles 437-438, 458-459, 475-476
Bonneville 141, 167, 168, 169, 363, 408,
412, 457, 461-463, 487
Boquet 444-446
Bossières (aussi : *Bossiers*) 67, 79
Bouchout 290-293
Boutersem 204
Bouvignes 247-252
Branchon 341
Bredam 35, 55
Brias 114
Brigode → Le Monceau à Brigode / La
Haye à Brigode
Brumagne 12, 22, 409
Brus 151
Bruxelles 8, 57
Burdinne 355

C

Callenelle 191, 207

Castillon 279-280, 377
 Chapeauville 198-200, 318-319
 Charlemont 3, 111
 Chatelineau (aussi : *Chastellineau*) 370
 Cherens 71
 Chovelette 18-19, 26, 41, 216, 269
 Ciney 111
 Cognée 331-332
 Corrier 123, 141, 168, 169, 175, 198-200,
 224-226, 240
 Cottenes 171
 Courcelles 485
 Courrière 108
 Court 126
 Crehen 103

D

Damerie (aussi : Demri) 29
 Dave 28, 70, 477, 483, 494-496
 Deinze 201, 211, 212, 224-226
 Demri → Damerie
 Denée 235, 303, 345, 350, 364-365, 433
 Dinant 47, 49-52, 56, 78, 162, 208-209
 Dommeldange (Luxembourg) 347
 Donglebert 70
 Donstienne 64
 Dordrecht 205
 Doyon 17
 Duras 16
 Durbuy 348

E

Elesme → Lesmes
 Emines 373, 404, 427
 Emptinnes 4, 38-40
 Entre-Meuse et Arche 240
 Esclaye 205, 208-209, 223, 269
 Esneux (*Escheneux*) 70
 Estèves 185

F

La Fal(l)ize 121, 335, 385
 Fallais 35, 55, 322, 366-368, 371, 373,
 374, 393, 394, 396-397, 410-411,
 413, 429, 478, 480

Faulx 281
 Fépin 11, 183, 227
 Fernelmont 100
 Ferroz 325-326
 Flawinne 464-465
 Flémal 38-40
 Fleurus 337, 353
 Floreffe 489
 Florennes 485
 Florin(n)es 56, 63, 157
 Folkendange 344
 Fosseuse 210
 Fosteau 94
 Franchimont 3, 239
 Franc-Waret 151, 216
 Franquenée 307, 314
 Freyr 196, 333, 349
 Frocourt 245-246
 Froidmont 35, 237
 Fromiée 480
 Froyennes 146
 Furnes 83-85

G

Gestel 4141
 Gesves 135, 136
 Godinne 398-399
 Goffre 49-52
 Golzinne (aussi : Golsinnes) 320, 321, 349,
 356-362
 Gougnies 406-407, 417
 Grandchamps 120, 137, 138
 Grandleez 132
 Grange 157
 Grunne 160

H

Hallet → Le Petit-Hallet
 Ham-sur-Sambre 290-293
 Han 237
 Haneffe 395
 Hardemont 364-365, 439-441
 Hardesten 58
 Haurech 120
 Hautecoste 286
 Haversin 36

Haybes 183
 La Haye 103
 La Haye à Brigode 99, 137, 138, 139, 315-316
 Heppignies 142-143, 299
 Herbais 296
 Hermal 38-40
 Hermoye 146
 Hestroy 276, 287, 398-399
 Hingeon 113, 266, 295
 Hodoumont 392
 Hoffelt 352, 398-399, 444-446
 Hontoir 163-165
 [Grand-Rosière-]Hottomont 287, 289
 Houyoux 420-421
 Huizingen 9
 Hulplanche 310, 317
 Hun 401
 Hutbise (Mesnil-Saint-Blaise) 205, 208-209
 Huy 4, 106, 174, 185, 203, 255-256, 288, 342

I

Ive 76
 Ivoy 179

J

Jambes 141
 Jehay (aussi : Jehet, Jehey) 104
 Jehet → Jehay
 Jehey → Jehay
 Jemeppe 237
 Jennevaux 309, 436
 Jodion 410-411
 Joncret 258-261, 268
 Jupplet 140

K

Kermt 415-416
 Korbeek (*Corbecque*, *Corbecq*) 456, 481

L

Lamine 381-382

Landenne 128, 300
 Landines 59-61
 Lant(h)enée 450-453
 Lens 24
 Lesmes 116, 122, 193-195
 Lesve 107
 Leuze 172
 Liboy 290-293
 Liège 151, 155, 211, 216, 217, 239, 457
 Ligny 176
 Linsmeau 28, 59-61
 Lint 354
 Linter 356-362, 403
 Lisogne 11, 227, 270
 Lonchin 120
 Longchamps 71, 281
 Louette-Saint-Pierre 47
 Louvain 296, 475-476
 Loverval 53, 89, 105, 243
 Loyers 10, 12, 68, 88, 119, 127, 162, 278, 283, 482
 Lustin 429, 494-496

M

Maastricht 104
 Maffe 245-246
 La Mairie 110
 Maizerouille 175, 219-220
 Malèves (*Malaive*) 196, 218, 239
 Marbais 89, 99, 105, 133
 Marche 18-19, 26, 41, 216, 234, 269
 Marchovelette 447
 Mariembourg 114
 Maubeuge 138
 Mauroy 243
 Melroy 10, 42, 158-159, 188-190
 Mesnil 264
 Mesnil-Saint-Blaise → Hutbise
 Mingoal 152
 Moineglise 100
 Momalle 43
 Le Monceau à Brigode 29, 54
 Montaigle 334, 336, 366-368, 409, 486
 Montif(f)aut 327-328
 Montigny 204
 Moustier-sur-Sambre 335, 345, 372, 376, 386

N

Namêche 160
 Namur 5-6, 25, 26, 38-40, 42, 99, 105,
 106, 110, 112, 113, 121, 137, 138,
 139, 229, 243, 254, 257, 267, 272,
 273, 278, 284, 294, 303, 307, 312,
 323-324, 331-332, 336, 369, 378,
 405, 430-432, 435, 466-467, 468,
 478, 483, 491-493

Nannine 483
 Neufville 76
 Nivelles 216

O

Ochain 186
 Ohet [Warnant ?] 239
 Ohey 420-421
 Onthaine 253, 255-256, 277, 290-293, 311,
 450-453
 Ophain 443, 464-465, 472
 Oret 480
 Orp-le-Grand 447
 Otrange 213-214

P

Parfonteville 106
 Perwez 148, 203, 454
 Le Petit-Hallet 383
 Philippeville 108, 116
 Poilvache 219-220, 420-421
 Ponselé 334
 Pontillas 266, 295, 301-302, 318-319, 336
 Poulseur, 3
 Profondeville 402
 Prüm 11

R

Ramezée 228
 Redu 88
 Renise 418
 Reppeau 442
 Résimont 89
 Retrude 342
 Reux 422-425, 469

Revin 11
 Rinsart 455
 La Roche 371, 483, 494-496
 Roelt 147
 Roelux 262
 Rognée ? → Rohignee
 Rohignee [Rognée ?] 29
 Rosée 489

S

Saint-Amand 133, 150, 186, 236, 238, 426,
 466-467
 Saint-Germain 92-93, 236, 284, 418
 Sainte-Ode 348
 Samson (château) 240
 Le Sart 387-388, 406-407
 Schardau 53
 Scheure (aussi : *Schoeuwre*) 135
 Sclayn 363, 408, 412, 457, 461-463, 487
 Scy 330
 Seilles 184
 Sevenhuysen 35, 55
 Soetelande 55
 Solre 75, 147
 Solre-sur-Sambre 108
 Sombrefe (*Mons-lez-Sombrefe*) 74, 149,
 479
 Soye 81-82, 101, 103, 307, 333, 345, 350,
 372, 376, 386, 490
 Spontin 56, 63, 333, 349, 485
 Spy 356-362, 389-391
 Stevels 116
 Stru [= Strud ?] 219-220
 Suarlée 18-19, 378, 474

T

Tassigny 179
 Tavier(s) 66, 103
 Temploux 17, 444-446
 Termeeren 389-391, 403
 Termes 437-438
 Termonde 158-159
 Thines 305-306, 383, 404
 Thiry 223
 Thy 253
 Tiège 474

- Tilly 68
Tombay (aussi : Tombois) 298
Tombois → Tombay
Tournai 327-328
Trieux 240
- V
- Vaulx 102
Vecquemont 69
Velaines 132
Vezin 456
Viernes (aussi : Vierne, Vierves, Vierbes)
45, 80, 210
Vierset 443
Viesville 54
Ville-en-Hesbaye 138
Ville-en-Warêt 447
Villereau (aussi : Willereau, Vilreaux) 154
Villers 187
Villers la Potterie 122, 258-261
Vilreaux → Villereau
Vilvorde 129
Vremden 317
- W
- Waha 400
- Waignies 124, 166
Wakken (*Wacquene*) 24
Walcourt 76
Walhain 255-256
Walho(u) 86
Walhone (aussi : Walonne) 7
Warfusée 87
Warnant 392
Warnant → Ohet
Waulsort (*Walsoir, Wasort, Walsors, Waulsoire*) 37
Wavremont 211
Willebroek 297, 325-326
Willereau → Villereau
Willisart 24
Wyer 155
Wyonval 152
- Y
- Yernée 13, 32-34
Yves 32-34
- Z
- Zetrud 188-190, 296
Zoetschore 389-391



5 3 1 1

ISBN 978-90-5746-673-1



9 7 8 9 0 5 7 4 6 6 7 3 1

Illustration de couverture: Détail d'un des inventaires du dossier du procès entre Anne Marie de Barbieux et Pierre Ignace François du Chambge (Archives du Grand Conseil des Pays-Bas à Malines, Dossiers de procès de Namur 1-500, n° 334).